

Ville de Saint-Pierre-des-Corps
(Indre-et-Loire)



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 2 avril 2025

Procès-verbal

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

**Extrait du Registre
des délibérations du Conseil municipal**

Séance du mercredi 2 avril 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le mercredi deux avril à dix-huit heures cinq minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps et vice-président de Tours Métropole Val de Loire, en charge de la Politique de la Ville et de la Rénovation Urbaine.

Convocations adressées le 26 mars 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 33

Nombre de conseillers présents en début de séance : 24

Nombre de conseillers votants en début de séance : 31

ÉTAIENT PRÉSENTS : Olivier CONTE, Éloïse DRAPEAU, Amin BRIMOU, Marion PERSIANI, Alain DELANCHY, Jeanine MÉTAIS, Mickaël CHAPEAU, Gamzé AK, Alain GARCIA, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Emmanuel FRANÇOIS, Mukerrem AK, Laurence LEFÈVRE, Stéphane AUDUSSEAU, Gilles FRÉMONT, Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Anis GUELMAMI [à partir de 18h13], Cyrille JEANNEAU [à partir de 20h10], Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Annick MARICHAL	procuration à Amin BRIMOU
Christophe DE AMORIM	procuration à Alain GARCIA
Romain DANGER	procuration à Alain DELANCHY
Pascaline DAUMAIN	procuration à Éloïse DRAPEAU
Annick VOLATIANA	procuration à Gamzé AK
Samira MOKADEM	procuration à Jeanine MÉTAIS
Fatiha KENDRI	procuration à Nabil BENZAÏT
Cyrille JEANNEAU	procuration à Anis GUELMAMI [de 18h13 à 20h10]
Emmanuel FRANÇOIS	procuration à Marion PERSIANI (à partir de 20h12)

ABSENTS : Anis GUELMAMI [jusqu'à 18h13], Cyrille JEANNEAU [pouvoir à partir de 18h13]

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Alain DELANCHY

ORDRE DU JOUR

VŒUX :	7
2025 04 02-00 VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « A GAUCHES TOUTE ! »	7
2025 04 02-01 VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « J'AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS » POUR LA PÉRENNISATION DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ (CMS)	16
2025 04 02-02 VŒU PRÉSENTÉ PAR LE GROUPE D'OPPOSITION « VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES EN MÉTROPOLE TOURANGELLE » - ESTIMATION DES DOMAINES POUR LES CESSIONS ET ACQUISITIONS DE LA VILLE	20
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2025 :	23
2025 04 02-03 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2025 (PRISE EN COMPTE DES MODIFICATIONS DEMANDÉES EN SÉANCE)	23
COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION :	24
2025 04 02-04 COMPTE-RENDU DE LA DELEGATION ACCORDEE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (C.G.C.T.)	24
2025 04 02-05 DELEGATION ACCORDEE A MONSIEUR LE MAIRE OU A L'ADJOINT DELEGUE EN SON ABSENCE, POUR ACCEPTER LES DONS ET LEGS QUI NE SONT GREVES NI DE CONDITIONS NI DE CHARGES	26
ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	27
2025 04 02-06 MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CONSULTATIVES	27
FINANCES :	28
2025 04 02-07 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL	28
2025 04 02-08 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL	30
2025 04 02-11 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL	31
2025 04 02-07 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL	38
2025 04 02-08 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL	38
2025 04 02-09 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ..	39
2025 04 02-10 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2025	43
2025 04 02-11 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL	45
2025 04 02-12 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET ANNEXE RABATERIE	64
2025 04 02-13 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE RABATERIE	65
2025 04 02-14 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE RABATERIE	66
2025 04 02-15 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET ANNEXE RABATERIE	67
2025 04 02-16 MOBILISATION DU SOLDE EX CRST VERS ENVELOPPE 2	69
2025 04 02-17 APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES POUR 2025	72
2025 04 02-18 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS POUR 2025	73
2025 04 02-19 MODIFICATION N° 1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME CRÉDIT DE PAIEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE – ÉCOLE MATERNELLE VIALA STALINGRAD	76
2025 04 02-20 TARIF RESTAURATION MUNICIPALE : ORGANISMES EXTÉRIEURS	77
BÂTIMENT :	79
2025 04 02-21 GESTION TECHNIQUE DU PARC AUTOMOBILE DE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE BASÉ À SAINT-PIERRE-DES-CORPS	79
BAUX – MARCHÉS PUBLICS – ASSURANCES :	81
2025 04 02-22 REMBOURSEMENT D'UNE ŒUVRE DÉGRADÉE – EXPOSITION DIEGO MOVILLA	81
ESPACES PUBLICS - ENVIRONNEMENT :	82
2025 04 02-23 PROGRAMME « PLUS BELLE MA VILLE » – CONTRACTUALISATION ENTRE LA VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS ET L'ÉCO ORGANISME ALCOME	82
2025 04 02-00 CONVENTION DE PARTENARIAT D'APICULTURE URBAINE ENTRE L'ASSOCIATION BIODIVERCITY ET LA VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS	84
PETITE ENFANCE :	84
2025 04 02-24 CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2028	84

POLITIQUE DE LA VILLE :	88
2025 04 02-25 SIGNATURE DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – « CENTRE SOCIAL – LES ATELIERS DES POSSIBLES »	88
RESSOURCES HUMAINES :	90
2025 04 02-26 AUTORISATION DE RECRUTEMENT D’AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT	90
2025 04 02-27 CRÉATION DES EMPLOIS SAISONNIERS D’ACTIVITÉ	91
2025 04 02-28 RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL RECRUTÉ À TITRE TEMPORAIRE POUR TRAVAILLER L’ÉTÉ DANS LES CENTRES DE VACANCES ET DANS LES CENTRES DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT	91
2025 04 02-29 CRÉATION D’UN EMPLOI PERMANENT ADMINISTRATIF À TEMPS NON COMPLET	93
2025 04 02-30 TABLEAU DES EFFECTIFS 2025	94
2025 04 02-31 CRÉATION DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITÉ	94
SCOLAIRE :	95
2025 04 02-32 PROJET DE SUBVENTION DE 17 € PAR ENFANT, PAR ÉCOLE	95
URBANISME :	98
2025 04 02-33 AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE D’ACCORD AVEC LE GROUPE CHESSÉ PRÉALABLE À UNE OFFRE D’ACQUISITION DU CENTRE COMMERCIAL M. THOREZ	98
2025 04 02-34 AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE PORTAGE RÉFÉRENCÉE CP 20226012 CONCLUE AVEC L’ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU VAL DE LOIRE SUR LE SECTEUR ROCHEPINARD	101
2025 04 02-35 VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE AM 297, SITUÉE RUE EUGÉNIE GRANDET	103
2025 04 02-36 CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D’OUVRAGE AVEC TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE (TMVL) POUR LA RÉALISATION DES AMÉNAGEMENTS PUBLICS DU SECTEUR DU CENTRE COMMERCIAL DE LA RABATERIE	104
2025 04 02-37 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES OPÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE POUR L’ANNÉE 2024	105
2025 04 02-38 DÉLIBÉRATION COMPLÉMENTAIRE POUR LA VENTE DE 9 165 M ² DE SURFACE DE PLANCHER SUR LES PARCELLES CADASTRÉES AY 283, 285, 287, 288, 289, 290, 291, 293 SITUÉES ZAC GARE	106
2025 04 02-39 AVIS SUR LE PROJET D’ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RELATIF À LA MISE EN PLACE DE SERVITUDES D’UTILITÉ PUBLIQUE SUR LE SITE DE PRIMAGAZ	107
VIE ASSOCIATIVE :	110
2025 04 02-40 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES 2025 AUX ASSOCIATIONS – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE	110
2025 04 02-41 REMBOURSEMENT DES LOCATIONS DE LA SALLE JOLIOT-CURIE	112
QUESTIONS ORALES :	113
1. QUESTION ORALE DU GROUPE D’OPPOSITION « J’AIME SAINT-PIERRE-DES-CORPS » : MONSIEUR LE MAIRE, QUAND AURA LIEU L’INAUGURATION DES TOILETTES DE LA PLACE MAURICE THOREZ ?	113
2. QUESTION ORALE DU GROUPE D’OPPOSITION « A GAUCHES TOUTE ! » : DEMANDE CE QUE PENSE M. LE MAIRE, DE DONNER À DES FUTURS RUES OU LIEUX PUBLICS LE NOM DE FEMMES ÉLUES EN FRANCE EN 1925 DONT 2 FEMMES DE LA VILLE : ÉMILIE JOLY ET ADÈLE MÉTHIVIER	114
3. QUESTION ORALE DU GROUPE D’OPPOSITION « VIVRE ENSEMBLE SOLIDAIRES EN MÉTROPOLE TOURANGELLE » QUI PORTE SUR LE SUIVI DES VŒUX : M. LE MAIRE, DISPOSEZ-VOUS D’UNE RÉPONSE SÉRIEUSE DE « TOURANGEAU » À NOUS APPORTER SUR LES SUITES À DONNER AU VŒU EXPRIMÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS D’ACCUEILLIR UN CIMETIÈRE MÉTROPOLITAIN ?	115

La séance est ouverte à 18 heures cinq minutes.

M. CONTE : Bonsoir à tous,

Avant d'ouvrir la séance, j'ai un message de Madame Amélie Barbotin du service Communication, concernant le bouclage de *Clarté*. Elle demande que le délai imposé pour le rendu des tribunes soit respecté parce qu'à de nombreuses reprises, les tribunes ne sont pas arrivées en temps et en heure. Certains groupes envoient leur tribune avec quelques jours de retard.

Elle souhaiterait également que tous les élus oublient son numéro de téléphone portable, parce qu'il s'agit de son numéro personnel. Si vous voulez la joindre, faites le 02 47 63 43 43 qui est le numéro de la Mairie. Vous pouvez aussi lui adresser un email et elle répondra à vos demandes. Donc merci de ne pas utiliser ce numéro de portable qui est son numéro personnel.

Nous allons donc ouvrir la séance. Merci à tous d'être présents ce soir. Afin d'assurer la sérénité des débats et conformément au règlement intérieur, je souhaite rappeler à l'assemblée les règles suivantes :

- le Maire étant le président de droit du Conseil municipal, c'est lui qui dirige les débats et déclare la séance close lorsque l'ordre du jour est épuisé ;
- le public peut accéder librement au Conseil municipal et occuper les places réservées dans la salle ;
- il n'est autorisé aucun déplacement, aucune marque d'approbation ni même de désapprobation ;
- toute personne qui trouble l'ordre peut être expulsée de la salle du Conseil ;
- en cas d'entrave, la séance pourra être suspendue et pourra faire l'objet d'une demande de tenue à huis clos par voie de vote ;
- je rappelle qu'il est important, pour la bonne tenue de ce Conseil, de se tenir à l'ordre du jour. Tout aparté peut être exclu du débat, dans la limite bien sûr du raisonnable.

Le quorum étant atteint, je vais vous énumérer les pouvoirs qui m'ont été remis :

- Madame Annick Marichal donne pouvoir à Monsieur Amin Brimou ;
- Monsieur Christophe De Amorim donne pouvoir à Monsieur Alain Garcia ;
- Monsieur Romain Danger donne pouvoir à Monsieur Alain Delanchy ;
- Madame Annick Volatiana donne pouvoir à Madame Gamzé Ak ;
- Madame Pascaline Daumain donne pouvoir à Madame Éloïse Drapeau ;
- Madame Samira Mokadem donne pouvoir à Madame Jeanine Métais, le temps de son arrivée ;
- et Madame Fatiha Kendri donne pouvoir à Monsieur Nabil Benzaït.

Nous allons désigner un secrétaire de séance : ce sera donc Monsieur Delanchy.

Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur Alain DELANCHY.

[TIME CODE : 2 min 55 s]

M. CONTE : Nous allons pouvoir débiter par les vœux... Ah oui, pardon, allez-y je vous en prie !

Mme BONNEAU : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Mesdames et Messieurs les habitants,

Nous vous remercions de nous donner la parole avant le début de ce Conseil, pour annoncer la création d'un nouveau groupe d'opposition au sein du Conseil municipal : la *Gauche Indépendante Corpopétrussienne* (GIC), avec comme élus Mohamed Benbedra, Cédric Rosmorduc et Catherine Bonneau. Nous souhaitons expliquer publiquement à tous, et en particulier aux habitants, les raisons qui nous ont conduits à cette démarche.

Pourquoi « gauche indépendante » ? Comme vous le savez, les quatre partis de gauche ont entamé exclusivement entre eux les discussions autour des municipales de 2026. Nous parlons de « gauche indépendante » pour dénoncer ce système exclusif des partis, qui mettent de côté les élus non encartés et non affiliés : des élus résolument engagés à gauche, mais en dehors des contraintes et des jeux de pouvoir partisans.

Pourquoi un nouveau groupe d'élus à gauche ? Pour mémoire, *A GaucheS Toute!* (AGT) était une véritable union de citoyens de gauche : citoyens indépendants de gauche écologique et solidaire, Parti Communiste et Génération·s, sans groupe hégémonique. AGT est arrivé largement devant les autres listes de gauche aux dernières municipales, avec 35 % des voix. Et à notre sens, c'est bien parce que sa composition dépassait largement le seul cadre des partis et parce que des citoyens non encartés, refusant toute affiliation partisane, ont été associés dès le départ à ce travail d'union, au principe de composition de la liste et à la définition du programme.

C'est pour cette raison que dès le début des discussions, AGT a écrit aux quatre partis politiques, les écologistes, le PC, le PS et LFI, pour demander à être invité aux réunions préparatoires de l'union de la gauche. Mais AGT n'a reçu aucune réponse d'aucun parti. Face à l'absence de réponse du PC, avec qui nous avons pourtant travaillé en bonne entente au sein d'AGT, sur l'intégration de ces élus non encartés aux discussions, nous avons pris la décision de créer un nouveau groupe, la GIC, pour poursuivre ce mandat avec plus de clarté. Et nous avons demandé à ce titre à participer au débat autour de l'union de la gauche.

Or la réponse au courrier de la GIC - car réponse il y a eu cette fois-ci - a été un refus unanime de tous les partis. Ceux-ci préfèrent travailler ensemble de manière fermée, dans un premier temps paraît-il, pour garantir leur accord électoral, ce que nous dénonçons et dont nous doutons de l'efficacité.

La GIC a donc une double vocation : d'abord constituer un nouveau groupe d'opposition de gauche au sein du Conseil municipal, et apporter une voix autonome de celles des différents partis. Nous serons trois élus à siéger dans ce même groupe, soit autant que les trois élus communistes qui restent sous le nom d'AGT. Autre vocation, celle d'œuvrer pour une union de toute la gauche pour 2026, mais de dénoncer aussi toute création d'une telle union où seuls quatre partis politiques entendraient décider, dans des réunions fermées, du nombre de places d'élu pour chacun. Merci.

M. CONTE : Je vous remercie. Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Bonsoir à toutes et à tous. Alors, nous accusons réception de la création de ce nouveau groupe. Nous en avons pris connaissance, comme l'ensemble des élus je pense, lors de la publication de cette information au moyen d'un article dans *La Nouvelle République*.

Concernant notre groupe, nous n'avons rien à dire de plus si ce n'est que nous sommes à disposition pour des échanges courtois, francs et constructifs, comme nous le proposons à tout le monde depuis 2022.

Nous ne doutons pas que le groupe *J'aime Saint-Pierre*, notre spécialiste en dynamique unitaire et en coquetteries, réclamera que dans le cadre des tribunes de la *Clarté*, la quote-part de ce nouveau groupe soit puisée dans le nombre de signes déjà alloués à AGT. C'est ce qu'ils avaient demandé en ce qui nous concerne, lors de notre sortie de la majorité. Pour notre part en revanche, nous sommes évidemment disposés à allouer notre quote-part pour que ce groupe puisse avoir sa tribune dans la *Clarté*. Merci.

M. CONTE : Merci. Nous allons passer aux vœux. Les membres du groupe *J'aime Saint-Pierre* n'étant pas présents, nous allons attendre qu'ils arrivent pour leur vœu qui nous était parvenu en premier. Donc ensuite dans l'ordre des vœux, nous avons le vœu déposé par *A GaucheS Toute !*.

[TIME CODE : 7 min 50 s]

VŒUX :

2025 04 02-00 Vœu présenté par le groupe d'opposition « A GaucheS Toute ! »

Rapporteur : Mme Sylvie LENOBLE

Monsieur le Maire,

Le Directeur académique de notre département a décidé des mesures de Carte Scolaire lourdes de conséquences, sur les conditions de scolarité des enfants de notre ville.

À la maternelle Marceau/Paul-Louis-Courier, la classe ouverte à titre provisoire à la rentrée 2024 est supprimée.

À l'école élémentaire Henri-Wallon, une proposition de fermeture a été abandonnée dans le cadre d'un marchandage éhonté, ayant pour conséquence l'abandon de l'ouverture prévue à la maternelle Jacques-Prévert.

À l'école maternelle Jacques-Prévert, c'est donc le refus de créer la quatrième classe : classe dont l'école a besoin pour scolariser les grandes sections en dédoublement et les enfants de 2 ans dans un dispositif adapté, stricte application de la loi et des priorités ministérielles en quartier prioritaire.

Ces trois écoles sont en quartier Politique de la Ville et classées en zone REP +. Si ces mesures étaient maintenues, la scolarisation des moins de 3 ans serait considérablement remise en cause.

Dans notre ville, nous savons combien les habitants de nos quartiers prioritaires souffrent des inégalités et des injustices. Les enfants sont en première ligne, ils ont droit aux meilleures conditions de scolarisation. L'éducation est fondamentale, essentielle et indispensable. Elle est un levier d'émancipation, elle est un rempart contre toutes les formes de violence. Les parents des trois écoles et de celles qui les soutiennent, qui ont conscience de cette exigence et de leurs droits, manifestent et exigent les moyens pour leurs écoles.

Le Conseil municipal, réuni le 2 avril 2025, solidaire des enseignants et des parents, exige que les mesures de Carte Scolaire proposées sur notre ville soient toutes abandonnées. Il s'engage, dans les compétences qui sont les siennes, à ce que les moyens matériels nécessaires soient mis à disposition pour la quatrième classe à la maternelle Jacques-Prévert, et à faire respecter une sectorisation scolaire qui favorise la mixité sociale, source de réussite pour tous les élèves.

M. CONTE : Je vous remercie. Alors, concernant votre vœu, il aurait été bien de le formuler ainsi à la fin : « le groupe *A GaucheS Toute !* propose au Conseil municipal que... etc. » Il aurait été bien que ce soit noté ainsi, car j'allais vous dire qu'en fait, nous n'avons pas trop compris ce qu'il souhaitait.

Mme LENOBLE : Ah mince, mais cela peut se refaire. Si vous êtes d'accord pour le voter, sur la mise en forme il n'y a pas de problème.

Alors, oui, par ailleurs, je voulais un petit peu défendre ce vœu. Je voulais dire ici que nous assistons à une très forte mobilisation des enseignants et des parents de ces trois écoles, et au-delà aussi d'ailleurs :

- au collège Jacques-Decour ;
- des écoles en grève, ce qui est assez rare quand même ;
- une manifestation dans la ville, ce qui est tout aussi rare ;
- des participations à des audiences.

Je crois donc que notre devoir en tant que Conseil municipal, c'est d'écouter et d'être solidaire de ces parents et de ces enseignants. Je ne rappelle pas les mesures de Carte Scolaire qui étaient dans le vœu... Mais je voudrais rappeler à quel point c'est intolérable que, dans ce quartier où les besoins des enfants sont immenses, au niveau des injustices, des inégalités que nous connaissons tous et que nous déplorons souvent d'ailleurs, ce sont des moyens ministériels insuffisants qui conduisent le Directeur académique à devoir de nouveau proposer des suppressions de moyens.

Je veux revenir sur cette négociation que vous avez menée, Monsieur le Maire, avec le DASEN (*Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale*) qui est à nos yeux insupportable, qui remet en cause la sectorisation, qui remet en cause le droit des parents, leur liberté de scolariser leurs enfants dans l'école de leur choix et de leur quartier. Car actuellement nous assistons à des pressions, à des interdictions opposées aux parents d'élèves qui veulent inscrire par exemple leur enfant à Jacques-Prévert : à ces parents il est dit que non, aucun enfant nouveau ne rentrera à l'école Jacques-Prévert...

Donc pour que la sectorisation soit respectée, pour que les enfants de l'école maternelle Marceau/Paul-Louis-Courier puissent de nouveau être scolarisés dans l'école qui est leur école de rattachement, nous demandons au nom d'*A GaucheS Toute !* la transparence sur les inscriptions.

Nous le demandons aussi pour éviter tout bruit et toute mise en cause de paroles de Directrices d'école par exemple, dont on dit qu'elles disent « n'importe quoi »... Ah si si, je peux vous l'assurer, il y a des témoignages de parents à ce sujet. Je ne voudrais pas qu'on joue à ce jeu-là, cela vaut mieux ! Mais je le dis, elles sont mises en cause.

M. CONTE : Je vous laisse finir et je répondrai.

Mme LENOBLE : Nous demandons donc cette transparence, que les inscriptions des enfants dans les écoles soient adressées aux Directrices comme c'était le cas auparavant, avec leurs adresses. Et aussi que nous soyons informés : cela permettra ainsi d'écarter tout procédé malhonnête. Si vous ne l'acceptiez pas, nous avons toujours les moyens de lancer une inscription publique : nous pouvons faire appel aux parents en leur disant qu'ils peuvent s'inscrire où ils veulent, et nous irons voir le DASEN.

Par ailleurs comme je l'ai dit, c'est la scolarisation des enfants de 2 ans qui est mise en cause. Alors qu'il s'agit d'un enjeu fondamental dans ces quartiers-là, et que c'est une priorité nationale. Je rappelle que les dispositifs dans lesquels les enfants sont actuellement scolarisés, par exemple à Marceau/Paul-Louis-Courier, et qui sont remis en question avec cette fermeture, émanent de propositions de la Mission Maternelle Départementale. Nous voulons donc que ces propositions soient appliquées.

Je voudrais redire également ici qu'en réalité, il n'y a pas besoin de travaux à la maternelle Jacques-Prévert : je rappelle qu'il y a trois ans, les enfants ont été scolarisés dans le cadre de

quatre classes sans aucuns travaux. Aujourd'hui, l'équipe a travaillé de nouveau pour s'organiser et permettre aux enfants d'être scolarisés au sein de quatre classes, sans travaux.

Et enfin, je voudrais saluer l'engagement des équipes enseignantes. Si elles se battent aujourd'hui, comme c'est souvent le cas, ce n'est pas pour leurs intérêts personnels. On le sait, ça ne changera pas leurs salaires, ça ne changera pas fondamentalement leurs conditions de travail. Ce combat est en rapport avec l'engagement qui est le leur, dans le cadre de leur mission de service public.

Donc je pense que cela mérite d'être respecté et salué. Je vous remercie.

Arrivée de M. Anis GUELMAMI à 18 h 13. Le nombre de conseillers présents passe à 25 et le total des votants passe à 33, du fait du pouvoir détenu par M. GUELMAMI de la part de M. Cyrille JEANNEAU.

M. CONTE : Je vous remercie. Et je dirais même plus, ce combat est aussi mené dans l'intérêt de l'enfant.

Alors, soyons clairs, dans un premier temps je vais vous faire un bref rappel des faits, de ce qu'il s'est passé depuis le 18 septembre, pour ma part. La dernière sectorisation connue remonte à 2008, donc ça c'est factuel : il ne s'est rien passé depuis.

Ma rencontre avec le DASEN a eu lieu le 26 novembre 2024. C'est Monsieur Mendivé qui a pris contact avec les services dans le but de me rencontrer, de discuter avec le nouveau Maire. Nous avons effectivement évoqué l'étude de sectorisation, c'était une demande de notre part et de la leur aussi du fait de ces problèmes liés aux remplacements, etc. Ce sont les problèmes que vous connaissez dans l'Éducation Nationale, avec des remplaçants qui se retrouvent maintenant à être quasiment titulaires.

Ensuite le 10 janvier 2025, j'ai rencontré en Mairie les Directrices d'école, avec les services municipaux et les services du DASEN. Les points qui m'ont été remontés sont les suivants :

- une mixité compliquée ;
- une demande de travail sur l'état social
- un problème de balance entre les sites qui influe énormément
- un problème de politique des logements sociaux ;
- et un problème de prévisibilité avec des familles qui déscolarisent leurs enfants de manière aléatoire.

Nous en avons donc discuté, lors de cette rencontre en présence des Directrices d'école.

Le 27 janvier 2025, nous avons reçu un courrier du DASEN nous annonçant trois fermetures et une ouverture en projets, et qui ne concernent que le premier degré. Nous sommes bien d'accord. Et à aucun moment, nous n'avons parlé des toutes petites sections (TPS).

Le 4 février 2025, nous avons émis un courrier de réponse pour exprimer notre désaccord sur ce projet. Je précise que ce projet va d'ailleurs à l'encontre de ce qu'il était ressorti de notre rendez-vous du 26 novembre 2024, à l'issue duquel nous avons lancé l'étude de sectorisation en concertation avec les enseignants, avec les parents d'élèves, les élus, les services et tous ceux qui sont concernés.

Le 7 février, nous avons reçu un courrier d'évolution du projet de sectorisation, notamment parce que les syndicats d'enseignants et les parents d'élèves sont montés au créneau, et que deux fermetures de classes avaient été annulées. Je salue d'ailleurs le travail qu'ils ont accompli parce qu'ils se sont mobilisés, et cette mobilisation a permis d'annuler deux fermetures de classes.

Le 13 février, nous avons rencontré les services du DASEN. C'est là que se tient la fameuse négociation que Madame Lenoble a évoquée, car j'ai mis sur la table les points suivants :

- en 2021, nous avons eu 226 naissances à Saint-Pierre-des-Corps ;
- en 2022, 179 naissances ;
- en 2023 : 195 naissances ;
- en 2024 : 201 naissances.

Et voici les informations qui m'ont été données :

- à Jacques-Prévert, ouverture d'une classe en 2025 pour une possible fermeture en 2026 ;
- à Henri-Wallon, fermeture d'une classe en 2025 pour une possible réouverture en 2026, dans une école où 700 000 euros d'extension ont été inaugurés en 2024. Pour rappel, ces deux écoles sont situées à 150 mètres l'une de l'autre à peu près, à vol d'oiseau ;
- un travail de sectorisation qui est lancé avec la consigne que je viens de vous donner ;
- un nombre d'enfants concernés qui est de 6 enfants.

Tels étaient donc les éléments. Et c'est là que pour ma part, j'ai souligné devant eux une déshumanisation des études de projet, parce que ces études sont faites sur tableurs. Et *quid* de l'intérêt de l'enfant dans tout cela ? Voilà quelle a été la base de négociation, c'est ce que je leur ai dit. Je n'ai pas été plus loin. Je leur ai dit que pour moi, au moment où on me présente ces éléments, je ne comprends pas.

En effet, je ne comprends pas pourquoi nous recevons à la fois un courrier d'ouverture et de fermeture, sachant que nous avons justement lancé tout un travail de fond. Car si le fond avait été traité, cette situation ne se serait pas présentée.

Donc aujourd'hui, nous allons nous battre et je comprends les parents qui se battent pour l'ouverture ou contre la fermeture. Sauf qu'en 2026, nous allons faire l'inverse parce que ce qui va être ouvert en 2025 sera fermé en 2026. Donc à un moment donné, je ne comprends pas et c'est ce que j'ai dit à l'Éducation Nationale : à un moment, il faut peut-être faire le travail de fond avant de prendre de telles décisions. Parce que là, comme c'est traité actuellement, cela revient à jouer avec l'émotion des parents.

Voilà donc ce que j'ai dit au DASEN.

[TIME CODE : 18 min 42 s]

Mme LENOBLE : Alors, moi, je ne sais plus qui dit quoi. Parce que de notre côté, lorsqu'avec Michel Soulas, nous avons rencontré l'adjoint du DASEN, celui-ci nous a dit très exactement que lors de cette rencontre, vous aviez proposé que la classe élémentaire d'Henri-Wallon ne soit pas fermée. Et cela, c'était légitime. Mais je parle bien là de la classe élémentaire d'Henri-Wallon, donc ne mélangeons pas les choses.

Mais l'adjoint nous a aussi rapporté que vous auriez dit que cela vous compliquait un petit peu la vie, parce que vous étiez en pleine réflexion sur la sectorisation, etc. Et donc imaginer des travaux dans cette école compliquait un peu les choses. C'est pourquoi finalement, vous vous faisiez fort de transférer des élèves de Jacques-Prévert sur la maternelle Henri-Wallon, évitant ainsi la nécessité d'une création de classe. Voilà ce qui nous a été dit, très exactement.

Donc pour nous, tout ceci est absolument insupportable, avec les conséquences que cela induit. D'abord je vous le redis, on ne peut pas décider comme ça, pour les parents d'élèves, qu'on va déplacer leurs enfants, qu'on va casser des fratries... Ce n'est pas possible !

Et surtout, cela remet en cause totalement la scolarisation des enfants de 2 ans. L'adjoint du DASEN a d'ailleurs été très sensible à cet argument, quand nous l'avons rencontré. Parce qu'à Marceau/Paul-Louis-Courier, la fermeture de la classe ouverte provisoirement en septembre 2024 aurait pour conséquence de supprimer la moitié des enfants de 2 ans qui sont scolarisés habituellement dans cette école. Or cela fait des années que cette école scolarise plus de 20 enfants de toute petite section. Et sachant qu'à la maternelle Jacques-Prévert, depuis plusieurs années déjà, il n'est pas possible de scolariser des enfants de 2 ans... Alors qu'avec la création d'une classe supplémentaire, ce serait possible.

Et à partir de là, si vous transférez des enfants de petite section à la maternelle Henri-Wallon, parce que vous serez alors obligés de le faire, eh bien là non plus, il n'y aura plus de place pour scolariser en TPS des enfants de moins de 3 ans, ou quasiment plus. Or il s'agit d'un enjeu de réussite scolaire, de lutte contre les inégalités et d'accueil précoce des enfants avec leurs parents. Il y a tout un travail sur la parentalité qui accompagne aussi cette scolarisation des tout-petits. Et donc nous nous retrouverions en deçà de ce qui se vit actuellement dans les passerelles, avec le projet de la CAF. Franchement, c'est complètement ahurissant !

C'est pourquoi moi, je dis qu'on ne peut pas choisir une école contre une autre, c'est impossible de faire cela. Il faut défendre toutes les classes et toutes les écoles de cette ville. Et nous devons être très vigilants sur ce qu'il se passe quand même en ce qui concerne la sectorisation. Parce que moi, je crois les Directrices qui connaissent bien leurs écoles : je les crois lorsqu'elles me disent qu'elles assistent à une baisse, à une chute drastique de leurs effectifs, et qu'elles savent que des enfants habitant dans leur secteur sont pourtant inscrits dans une autre maternelle, en l'occurrence la maternelle République, parce que des dérogations sont accordées à ces parents. Ça je le sais et cela ne nous semble pas aller dans le bon sens.

Donc je demande vraiment, je le redis, la transparence sur les inscriptions qui se font actuellement dans les écoles. Et je ne pense pas que vous puissiez le refuser, car il ne me semble pas qu'il s'agit d'un document privé.

M. CONTE : Et je ne le refuse pas ! Sauf que Madame Lenoble, lorsqu'on vous dit que la classe qui va être ouverte, en réalité n'est pas pérenne et qu'elle va certainement refermer derrière... Eh bien que faites-vous si on vous dit qu'on la referme derrière ? C'est-à-dire qu'aujourd'hui, le fond du problème n'est pas traité. Donc à un moment donné, il faut aussi traiter le fond du problème.

Mme LENOBLE : Le fond, Monsieur le Maire, c'est qu'au niveau national, vos amis politiques ne donnent pas assez de moyens au ministère de l'Éducation nationale. C'est ça le fond !

M. CONTE : Oui, enfin, « mes amis politiques »... ou les vôtres ! Oui, ou les vôtres ! Ou les vôtres... Je vais rester humble par rapport à cela, et je vais rester neutre, sur la base de Saint-Pierre-des-Corps. Maintenant je vais laisser la parole à Monsieur Brimou, qui va vous donner plus d'informations.

M. BRIMOU : Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous.

Avant de rentrer un peu plus en détail sur ce que je voulais vous dire, je voulais réagir sur quelques points, notamment sur la notion de transparence. La transparence, elle y est et je rappelle d'ailleurs que le COVID a été plus qu'un frein à ce sujet. Mais tout ce que vous évoquez, les demandes de dérogation et le reste, fera l'objet d'une Commission avec l'ensemble des Directrices. D'ailleurs nous allons reprendre les Commissions avec les Directrices puisque je rappelle que ces éléments-là avaient été à l'époque traités en distanciel, avec un document commun. Et je rappelle que les Directrices émettent des avis or en ce qui me concerne, je suis les avis de ces Directrices, puisque ce sont les principales concernées sur ces sujets.

Par ailleurs, j'en appelle à la vigilance de chacun en ce qui concerne les rumeurs. Nous avons déjà subi des rumeurs sur la maternelle République lorsqu'il y avait des menaces de fermeture. Soit

disant, il y avait une consigne qui disait de ne surtout pas mettre ses enfants à la maternelle République, mais de les mettre à Paul-Louis-Courier. Et maintenant, nous avons des rumeurs qui disent de ne pas mettre ses enfants à Jacques-Prévert, et de les mettre ailleurs.

Je le dis, ce sont des rumeurs. Ce sont des rumeurs. En aucun cas, la municipalité, ni par l'intermédiaire de Monsieur le Maire ni de moi-même, n'a donné des consignes particulières aux services. Les familles continuent de s'inscrire normalement dans l'établissement de leur choix et qui leur est quand même rattaché au regard de la sectorisation. Vous pouvez dire que c'est faux, mais ce sont les faits. Et si vous avez des doutes, vous pouvez vous en référer directement au Directeur général adjoint, qui pourra aussi vous confirmer ces dires. Aucune autre contre-indication n'a été mise en avant.

Par ailleurs vous avez évoqué Jacques-Prévert, qui a accueilli en effet quatre classes il y a trois ans. Et si aujourd'hui, cet établissement n'en compte plus que trois, il faut savoir quand même que cette quatrième classe avait été accueillie au détriment d'autres espaces, en l'occurrence d'une salle de motricité. Car il s'agit là de la même problématique que ce à quoi nous avons été confrontés avec les dispositifs nationaux de dédoublement des classes. Encore une fois, c'est une formidable mesure et il ne s'agit surtout pas de la remettre en cause. En revanche, il faut nous donner les moyens d'accueillir ces dédoublements de classes, car nous avons été confrontés à un certain nombre de problématiques : on l'a vu encore à la dernière rentrée sur le groupe scolaire Stalingrad, on l'a vu sur la maternelle Paul-Louis-Courier...

Donc il nous faut aussi des moyens pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions et pas au détriment d'une bibliothèque, comme cela a été le cas à l'école Henri-Wallon, ou au détriment d'une restauration municipale, car tout cela contribue également à l'épanouissement et à l'accompagnement des enfants.

Enfin je voudrais dire que depuis deux ans, les menaces de fermeture d'école n'ont jamais été aussi fortes. La raison est simple, et Monsieur le Maire l'a rappelée, la sectorisation actuelle date de 2008 et n'a jamais été actualisée pour tenir compte des évolutions de notre ville, et des critères socio-économiques qui ont également évolué. Donc rien n'a été fait sur le sujet jusqu'à présent, et je rappelle avoir déjà évoqué cette démarche l'an passé... Sauf que j'avais eu en retour, de la part de quelques membres, un avis défavorable si ce travail n'était pas géré à l'échelle même de la commune... Nous avons donc lancé ce travail pour éviter justement de nous retrouver constamment sous la menace de fermetures de classes.

Le Maire a également rappelé la consigne qui a été donnée aussi bien à la communauté éducative qu'à d'autres : cette consigne c'est « concertation, concertation et concertation ». Cette refonte de la sectorisation se fera donc avec toute la communauté éducative : enseignants, parents d'élèves, services de l'Éducation Nationale et tout acteur concerné par le sujet.

Et je rappelle un point majeur que j'évoque régulièrement au Conseil d'administration du CCAS ainsi que dans la majorité de nos Commissions : nous devons impérativement mener une réflexion sur la mixité sociale. Depuis trop longtemps, cet équilibre est fragilisé, faute d'adaptation de la sectorisation. Nous constatons une forte paupérisation dans certains secteurs, en particulier sur l'école et le groupe scolaire Henri-Wallon, ou sur Jacques-Prévert... Et la communauté éducative, en particulier celle du groupe scolaire Paul-Louis-Courier, nous alerte aussi sur cette tendance préoccupante. Donc notre responsabilité, elle est là. Elle est d'engager ce travail de manière transparente et collaborative, pour assurer à chaque enfant un accès équitable à un cadre éducatif de qualité.

Je voudrais faire encore quelques commentaires sur l'école maternelle Paul-Louis-Courier, et je reviendrai aussi sur Jacques-Prévert. L'année dernière, la mobilisation de la Ville, des parents et des enseignants a permis d'accueillir justement cette dixième classe. Et dans la perspective de la rentrée 2025-2026, il n'a jamais été notifié à la Ville, par email ou par courrier, que cette dixième

classe serait fermée. Jamais. Il se trouve que j'ai été sensibilisé à ce risque lors d'un Conseil d'école qui s'est tenu avant-même la rencontre avec les services de l'Éducation Nationale. J'ai ainsi pu interroger personnellement les agents présents et leur ai demandé si cette dixième classe serait bien maintenue à la rentrée 2025-2026. Et voici exactement ce qu'ils nous ont dit : « elle sera maintenue ». J'ai donc transmis cette information or là, il semblerait que les syndicats disent l'inverse à ce sujet. Mais en tout cas, moi je le redis, je le réitère. Dans le cas contraire, j'attends toujours un courrier qui annonce la fermeture de cette dixième classe.

Sur Jacques-Prévert maintenant, la municipalité a toujours soutenu l'ouverture d'une TPS, comme nous le faisons aussi de manière générale en quartier prioritaire. Sans refaire l'histoire, vous voyez déjà ce qui a été fait sur Paul-Louis-Courier, où nous avons pu obtenir des dérogations pour l'accueil à la journée des enfants, ainsi que sur la maternelle Stalingrad. Mais pour revenir à Jacques-Prévert, il faut savoir que l'ouverture qui avait été annoncée par les services de l'État n'a jamais concerné une TPS, à notre grand dam bien évidemment ! Cette ouverture annoncée concernait en réalité une petite section.

Je voudrais maintenant parler du dispositif des TPS en lui-même, car celui-ci est fort intéressant, mais à mon sens même si cette parole n'engage que moi, il doit être totalement repensé. Je vais vous donner un cas concret pour illustrer mon propos, pour toutes les personnes qui ne sont pas au fait de ce en quoi consiste réellement une TPS.

Aujourd'hui dans le cadre de ce dispositif, on accueille les enfants de moins de 3 ans de 8 h 30 à 11 h 30. Auparavant, on pouvait les accueillir toute la journée, mais ce dispositif a évolué vers un accueil à la demi-journée. Donc mettez-vous à la place d'une famille qui doit venir à 11 h 30 récupérer son enfant... Et comment pourra-t-elle encore trouver un mode de garde pour le reste de la journée ? Les crèches sont saturées même si un travail a été engagé dessus, et l'école ne peut pas accueillir ces enfants l'après-midi.

C'est pourquoi ce dispositif, qui part d'un bon sentiment, doit être repensé à l'échelle nationale. C'est le point de vue que nous défendons régulièrement dans les instances où nous sommes présents. Nous insistons pour que ce dispositif soit totalement repensé. Surtout qu'en parallèle, en ce qui concerne les crèches, vous avez la CAF qui encourage les modes de garde à la journée, ou en tout cas des contrats longs. Donc là aussi, nous faisons face à une double contrainte...

Toutefois, nous pouvons quand même nous féliciter de n'avoir aucune fermeture de classe de prévue à la rentrée prochaine, et ce contrairement à d'autres territoires, notamment en ruralité ou pas si loin, à Tours... Donc là c'est un fait, c'est quand même une avancée. Aucune fermeture pour des effectifs qui restent constants, si ce n'est une baisse des naissances en 2022 comme le Maire l'a rappelé.

Mais pour information, on parle de 47 enfants en moins pour cette rentrée : 47 enfants en moins, avec un nombre de classes constant. Il y a donc une chute démographique et là aussi, je vais m'engager de façon plus personnelle, mais à la lecture de votre vœu, que nous pourrions partager, sa rédaction laisse fortement apparaître une ambiguïté. Une ambiguïté notamment face à la municipalité qui a fait de ce mandat 2020-2026 une priorité sur l'éducation et sur l'enfance. D'ailleurs le Maire et moi-même avons été mobilisés aux côtés des enseignants et des parents contre les fermetures de classe, et pour défendre des moyens supplémentaires en faveur de nos enseignants. Je souhaite donc rappeler tout notre engagement auprès des enseignants, dont nous saluons le travail.

Et finalement, je précise qu'il ressort de votre vœu un certain immobilisme qui met en péril l'avenir de nos enfants, parce que cela revient à compromettre également le formidable travail des enseignants. Et encore une fois, cela revient à précariser ou en tout cas paupériser davantage des secteurs qui le sont déjà. Donc au contraire, nous devons tous nous relever les manches pour ce

travail et nous dire : « allez, nous allons bosser sur ce sujet-là, parce qu'on parle de l'avenir de nos enfants. »

Je vous remercie.

[TIME CODE : 30 min 6 s]

M. CONTE : Monsieur Guelmami ?

Mme LENOBLE : Alors, vous dites...

M. CONTE : Vous souhaitez prendre la parole, Madame Lenoble ?

Mme LENOBLE : Oui, excusez-moi, j'ai cru que vous me l'aviez donnée.

M. CONTE : Je ne sais pas ?

M. GUELMAMI : Oui, bien sûr !

Mme LENOBLE : Vous dites, Monsieur Brimou, que s'il y avait des suppressions de classes, ce serait parce que la sectorisation n'a pas évolué. Je n'ai jamais encore entendu cela.

Alors, s'il y a des suppressions de classe et 5 000 postes à supprimer au niveau national, cela provient d'un calcul arithmétique, c'est comme ça. C'est parce que les moyens sont insuffisants et on supprime des classes parce qu'on ne met pas suffisamment d'argent pour payer. Je ne dis pas ici que c'est la faute de la municipalité, le problème est au niveau national. En revanche, cela ne vient pas de la sectorisation à Saint-Pierre, cela n'a rien à voir. Donc ça c'est la première chose.

Ensuite, concernant Jacques-Prévert, mais oui, bien évidemment, il n'a jamais été question de créer une TPS sur Jacques-Prévert... En revanche, il est question d'y créer une classe parce qu'aujourd'hui, l'effectif de cette école ne lui permet pas de scolariser à la fois ses grandes sections, dans le cadre d'un dédoublement qui est imposé au niveau national... Et je reconnais que cela pèse lourdement sur une ville comme Saint-Pierre-des-Corps, qui a beaucoup d'écoles en quartiers prioritaires... Sauf que cela n'est pas le fait des enseignants ni des enfants qui ont absolument besoin d'être scolarisés dans les meilleures conditions. Est-ce que nous sommes d'accord là-dessus ? Bien.

Donc évidemment il ne s'agit pas de créer une classe de TPS. Mais il n'empêche que si Jacques-Prévert pouvait bénéficier d'une création de classe, eh bien cette école pourrait alors dédoubler ses grandes sections, se mettant ainsi en conformité avec la loi, elle aurait sa classe de moyenne section et il y aurait ensuite la possibilité de mettre en place une classe de TPS/PS. Et dans cette optique, cette école a déjà six inscrits potentiels, six personnes ou plutôt six parents qui se sont fait connaître, sachant que parmi les enfants, quatre d'entre eux ont déjà un frère ou une sœur dans l'école. J'ajoute que parmi eux, il y a une famille afghane qui a besoin d'être soutenue, qui travaille et qui connaît bien une autre famille de l'école.

Et par ailleurs il y a d'autres familles qui se font connaître, sauf que les parents rapportent être allés faire inscrire leur enfant et on leur répond que ce n'est pas possible sur Jacques-Prévert. Donc nous allons vérifier tout cela parce qu'à force d'entendre de tels propos, cela commence à être un petit peu compliqué.

Voilà, donc si vous voulez que nous modifiions un petit peu le vœu pour que vous puissiez le voter, pourquoi pas. Cependant je ne vois pas en quoi il serait désobligeant et contraire aux intérêts des enfants de demander l'abandon de toutes ces mesures de Carte Scolaire, de maintenir tous les moyens dont les enfants ont besoin dans cette ville, de ne choisir aucune école contre une autre, et de ne pas déplacer les enfants, en respectant la sectorisation...

M. CONTE : Alors, sur l'abandon des mesures que vous demandez, en fait, c'est ce que je vous ai dit : tant que nous ne traitons pas le fond, nous n'allons pas abandonner quelque chose. Et le fond, c'est que depuis 2008 il ne s'est rien passé en termes de sectorisation. Je suis désolé, mais à un moment, il faut le travailler, vous ne pouvez pas faire autrement. Car sinon, nous allons subir encore tous les ans le même cinéma, le même cinéma qui consiste à jouer avec des enfants, à jouer avec les émotions des parents. Ils remplissent des tableurs, c'est ce que je leur ai dit : « vous remplissez des tableurs » alors que ce sont des enfants !

Donc aujourd'hui, je pense que ce travail est nécessaire et voici ce que je vous propose : nous allons renvoyer ce vœu en Commission. Soit là nous ajournons ce vœu pour le retravailler ensemble, et ce vœu pourra être proposé de nouveau lors du Conseil municipal du 21 mai, sans problème... Soit malheureusement nous votons contre, mais ce n'est pas l'issue la plus intéressante.

Mme LENOBLE : Alors, deux choses : je suis complètement d'accord avec le travail qui est engagé pour une vraie réflexion, fondamentale, sur la sectorisation sur la ville. Et non seulement je suis d'accord, mais j'espère que les élus, ou en tout cas les membres de la Commission Éducation seront associés de près à cette réflexion que je trouve nécessaire. Aucun problème là-dessus. Sauf que pour moi, ce n'est pas ça le fond du problème pour ce qui concerne les créations ou suppressions de classe.

Le problème de fond pour le moment, parce que c'est comme ça cette année, c'est qu'il y a besoin, sur l'école Jacques-Prévert pour que la loi soit appliquée, à la fois en termes de dédoublement des grandes sections... [*Propos interrompus*]

[*Mme Lenoble interrompt volontairement son propos, le temps que M. le Maire prenne connaissance de document – 34 min 15 s*]

Mme LENOBLE : J'attends que Monsieur le Maire prenne connaissance...

M. CONTE : Alors, la proposition de Carte Scolaire qui avait été faite par courrier a été abandonnée. Donc la situation a été figée.

Mme LENOBLE : Mais non !

M. CONTE : Donc si vous demandez l'abandon, c'est quatre fermetures, une ouverture. Et vous repartez dans les négociations.

Mme LENOBLE : Non, mais « l'abandon des mesures », cela signifie d'abord l'absence de fermeture sur Henri-Wallon. Bon, ça, c'est noté. Et il faut absolument que la fermeture proposée pour Marceau/Paul-Louis-Courier soit abandonnée, et que la création de classe sur Jacques-Prévert soit faite.

M. CONTE : Mais il n'y a pas de fermeture pour Paul-Louis-Courier ! Dans le projet qui nous a été communiqué...

Mme LENOBLE : Alors redemandons ensemble une audience au DASEN !

M. CONTE : Si vous voulez ! D'ailleurs ce dernier m'a appelé pour me demander s'il pouvait vous recevoir ! Et je lui ai répondu que ce n'était pas mon rôle d'autoriser ou d'interdire...

Bon, mais je pense qu'à ce moment-là, mieux vaut ajourner ce vœu et le renvoyer en Commission le plus vite possible. De toute façon, nous allons avoir d'autres sujets à renvoyer en Commission dans la suite de ce Conseil municipal, donc je pense que c'est le plus sage et je vous revois le 21 mai à ce sujet...

Mme LENOBLE : Alors, c'est un peu délicat par rapport à la date, mais de toute façon, CDN a eu lieu le 31 mars. [35 min 35 s] Et maintenant s'il y a des mesures à prendre, elles seront prises soit fin juin soit début septembre. Donc je pense qu'effectivement, nous pouvons ajourner jusqu'au 21 mai.

M. CONTE : Et nous n'attendrons pas le 20 mai pour réunir cette Commission, je m'y engage !

Mme LENOBLE : Bien sûr !

M. CONTE : Voilà, OK. Monsieur Brimou vous enverra une convocation assez rapidement, en fonction des congés de certains parce que là nous tombons « pile-poil » dans les congés. Oui, Monsieur François ?

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur le Maire. Oui, effectivement, dispatcher les élèves en maternelle a toujours été un problème. Et on s'est aperçus qu'il y avait de moins en moins de mixité dans les classes, donc je pense qu'il est indispensable de revoir la sectorisation. Même si j'y étais opposé de manière assez brusque, au moment de mon mandat, je pense maintenant qu'il faut revoir cette question à la marge et qu'il faut l'étudier ensemble.

Donc pourquoi ne pas proposer dans votre vœu de mener un travail, une réflexion de fond sur la sectorisation scolaire ? Car c'est extrêmement important et pour le coup, tout le monde pourrait voter ce vœu. Moi je le voterai en priorité, parce que je pense que c'est devenu indispensable : la ville de Saint-Pierre-des-Corps de 2008 n'est pas la ville de Saint-Pierre-des-Corps de 2025. Donc comme le disait Monsieur le Maire, je pense qu'il faut un travail de fond sur la sectorisation scolaire et la façon dont on place nos enfants dans les écoles de la commune.

M. CONTE : Oui. Nous ajournons donc ce vœu et nous prévoyons un renvoi en Commission le plus vite possible.

Le projet de vœu est ajourné.

[TIME CODE : 37 min 23 s]

M. CONTE : J'ai juste oublié de mentionner un pouvoir que nous avons reçu : Monsieur Cyrille Jeanneau sera absent aujourd'hui et a donné son pouvoir à Monsieur Anis Guelmami.

Monsieur Guelmami, c'est à vous pour le vœu de *J'aime Saint-Pierre-des-Corps*.

2025 04 02-01 Vœu présenté par le groupe d'opposition « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps » pour la pérennisation du Centre Municipal de Santé (CMS)

Rapporteur : M. Anis GUELMAMI

Dans une récente Commission Santé, nous apprenions que vous réfléchissiez à coupler le Centre Municipal de Santé et le Centre Régional de Santé dans un même lieu, pour mutualiser les équipements et créer une synergie et un engouement pour attirer les soignants. Loin de partager ce constat, nous y voyons, nous, la fermeture d'un des derniers lieux de consultations en centre-ville, une gestion étrange en ayant dans la même structure des libéraux, des salariés de la Ville et des salariés de la Région, et enfin une vision court-termiste pour afficher la création d'un grand Centre de soin qui ne serait de fait que l'addition de deux existants, avec le souci que vous n'avez pas du tout la main sur le plus grand des deux, étant donné que vos collègues de la droite régionale auront la possibilité de supprimer ce dispositif s'ils viennent à remporter les futures élections régionales.

Cependant, nous notons votre volonté d'être bien plus actif sur le sujet dans cette fin de mandat à l'approche des élections que lors des 4 premières années, et nous saluons ce changement de dogme.

Nous pensons que le CMS est devenu vital pour notre ville étant donné la désertification terrible au niveau médical et paramédical à Saint-Pierre-des-Corps.

Ainsi, nous souhaitons que le Conseil municipal vote aujourd'hui pour :

- *la préservation de l'indépendance du Centre Municipal de Santé, qu'il puisse ainsi conserver sa singularité ;*
- *la préservation de sa position en centre-ville ;*
- *la mise en place d'un travail de réflexion pour agrandir sa surface sur place ou en le déménageant, qu'il puisse ainsi accueillir plus de professionnels médicaux et paramédicaux pour répondre aux besoins de la ville, sur les 15-20 prochaines années.*

M. CONTE : Merci, Monsieur Guelmami. Je vous remercie en tout cas de souligner sur ce vœu notre volonté en matière de santé.

Nous allons vous proposer un amendement. En fait nous souhaitons supprimer la phrase « *la préservation de sa position en centre-ville* ». Je m'explique : cela ne signifie pas que nous voulons absolument déplacer le CMS, sachant qu'il y a de toute façon l'étude d'agrandissement qui est en cours. Tout ce travail est déjà en cours.

Mais l'idée d'enlever cette phrase, c'est que nous ne savons pas ce qu'il va se passer en mars 2026. Or si une opportunité venait à se trouver en dehors du centre-ville, mais qui ferait consensus pour tout le monde, ce serait dommage d'obérer l'avenir. Donc c'est tout simplement pour ça, même si je ne suis pas en train de vous dire que cette hypothèse va se réaliser, comme nous avons pu l'évoquer en Commission générale. Et en tout cas, il n'est pas question de démanteler le CMS comme cela a pu être sous-entendu. Non, pas du tout ! Pas du tout puisque nous travaillons toujours pour recruter ce deuxième médecin. Quant au travail d'agrandissement du CMS, cette question est en cours d'études dans les services, donc nous sommes déjà en phase de travail là-dessus et ce travail peut aussi se faire sans problème en groupe de réflexion au sein de la Commission Santé.

Voilà, donc bien sûr, si le CMS reste en centre-ville, il restera en centre-ville. Mais si nous trouvons effectivement un lieu qui ferait consensus entre tous, en dehors de ce centre-ville, eh bien pourquoi pas ? C'est donc uniquement pour cela que nous proposons cet amendement.

M. GUELMAMI : Alors, *a priori*, il n'y a pas de souci, tant que l'indépendance du CMS est préservée. Si nous sommes sûrs que le CMS va conserver son indépendance et sa singularité, *a priori* il n'y a pas de souci à accepter cet amendement, sans problème. En fait ce qui nous a posé problème lors de la Commission, c'était vraiment cette possible opportunité de coupler les deux centres de santé, municipal et régional. Et ce scénario nous avait été présenté aussi en Commission Générale Rabaterie, si je ne me trompe pas... Donc en effet, nous avons émis de gros bémols parce que cela reviendrait à instaurer une structure un peu hybride, et sans certitude de pérennité sur la partie régionale vu que la Ville n'a pas la main dessus : voilà ce qui nous inquiétait.

Et nous savons aussi que parfois, regrouper des services de cette façon revient à terme à ce qu'il n'en existe plus qu'un seul, donc c'est une autre source d'inquiétude. Le CMS va vraiment, je pense, être très important dans notre ville dans les 10-15-20 prochaines années. Car nous le savons : avoir plus de médecins et plus de paramédicaux à Saint-Pierre-des-Corps, ce n'est pas pour tout de suite... Donc malheureusement, il va falloir être patient et je pense vraiment que le CMS va devoir prendre toute sa part là-dessus, d'où l'importance réelle de préserver son indépendance.

M. CONTE : Monsieur Benzait et après, Madame Bonneau.

M. BENZAÏT : Nous voulions proposer un amendement sur la partie suivante : « *étant donné que vos collègues de la droite régionale auront la possibilité de supprimer ce dispositif, s'ils viennent à remporter les futures élections régionales* ».

Nous souhaitons supprimer cet extrait-là parce que de notre côté, nous n'envisageons pas cette hypothèse à ce stade et nous souhaitons évidemment la réussite de la gauche aux prochaines élections régionales, qui relève pour nous de l'évidence. Donc nous n'allons pas sur ce scénario et nous proposons de retirer cette partie-là au moyen d'un amendement. Merci.

Des murmures se font entendre dans la salle.

M. BENZAÏT : La Région est à gauche. Or la phrase dit que la défaite de la gauche est envisagée aux prochaines élections régionales.

M. CONTE : Donc là cet amendement porte sur la rédaction du vœu, mais ce n'est peut-être pas l'aspect le plus important...

M. BENZAÏT : Mais l'amendement peut porter sur n'importe quel élément du vœu, voilà, c'est tout !

M. CONTE : Ah oui, complètement ! D'autres interventions ?

Mme BONNEAU : Oui, j'entends bien ce que disait Anis Guelmami à propos de la proposition d'amendement de la majorité. Mais dans sa présentation au début de son vœu, Monsieur Guelmami soulignait qu'il était très important quand même qu'il y ait un Centre Municipal de Santé, ou en tout cas un centre de santé, en centre-ville. Car s'il était en dehors du centre-ville, tous les habitants du centre-ville n'auraient plus d'offres de soins à proximité, accessibles à pied ou à peu de distance. Beaucoup n'ont pas tellement de moyens de se déplacer, donc l'idée d'un CMS en dehors du centre-ville, moi ça me dérange : je pense que ce n'est pas une bonne idée et qu'il vaut mieux privilégier au moins un lieu important dans le centre-ville de Saint-Pierre-des-Corps, voilà.

M. CONTE : Je répondrai tout simplement que nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve pour 2035. Peut-être qu'un CMS situé à un autre endroit de la ville répondra davantage à la demande qu'en restant ici... Alors, moi, je ne sais pas l'avenir, mais si vous voulez, notre amendement s'inscrivait tout simplement dans cet esprit-là, parce que nous parlons pour dans 15 ou 20 ans.

Donc c'est vrai qu'aujourd'hui, le CMS a tout son sens dans ce centre-ville-là, mais peut-on prévoir l'avenir dans 15 ou 20 ans ? Je ne sais pas, et c'est pour cela qu'il ne faut pas obérer l'avenir : si jamais un autre lieu était envisagé, un lieu qui ferait consensus avec le futur Conseil municipal, avec tous les élus qui y siègeront, eh bien ce serait dommage de s'en priver. Voilà l'idée qui sous-tend notre amendement, tout simplement.

Oui, Monsieur Soulas ?

[TIME CODE : 44 min 1 s]

M. SOULAS : Merci. Alors, pour ce qui concerne *A GaucheS Toute !*, nous ne souhaitons pas non plus que cette phrase disparaisse du vœu proposé par nos collègues de *J'aime Saint-Pierre*. D'abord parce que 2035, c'est très loin et puis éventuellement une délibération peut toujours être changée. Mais là clairement, l'enjeu est de maintenir le CMS en centre-ville et de ne pas s'orienter sur le scénario que vous nous aviez proposé, de coupler le CMS avec le Centre Régional.

Voilà, donc tous les arguments ont été développés, je ne vais pas revenir dessus, mais en tout cas, nous ne souhaitons pas que cette phrase disparaisse du vœu.

M. CONTE : Je rappelle que ce vœu est un vœu pour la pérennisation du CMS. C'est bien noté : « vœu pour la pérennisation du CMS » !

M. SOULAS : Oui, mais parmi les phrases essentielles, il y a bien « la préservation de sa position en centre-ville »...

M. CONTE : Oui, et nous portons un amendement à ce niveau-là.

M. ROSMORDUC : Alors, cette notion de centre-ville, il nous semble que c'est plutôt très important de la laisser. Mais il manque peut-être une définition plus stricte de ce qu'est le centre-ville. Car si on se réfère aux documents cartographiques du PLU, il pourrait être placé assez loin de là où il se situe aujourd'hui... Donc je veux dire que de toute façon, maintenir cette mention du centre-ville n'est pas non plus particulièrement engageant pour vous, majorité.

Par ailleurs, vous demandez la suppression de cette notion de centre-ville afin de satisfaire un potentiel consensus futur pour un autre endroit. Mais si consensus il devait y avoir, ce consensus pourra se traduire par un autre vœu qui reviendra sur ce sujet. Ici nous parlons d'un vœu à adopter aujourd'hui, à un instant T. Donc ce vœu n'obère pas une éventuelle décision à venir, et vous pouvez être tranquilles : si un jour nous sommes d'accord pour voter en faveur d'un autre emplacement, eh bien nous voterons pour cet autre emplacement. Votre crainte d'un éventuel blocage relève donc d'une logique un peu curieuse...

Quant à votre argument consistant à dire qu'on ne sait pas ce qu'il se passera dans 15 ou 20 ans, alors ça, oui, mais c'est vrai tous les jours ! C'est vrai pour dans 5 ans : dans 5 ans nous ne saurons pas ce qu'il se passera dans 20 ans... Cela dit, nous espérons quand même que le travail que vous menez sur le PLU métropolitain a pu vous donner quelques idées, sur ce à quoi va ressembler notre ville à l'avenir. Le PLU, il vit à une échéance de 10-15 ans, donc on espère qu'aujourd'hui, vous avez un petit dessin dans votre tête sur le futur à 15 ans de notre ville... Sinon cela signifierait que vous n'auriez pas vraiment avancé sur les options d'écriture du PLUM pour la partie de Saint-Pierre-des-Corps !

Donc finalement, votre argument du « on ne sait pas si ce sera vrai dans 15 ans », vous pouvez le dire tous les jours, voilà. Et dans 15 ans, vous pourrez encore nous dire « on ne sait pas ». Sauf que la décision, par exemple sur le recrutement du second médecin, il faudra quand même la prendre avant ! Donc même si cela vous fait sourire, ce sont des arguments qui ne tiennent pas vraiment, voire pas du tout... En définitive, n'ayez pas peur d'un consensus à l'avenir qui dédise le vœu d'aujourd'hui...

M. CONTE : Sauf que c'est bien noté sur le vœu « *pour répondre aux besoins de la ville d'ici 15-20 ans* »... C'est bien noté, nous sommes bien d'accord ?

Et par exemple mardi dernier, il m'a été présenté un projet de ligne 3 du tramway. Bon d'abord, il faut déjà qu'ils payent la deuxième ligne, nous sommes d'accord là-dessus, mais nous n'allons pas revenir sur ce sujet. Mais ce que je veux dire par là, c'est que les mobilités vont tellement évoluer que si jamais nous avons l'opportunité de faire quelque chose de plus gros, avec du paramédical, etc., eh bien il faudra la saisir.

En fait, vous y voyez peut-être malice dans ce que je suis en train de dire, enfin c'est une façon de parler... Sauf que non, ce n'est pas du tout ça l'idée. Nous avons quand même une idée du PLUM, nous en avons parlé tous ensemble. Nous avons parlé tous ensemble de l'avenir, de comment nous voyons la ville puisque, justement, nous l'avons fait en Commission générale, donc nous sommes bien d'accord là-dessus. Mais après, vous avez toutes les questions de mobilité, et donc une extension de la ville qui peut se faire.

Oui, Madame Bonneau ?

Mme BONNEAU : Mais le « centre-ville », c'est un mot générique en fait. Je veux dire que le centre-ville actuel ne sera peut-être pas le même que dans 15 ans... Donc du moment qu'on parle

de « centre-ville », ça ne fige pas le lieu. Il est écrit « dans le centre-ville », donc cela peut être un quelconque centre-ville qui existe maintenant, et qui existera aussi dans 15 ans.

M. CONTE : OK. Alors nous pouvons maintenir le vœu comme cela, parce que La Rabaterie est justement comprise dans le centre-ville, donc c'est impeccable.

Notre groupe abandonne donc son projet d'amendement. Nous pouvons passer au vote pour l'amendement demandé par Monsieur Benzaït. Pouvez-vous rappeler la phrase que vous souhaitez supprimer, s'il vous plaît ?

M. BENZAÏT : Il s'agit de supprimer la phrase : « *Étant donné que vos collègues de la droite régionale auront la possibilité de supprimer ce dispositif, s'ils viennent à remporter les futures élections régionales.* »

M. CONTE : Donc qui vote pour cette suppression ?

Monsieur Nabil BENZAÏT, du groupe « Vivre Ensemble Solidaires en Métropole Tourangelle », propose l'amendement suivant :

- **supprimer, dans le premier paragraphe du vœu, la fin de la dernière phrase « étant donné que vos collègues de la droite régionale auront la possibilité de supprimer ce dispositif, s'ils viennent à remporter les futures élections régionales »**

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 22 voix contre, 8 voix pour (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON) et 3 abstentions (Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Catherine BONNEAU) rejette l'amendement à la majorité.

[TIME CODE : 49 min 40 s]

M. CONTE : L'amendement est rejeté. Nous passons au vote du vœu.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 30 voix pour et 3 abstentions (Nabil BENZAÏT, Fatiha KENDRI, Emmanuel FRANÇOIS), adopte le vœu à la majorité.

[TIME CODE : 50 min 10 s]

2025 04 02-02 Vœu présenté par le groupe d'opposition « Vivre Ensemble Solidaires en Métropole Tourangelle » - Estimation des Domaines pour les cessions et acquisitions de la Ville

Rapporteur : M. Nabil BENZAÏT

Par courrier recommandé avec accusé de réception, reçu par la Ville le 27 mars 2025, nous vous avons demandé les documents relatifs aux estimations des Domaines concernant toutes les cessions et acquisitions réalisées depuis le début du mandat, ou inscrites dans le bilan et annexées au Compte Administratif de la Ville.

La loi fixe des seuils permettant à la collectivité d'être dispensée de cette estimation pour l'acquisition ou la cession d'un bien.

Mais la loi prévoit également que lorsque la vente est réalisée, l'estimation des Domaines devient publique. Il s'agit là davantage d'une protection des négociations pour la cession ou l'acquisition des

biens que d'une obsession cachotière, à l'instar de celle dont la Ville fait preuve. Inutile de rappeler également combien cela crée un climat de suspicion futile et contre-productif, que la simple application du droit pourrait empêcher.

Nous allons discuter le bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2024 et nous attendons toujours celui concernant les années 2020 et 2021.

M. BENZAÏT [interrompant sa lecture du vœu] : Alors ici, je me permets juste un petit aparté parce qu'entretemps, depuis la rédaction du vœu, il y a des documents qui nous sont parvenus.

S'il n'y a pas eu de cessions ou d'acquisitions durant cette période ou de bilan y afférent, le formuler faciliterait bien nos échanges.

En outre, votre refus à ce jour de nous fournir les estimations des Domaines pour chacune des cessions de biens, ainsi que vos motivations en cas d'absence de celles-ci, ne peuvent qu'être dénoncés et pour adopter une posture constructive, pourraient être remplacés par une transparence totale à l'endroit des ventes que garantit la connaissance de ces estimations.

À titre d'exemple,

M. BENZAÏT [interrompant sa lecture du vœu] : Alors, là aussi, entretemps, il y a des choses qui se sont passées.

ne pas en disposer pour le « bien Marceau », composé de l'ex-maison du DGS, de l'école, de la mairie et de la totalité des annexes et terrains, nous empêche tout recours sur la vente. Bien loin de ce qu'il a été annoncé sur la teneur d'un projet à caractère « familial » des acquéreurs et après examen de la déclaration de travaux acceptée par la Ville, nous avons découvert un « projet immobilier » bien différent.

Cette autorisation nous semble plus que complaisante, notamment eu égard au risque d'inondation inhérent à ce secteur. Bien que la vente soit aujourd'hui effective, nous avons sollicité le Préfet quant à l'autorisation d'urbanisme délivrée qui ne semble pas conforme à ce que préconise le Plan de Prévention des Inondations (PPRI).

La contestation de son prix de vente se fera dès l'obtention de l'estimation des Domaines, que sans elle il nous est impossible de le faire. Nous solliciterons la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), si la Ville persiste dans son refus de la communiquer, qui caractérise une obstruction caractérisée.

Par ce vœu, il est demandé au Conseil Municipal du 2 avril 2025 :

1) d'ajouter à la rédaction des délibérations portant sur des acquisitions ou cessions de bien, les phrases suivantes :

- Quand il s'agit d'une cession ou acquisition sans mise en concurrence : « vue l'estimation des Domaines jointe » (ou l'absence de cette estimation en la motivant au regard des seuils le permettant).
- Quand il s'agit d'une cession ou acquisition avec mise en concurrence : « vu l'estimation des Domaines (ou l'absence de cette estimation en la motivant au regard des seuils le permettant) qui sera fournie à l'issue du vote concernant ce bien aux Conseiller(e)s municipaux. »

2) de soumettre au prochain Conseil municipal les bilans de cessions et acquisitions pour les exercices 2020 et 2021 pour régulariser les Comptes Administratifs des années considérées, sous réserves que des ventes aient été réalisées.

M. CONTE : Merci, Monsieur Benzaït pour ce vœu. Alors, effectivement, je partage aussi votre inquiétude sur le climat de suspicion que cela peut engendrer. Par exemple à propos de la vente du bien Marceau, il a circulé la fausse information que nous aurions vendu à hauteur de seulement 200 000 euros... Donc vous avez absolument raison et je salue votre inquiétude à ce sujet.

Cependant avec la Direction générale, je suis actuellement en train de reprendre tout le détail des biens qui devrait faire l'objet d'une communication de l'avis des Domaines. Et donc avant juillet 2020, date de notre élection et de l'arrivée en tant que Maire de M. François, nous avons un bien, datant de janvier 2020, qui en effet n'a pas fait l'objet d'une information. Donc il y en a un. Ensuite pour le reste en 2020 et 2021, à la suite de notre arrivée, il semble que la Direction générale de l'époque n'ait pas fait le nécessaire : c'est donc le correctif que nous allons apporter. Nous sommes actuellement en train d'y travailler pour apporter ce correctif, qui peut être fait dans les temps, il n'y a pas de souci à ce sujet même si cela va arriver après coup, nous avons bien vérifié les textes. Donc vous recevrez effectivement ces bilans des acquisitions manquants.

Par ailleurs, nous attendons le retour de l'État à la suite de votre demande. Et je vais vous faire lecture du processus mis en place pour que ce soit inscrit au procès-verbal, comme Monsieur Soulas pourrait le dire.

Donc je lis : *« les éléments de l'avis des Domaines doivent être retranscrits dans la note de présentation accompagnant la délibération, dès lors que le seuil légal de 180 000 euros est dépassé. »*

Dans la délibération, l'avis des Domaines doit être cité [ce qui est déjà le cas], dès lors que le seuil légal est dépassé. »

Enfin *« sur demande, l'avis des Domaines sera communiqué après signature de l'acte notarié, dès lors que le seuil légal sera dépassé. »*

Voilà, et nous avons fait le nécessaire, vous avez reçu l'avis des Domaines pour le bien Marceau. Je m'en excuse, car cela a pris un peu trop de temps. Et donc l'avis des Domaines pour le bien Marceau, qui comprend la maison du DGS, les écoles et l'ancienne Mairie, était d'un montant de 435 000 euros. Or la vente effective du bien a été conclue pour un montant de 470 000 euros. Voilà.

Nous voterons donc contre ce vœu. Monsieur François ?

M. FRANÇOIS : Oui, moi je m'étonne d'un tel vœu, Monsieur Benzaït. Parce qu'en fait, l'information que nous vous devons sur les Domaines a toujours été légale. Nous l'avons toujours fait depuis le début de notre mandat.

Donc quel est l'intérêt d'un vœu comme ça ? Je vous pose une question à nouveau. Quel est l'intérêt d'un vœu comme ça ? Très sincèrement, j'ai du mal à vous comprendre.

M. BENZAÏT : Eh bien, Monsieur François, je vous aurais bien invité à prendre connaissance de ce qu'il s'est passé à la dernière Commission Urbanisme, lors de laquelle j'ai été traité de « débile ». Et j'ai été sommé de quitter la salle par votre adjointe à l'Urbanisme, pour avoir demandé ces estimations et avoir rappelé que j'avais le droit d'accéder à ces informations après la vente. Aujourd'hui, malheureusement elle est absente, mais peut-être que si elle était là... Ah, mais si, elle est là ! Pouvez-vous confirmer ? Le témoin était là, donc j'ai bien été traité de « débile », et invité à sortir de la salle.

Et en fait Madame, vous m'avez rappelé que « politiquement », je l'ai bien noté, « politiquement » vous ne souhaitiez pas donner ces documents. Je me rappelle ce que j'ai dit, parce que je l'ai noté, je vous ai dit : *« est-ce que vous vous engagez ? Vous me dites bien que techniquement, vous ne pouvez pas me les donner ? »* Et vous m'avez dit, Madame : *« non ce n'est pas techniquement, mais politiquement que je ne souhaite pas vous les donner »*... Vous étiez donc dans l'illégalité. Je

vous l'ai rappelé, à la suite de quoi vous m'avez traité de « débile » et vous m'avez sommé de quitter la salle alors que vous n'en aviez pas le droit.

Donc voilà, Monsieur le Maire, pourquoi nous avons présenté ce vœu... Ah non, excusez-moi, Monsieur François, je vous ai appelé « Monsieur le Maire »... Donc c'est plutôt « Monsieur l'ex-Maire », mais c'est vous qui aviez été élu à la base. Voilà donc pourquoi ce vœu a été déposé, pour faire un rappel de la légalité.

M. CONTE : En tout cas les documents vous ont été transmis. Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 22 voix contre, 10 voix pour (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) et 1 abstention (Béatrice GROSLÉRON), rejette le vœu à la majorité.

[TIME CODE : 59 min 53 s]

M. CONTE : Nous entamons l'ordre du jour du Conseil municipal.

Pas de questions sur le suivi des vœux ? Nous passons donc au procès-verbal du Conseil municipal précédent.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2025 :

2025 04 02-03 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 février 2025 (prise en compte des modifications demandées en séance)

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 février 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Les éventuelles remarques des élus doivent être transmises 48 heures avant la séance d'approbation. Elles seront vérifiées par le secrétariat général au sein de l'enregistrement, pour éventuelles prises en compte dans le procès-verbal.

Énumération des remarques notifiées :

- *après modifications demandées en séance par Monsieur Nabil Benzaït, les corrections ont été apportées en page 9 du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 5 février 2025.*

Monsieur le Maire demande aux élus présents à la précédente séance de se prononcer.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 5 février 2025 ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 5 février 2025.*

M. CONTE : Alors, nous avons reçu une demande du groupe *Vivre Ensemble en Métropole* de Monsieur Benzaït, une demande à laquelle nous allons répondre bien sûr favorablement. Dans le procès-verbal initial qui vous a été transmis, voici ce qui était noté lors du vœu « J'y suis, j'y vote » :

« Monsieur CONTE : *Alors, Monsieur Benzaït est absent. Au vu des consignes qu'il a passées auprès du DGS par téléphone, le vœu de Vivre Ensemble Solidaires en Métropole Tourangelle est ajourné. Il sera peut-être produit au prochain Conseil municipal.* »

Et ensuite il est noté en gras : « *Le projet de vœu est ajourné.* »

Or nous avons réécouté l'enregistrement, et voici ce que j'ai dit en réalité :

« *Alors, Monsieur Benzaït n'étant pas là, avec les consignes qu'il a eues, je sais que le DGS l'a eu au téléphone. Il produira peut-être son vœu au prochain Conseil municipal, vœu non présenté.* »

Voilà, donc nous avons fait la correction du texte. Et j'ai demandé aussi à Madame Gounot qu'elle fasse une information aux rédacteurs, qui n'ont pas à prendre d'initiative de positionnement par rapport à ce qui peut être dit. À aucun moment je n'ai parlé d'ajournement de vœu, puisqu'effectivement, dans les discussions qui s'étaient faites entre Monsieur Benzaït et Monsieur Gérard, c'était que suivant sa volonté, il présenterait ou ne présenterait pas ce vœu au prochain Conseil.

Donc je n'ai pas été plus loin, voilà. Est-ce que cela vous convient ?

M. BENZAÏT : Cela me convient tout à fait, et puis la preuve en est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas représenté ce vœu. Nous préférons laisser la question du racisme et de l'antifascisme pour la campagne. Je pense que ce sera un des thèmes concrets et centraux de notre campagne pour les élections de 2026.

M. CONTE : Je ne vous ai pas demandé d'évoquer votre campagne non plus.

M. BENZAÏT : Non, mais j'ai le droit d'en parler, merci.

M. CONTE : Pas d'autres remarques concernant ce procès-verbal ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour) :

- ***approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 5 février 2025 ;***
- ***autorise Monsieur le Maire à procéder à la publication du procès-verbal du 5 février 2025.***

[TIME CODE : 1 h 02 min 30 s]

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATION :

2025 04 02-04 Compte-rendu de la délégation accordée au Maire en application de l'article I. 2122-22 alinéa 4 du Code Général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Par délibération en date du 9 octobre 2024, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics.

Il s'agit d'informer le Conseil municipal des décisions prises en vertu de cette délégation depuis le dernier Conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant en € TTC
21/01/2025	Mission de contrôle technique Amélioration énergétique de l'école maternelle Stalingrad	SOCOTEC CONSTRUCTION (37 551)	2 964,00 €
22/01/2025	Mission de coordonnateur SPS Amélioration énergétique de l'école maternelle Stalingrad	ACP2S (37 150)	1 491,00 €
23/01/2025	Entretien des installations d'assainissement	SOA (37 320)	37 682,40 €
19/02/2025	Repérage amiante avant travaux Maison de l'Aubrière	SOCOTEC DIAGNOSTIC (75 727)	864,00 €
27/02/2025	Caddy carburant pour garage	BOISSEAU MOTOCULTURE (37 550)	1 999,73 €
27/02/2025	Pont 4 colonnes pour garage	MARCEUL (37 700)	24 324,00 €
TOTAL			69 325,13 €

M. CONTE : Pas de questions ? Nous prenons donc acte de ce compte-rendu, merci.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 4 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

[TIME CODE : 1 h 02 min 48 s]

2025 04 02-05 Délégation accordée à Monsieur le Maire ou à l'adjoint délégué en son absence, pour accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Par délibération en date du 9 octobre 2024, il a été donné délégation au Maire sur les matières énumérées à l'alinéa 9 de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions fixées par cet article.

Il s'agit de rendre compte des dons accomplis depuis le 9 octobre 2024 en exécution de ce mandat :

date	Objet Don d'archives privées	Noms	Adresses	Attributaire
4 décembre 2024	Lot de 29 photographies sur les bombardements du 11 avril 1944	M. Claude GUILLAUMIN	1bis, rue Louise Michel 37700 La Ville-aux- Dames	Archives municipales
20 mars 2025	2 drapeaux « F.N.A.C.A. I et L. Comité départemental » (s.d.)	F.N.A.C.A.	Comité départemental d'Indre-et-Loire F.N.A.C.A. 28, rue Baden Powell 37270 Montlouis- sur-Loire	Archives municipales

M. CHAPEAU : Cette délibération vise donc à prendre acte de dons faits par Monsieur Claude Guillaumin et la FNACA.

Monsieur Claude Guillaumin a fait don aux archives municipales d'un lot de 29 photographies sur les bombardements du 11 avril 1944 à Saint-Pierre-des-Corps.

Et la FNACA, par l'intermédiaire de son président Monsieur Yvon Brunet, fait don aux archives municipales de son ancien et de son nouveau drapeau puisque malheureusement, cette association vient de se dissoudre.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal, nous remercions les personnes et les associations qui font ces dons et viennent enrichir les archives de notre commune.

M. CONTE : Je tiens à préciser que comme nous l'avons vu avec eux lors de la dernière cérémonie, les anciens combattants pourront réutiliser le drapeau de la FNACA pour des cérémonies. Il sera mis à leur disposition s'ils veulent l'utiliser.

Voilà, il s'agit donc de prendre acte de ces dons.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal prend acte du compte-rendu de la délégation accordée en application de l'alinéa 9 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

[TIME CODE : 1 h 04 min 25 s]

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2025 04 02-06 Modification de la composition des Commissions consultatives

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22 fixant les modalités de création et de fonctionnement des Commissions municipales,

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal validé lors de la séance du 16 mai 2023, modifié en séance du 20 février 2024,

Vu la délibération n° 2024 10 09-06B du Conseil municipal du 9 octobre 2024 fixant les constitutions des Commissions municipales consultatives,

Vu la délibération N° 2023 06 28-04 du Conseil municipal du 28 juin 2023 portant sur la mise en place de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA),

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant la constitution d'un nouveau groupe d'élus au sein du Conseil municipal la « Gauche Indépendante Corpopétrussienne » la « GIC »,

Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la composition des Commissions.

Il vous est proposé la répartition suivante par Commission présentée dans le tableau joint en annexe.

M. CONTE : Nous en venons à la modification des compositions des Commissions consultatives. Logiquement pour la dernière fois, mais sait-on jamais !

J'ai donc reçu de la part du groupe GIC le tableau suivant :

- aux Sports : Monsieur Mohamed Benbedra ;
- à la Petite Enfance, Politique de la Ville, Associations et Ressources Humaines : Monsieur Benbedra ;
- à l'Éducation et à la Jeunesse : Monsieur Cédric Rosmorduc ;
- à l'Urbanisme : Madame Catherine Bonneau ;
- au Budget et aux Finances : Madame Bonneau ;
- à l'Action Sociale : Monsieur Benbedra ;
- à la Culture, les Fêtes et Cérémonies : Monsieur Rosmorduc ;
- au Rayonnement et à la Communication : Monsieur Rosmorduc ;
- à la Tranquillité et la Sécurité : Madame Bonneau ;
- à l'Accessibilité : Madame Bonneau ;
- à la Transition écologique : Monsieur Rosmorduc.

Nous passons au vote concernant la validation de cette nouvelle liste des Commissions.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), valide la mise en place et la composition des Commissions municipales consultatives telles qu'indiquées dans le tableau joint.

La présente délibération abroge la délibération N° 2024 10 09-06B du 9 octobre 2024.

[TIME CODE : 1 h 05 min 50 s]

M. SOULAS : Il y a eu aussi des modifications en ce qui concerne les élus AGT. Nous vous avons envoyé le tableau.

M. CONTE : On ne me l'a pas transmis.

M. SOULAS : J'ai vu qu'il était intégré au dossier du Conseil.

M. CONTE : Ah oui, donc il a déjà été pris en compte. En effet, c'est celui-ci effectivement. Excusez-moi, on ne me l'avait pas transmis sous le même format que l'autre. Je vais en faire lecture :

- aux Sports : Monsieur Michel Soulas ;
- aux Ressources Humaines : Monsieur Soulas ;
- à la Commission Éducation : Madame Sylvie Lenoble ;
- à l'Urbanisme : Madame Lenoble ;
- à la Commission Budget et Finances : Monsieur Soulas ;
- à la Commission Action Sociale : Madame Lenoble ;
- à la Culture et aux Fêtes : Madame Lenoble ;
- au Rayonnement de la Ville : Madame Laëtitia Allyasbgran-Quintard ;
- à la Tranquillité Publique : Madame Allyasbgran-Quintard ;
- à la Commission Accessibilité : Monsieur Soulas ;
- et à la Commission Transition Écologique : Madame Allyasbgran-Quintard.

Voilà, c'est bon ? Oui, Monsieur Guelmami.

M. GUELMAMI : Juste une question pratique. Je ne sais plus quel collègue en a parlé, mais est-ce que ce changement va modifier quelque chose pour les tribunes d'expression dans *Clarté*, au niveau du nombre de signes ? Cela va-t-il réduire les encarts ? Ce serait bien de le savoir, parce que je crois que le prochain rendu est pour bientôt.

M. CONTE : Non, ce sera le même nombre de signes et il y aura une tribune de plus.

M. GUELMAMI : OK, donc pas de changement.

M. CONTE : Nous continuons donc et je vais vous demander, si vous êtes d'accord, la possibilité de changer l'ordre du jour et d'aborder tout de suite le sujet des Finances. En effet, notre Directrice des Finances, Madame Genest, a un train à prendre, et j'imagine que c'est compliqué à la gare de Saint-Pierre-des-Corps, depuis ce week-end.

Donc si vous en êtes d'accord, nous allons attaquer les Finances tout de suite.

[TIME CODE : 1 h 08 min 46 s]

FINANCES :

2025 04 02-07 Adoption du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 24 mars 2025 ;

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal

Le Compte de Gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le Compte Administratif présenté par le Maire.

Considérant que la présentation du Compte de Gestion 2024 du Budget Principal n'appelle ni observation ni réserve ;

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le Compte de Gestion du Comptable public du Budget Principal pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 3 752 432,48		281 921,80	-3 470 510,68
Fonctionnement	4 072 908,55	2 948 067,58	3 254 233,32	4 379 074,29
TOTAL	320 476,07	2 948 067,58	3 536 155,12	908 563,61

M. DELANCHY : Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

C'est mon premier et notre dernier budget de cette mandature. Ce budget s'inscrit dans la continuité de notre engagement d'une gestion responsable et tournée vers l'intérêt de nos concitoyens.

Tout d'abord, nous avons veillé à maintenir un équilibre budgétaire sain, en maîtrisant nos dépenses tout en préservant un niveau d'investissement ambitieux. Cela nous a permis de concrétiser des projets structurants pour notre commune, qu'il s'agisse d'aménagements, d'équipements ou de services renforcés pour nos habitants. Ensuite nous avons pris soin de préserver notre capacité d'action, en maintenant une fiscalité stable sans alourdir la charge pour les ménages et les entreprises locales. Nous avons optimisé les ressources disponibles, recherché des financements extérieurs et fait preuve de rigueur dans notre gestion quotidienne.

Enfin ce budget reflète notre volonté de préparer l'avenir : il assure la pérennité des projets engagés et laisse à la prochaine équipe municipale des bases solides pour poursuivre le développement de notre commune. Je tiens à remercier l'ensemble des élus et des agents qui ont contribué à cette gestion, et c'est avec cette même exigence de responsabilité et de transparence que nous poursuivons notre engagement, jusqu'au dernier jour de ce mandat. Merci.

Si vous êtes d'accord, je propose de faire défiler sur les écrans les slides de présentation du Compte Administratif 2024 ainsi que du Budget Primitif 2025, pour les mettre ensemble dans le débat. À l'issue, nous pourrions procéder aux votes, avec les amendements.

Je vous propose donc, dans un premier temps, de faire le bilan de l'année 2024 avec le Compte de Gestion 2024, qui constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Alors, nous allons dérouler, je ne vais pas vous citer tous les chiffres, mais notre résultat de clôture 2024 en investissements est de - 3 470 000 euros. Et nous avons au total un résultat net de 908 563 euros.

Une question, Madame Grosliéron ?

Mme GROSLÉRON : Je me demandais si nous allions refaire le déroulé de la Commission des Finances...

M. DELANCHY : Nous allons essayer d'aller plus vite, si c'était là votre question...

M. CONTE : Il faut quand même penser au public qui est présent ce soir, mais qui n'était pas à la Commission des Finances. Donc la présentation leur permet aussi de voir les chiffres.

M. DELANCHY : Effectivement, l'idée c'est aussi de donner quand même quelques chiffres au public.

M. CONTE : Mais notre présentation d'aujourd'hui comporte moins de slides qu'à la Commission des Finances.

M. DELANCHY : Oui, nous avons réduit.

2025 04 02-08 Adoption du Compte Administratif 2024 – Budget Principal

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2024 du Budget Principal. Le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2024 sont conformes à ceux figurant au Compte de Gestion établi par le Comptable public; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	13 683 642,47	8 508 728,63	281 921,80
Recettes d'investissement	13 683 642,47	8 790 650,43	
Dépenses de	31 964 662,49	27 985 641,81	3 254 233,32

fonctionnement			
Recettes de fonctionnement	31 964 662,49	31 239 875,13	

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 796 300,99 €

Recettes d'investissement : 1 527 304,16 €

M. DELANCHY : Je poursuis ma présentation avec les recettes réelles de fonctionnement. Je vous laisse en prendre connaissance au fur et à mesure.

En l'absence de questions, je vais poursuivre également avec les dépenses de fonctionnement. Nous sommes donc ici sur une progression de 3,41 % puisque nous passons de 31 296 000 euros à 32 364 000 euros. Nous obtenons ainsi un taux de réalisation de 103,14 %.

Ensuite en synthèse sur les dépenses de fonctionnement, si nous comparons les 27 223 000 euros dépensés en 2023 et les 27 985 000 dépensés en 2024, cela nous fait une variation de 2,80 %.

Sur les charges de personnel, vous avez le nombre d'agents titulaires qui est de 272 en 2024, contre 263 pour 2023. Je précise qu'il s'agit uniquement des agents titulaires, puisque le total des agents est plutôt autour de 470.

Sur l'évolution de l'épargne, je vous laisse regarder la courbe qui parle d'elle-même.

J'en viens aux réalisations, par chapitre : il s'agit là des dotations et emprunts, je vous laisse découvrir le slide. Et donc il faut le souligner, nous en arrivons quand même à un taux de réalisation pour 2024 de 91,35 %.

J'en viens à « l'impact sur la transition écologique » : il s'agit d'une nouvelle annexe obligatoire pour le Compte Administratif 2024, constituant une cotation des dépenses budgétaires exécutées, selon leur impact sur l'environnement. Pour 2024, seul l'axe 1 intitulé « atténuation du changement climatique » est ciblé, et vous pouvez voir ce petit camembert qui illustre notre positionnement : comme vous le constatez pour ce qui est de l'année 2024, 32,12 % des dépenses se sont avérées favorables à cette transition écologique.

Concernant la dette, je vous laisse regarder la courbe qui s'affiche, avec une capacité de désendettement en 2024 qui est de 2,71 ans.

Je vous propose de passer maintenant au budget annexe de La Rabaterie pour 2024, avec une clôture à 8 538,65 euros. Sur la section de fonctionnement, le total des recettes s'élève à 89 611 euros. Et en section d'investissements, nous sommes à 80 000 euros.

Voilà donc pour ce qui est du résumé des Comptes Administratifs 2024.

[TIME CODE : 1 h 16 min 23 s]

2025 04 02-11 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget Principal

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu la délibération N° 2025 02 05-13 du 5 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu l'envoi des projets de budget par mail le 17 mars 2025 à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des finances qui s'est réunie le 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal,

Le Budget Principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux métropoles et aux villes :

- *une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.*

Pour mémoire :

- *Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.*
- *Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*
- *L'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.*

Considérant le projet de budget communal présenté par Monsieur Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, de décider :

- *d'adopter le Budget Primitif 2025 de la Commune, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :*

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	6 060 008 €
Chapitre 012 Charges de personnel	18 046 000 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	41 594 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 018 965 €
Chapitre 66 Charges financières	280 349 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	27 150 €
Chapitre 68 Dotation aux provisions	57 599 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>26 531 665 €</i>
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	4 813 941,78 €

Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	2 035 301 €
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	33 380 907,78 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 013 atténuations de charges	322 000 €
Chapitre 70 Ventes Produits	2 172 803 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	7 644 113 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	11 708 000 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	5 767 474 €
Chapitre 75 Autres produits	2 099 551 €
Chapitre 76 Produits financiers	425 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	10 000 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>29 724 366 €</i>
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	2 016 975 €
Résultat reporté 002	1 639 566,78 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	33 380 907,78 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT y compris RAR	Propositions 2025
Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves	2 000 €
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	1 356 010 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	256 427,37 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	1 400 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 201 047,90 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	2 600 211,50 €
Total des opérations d'équipement	1 935 000 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	5 000 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>9 755 696,77 €</i>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	2 016 975 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimonial	100 000 €

Résultat négatif reporté	3 470 510,68 €
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	15 343 182,45 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT y compris RAR	Propositions 2025
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	603 753,60 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	2 210 344,56 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	2 507 500 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	3 334 €
Chapitre 024 Produits des cessions	329 500 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>5 654 432,16 €</i>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	2 035 301 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimonial	100 000 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 739 507,51 €
021 Virement de la section de fonctionnement	4 813 941,78 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	15 343 182,45 €

- *de préciser que Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.*

M. DELANCHY : Si vous en êtes d'accord, je vous propose maintenant de dérouler le Budget Primitif 2025, en commençant par l'affectation des résultats. Comme nous l'avons vu tout à l'heure sur 2024, nous avons un solde de 3 254 000 euros. Nous arrivons ainsi à un report de clôture excédentaire de 4 379 074,29 euros. Cela nous fait un budget total de 48 724 090 euros, dont 33 381 000 sur la partie fonctionnement et 15 343 000 sur la partie investissements.

Je reviens donc sur ce que je disais tout à l'heure : un budget 2025 marqué par un budget réaliste et ambitieux. D'abord, nous ne prévoyons pas de hausse des impôts locaux, je souligne qu'il n'y a pas de hausse de fiscalité pour 2025 concernant la Taxe d'Habitation des résidences secondaires, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et également la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties. Nous avons fait le choix d'orienter nos investissements vers la Transition écologique, avec la rénovation thermique des bâtiments ainsi que la végétalisation des espaces publics, en poursuivant notre politique de dette maîtrisée.

Ainsi concernant les équilibres de fonctionnement, je vous laisse découvrir l'ensemble des chiffres. Et ce que je retiens sur ce budget 2025, ce sont les investissements à hauteur de 8,5 millions d'euros.

Sur ces investissements, vous voyez d'abord ici une liste des opérations faisant partie des restes à réaliser en 2024 : le déploiement de la vidéoprotection, le logiciel Finances, l'achat de véhicules Propreté... Et les toilettes publiques de la place Maurice Thorez, qui sont très attendues. Toujours

sur les restes à réaliser 2024 reportés sur 2025, nous avons encore les travaux du Centre Social, et des travaux divers.

J'en viens aux AP/CP, c'est-à-dire la procédure des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement. Concernant la rénovation thermique de la maternelle Viala, compte tenu du décalage des travaux en 2025 et afin de permettre le paiement des entreprises, y compris sur l'exercice 2026, il convient de modifier le phasage sur trois années, de 2024 à 2026, ce que vous voyez sur le tableau à l'écran.

Nous passons aux dépenses d'équipements, donc celles qui sont inscrites au budget 2025 pour 8,5 millions d'euros, piscine incluse. Je vous donne quelques exemples :

- la rénovation énergétique de l'école Stalingrad ;
- la piscine ;
- les acquisitions foncières ;
- la création d'un nouvel Accueil Territorial - Mission Locale ;
- les contrats de chauffage ;
- la modernisation des éclairages sportifs ;
- la modernisation du parc automobile ;
- les aménagements des locaux associatifs Camelinat ;
- le déploiement de la vidéoprotection ;
- le bardage du Val Fleuri ;
- le parking de la micro-forêt du Val Fleuri ;
- le parquet du gymnase Despouy ;
- la mise aux normes de la machinerie de la Salle des Fêtes ;
- ADAPT Pierre-Sémard ;
- mises en conformité et travaux divers sur les bâtiments ;
- la requalification des équipements seniors de la RPA ;
- le mobilier matériel pour les services municipaux ;
- et enfin le budget participatif.

Voilà. Et je reviens ici également sur les restes à réaliser 2024 reportés sur 2025, avec les dotations publiques de la Ville : vous pouvez les voir chiffrées ici.

Vous avez ensuite les recettes d'équipements... OK ? Je déroule.

Vous avez ici la dette, nous en avons parlé, donc elle est affichée avec l'incidence de l'emprunt de 2,5 millions d'euros, ou sans l'incidence de cet emprunt.

Et puis nous avons le budget annexe de La Rabaterie. Je rappelle simplement que le programme urbain de La Rabaterie vise à renforcer l'attractivité de ce quartier prioritaire, en requalifiant les espaces publics et résidentiels, ainsi que son centre commercial. En 2025, la commune sera accompagnée par le cabinet *SIAM Conseils* dans le cadre de notre mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) : cette mission permettra de préciser les limites du périmètre géographique de réflexion, et de hiérarchiser les actions opérationnelles à diligenter dans le temps. Le but est de réfléchir sur un périmètre élargi pour connecter l'îlot du centre commercial aux différents maillages actuels ou futurs.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), engagé depuis 2016 sur le territoire de la Métropole tourangelle. Il permet à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps de mener avec ses partenaires une politique active de renouvellement de son tissu urbain, en concertation étroite avec la population. Nos partenaires sont l'ANRU, Tours

Métropole Val de Loire (TMVL), la Région, les bailleurs, Action Logement, la Caisse des Dépôts, etc.

Et donc sur 2025 pour La Rabaterie, nous avons pour l'investissement un budget de 403 797 euros, et pour le fonctionnement un budget de 667 020 euros. Je vous remercie.

[TIME CODE : 1 h 23 min 16 s]

M. CONTE : Y a-t-il des questions ? Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Alors, bien évidemment, nous aurons des questions. Et d'ailleurs, nous prendrons le temps, tout à l'heure, de répondre nous-mêmes à la question suivante : s'agit-il d'un budget ambitieux ? Mais avant de commencer l'examen des questions, il va falloir quand même que vous répondiez aux trois amendements qui ont été déposés.

En effet, ces amendements interrogent la clé de répartition de l'excédent de fonctionnement 2024. Et donc, nous ne pouvons pas continuer plus longtemps sur l'examen du budget 2025, sans l'examen de ces amendements. Parce que pour le coup, même si ces amendements ne bougeraient pas considérablement le projet de budget 2025, il n'empêche qu'il y a quelques marges... De mémoire, ces trois amendements portent sur deux fois 20 000 euros, et une fois 10 000 euros. Donc à quel moment prévoyez-vous l'examen de ces amendements ?

M. CONTE : Alors, pour examiner les amendements, il va falloir d'abord voter le Compte Administratif dans un premier temps. Il faut d'abord valider le Compte Administratif 2024 pour pouvoir ensuite procéder à l'affectation des résultats pour le Budget Primitif. Et dès lors que nous en viendrons aux délibérations, nous nous arrêterons pour justement évoquer ces amendements. Parce qu'en effet, il n'est pas possible de lancer des amendements dans le débat, si les affectations n'ont pas été validées : ce ne serait pas logique.

M. SOULAS : Tout à fait, oui.

M. CONTE : Donc pour le moment, y a-t-il des questions sur le Compte Administratif ? Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Oui. Vous allez dire que nous radotons un petit peu, mais sur la question de la dette, il y a un slide qui est intéressant. J'avais posé une question similaire au moment du débat d'orientation budgétaire, mais la réponse était restée quand même un peu évasive sur la dette.

Alors, on voit effectivement un bond de l'épargne nette entre 2020 et 2021, sur les graphiques que Monsieur Delanchy nous a montrés. Et j'aurais voulu savoir exactement, concrètement, si ce bond faisait suite à l'extinction d'un emprunt en particulier, ou de plusieurs. Pouvez-vous nous donner davantage de précisions sur les causes de ce bond-là entre 2020 et 2021 ? Il s'agit des slides relatifs à la présentation du Compte Administratif.

M. DELANCHY : Pouvons-nous remettre le slide correspondant, sur le Compte Administratif ? Non, ce n'est pas celui-ci...

M. CONTE : En fait, la réponse est simple : c'est la fiscalité dans un premier temps, puisqu'il y a eu une hausse de la fiscalité. Donc ça c'est clair, c'est ce qui a constitué aussi un bol d'air pour le budget. Et en plus, nous avons eu aussi quelques emprunts qui se sont éteints à ce moment-là, sachant qu'il s'agissait d'emprunts toxiques. Oui, Monsieur François, allez-y !

M. FRANÇOIS : Oui, je peux répondre à cette question quand même, je suis un peu concerné. Donc en effet à l'époque, c'était la hausse de la fiscalité : vous vous rappelez que nous avons augmenté les bases d'imposition. Et puis surtout, c'est lié à la fin de certains emprunts dont le fameux emprunt toxique qui avait été souscrit en 2008 il me semble, de mémoire, et qui finalement

arrivait à échéance. Et j'ajoute qu'il y avait aussi un autre emprunt, je ne sais plus les termes exacts, mais voilà à quoi cela correspond.

M. ROSMORDUC : Je vous remercie, car mon propos visait à faire le point sur le sempiternel débat sur le surendettement dramatique, paraît-il, que connaissait la Ville. Donc c'est vrai que ma question n'était pas purement gratuite, parce qu'à partir de 2020 ou 2021, vous nous avez dit que la Ville connaissait une réelle difficulté financière, et qu'il allait falloir un petit peu tout freiner. Or en fait, on se rend compte que beaucoup d'emprunts sont arrivés à échéance à ce moment-là et forcément, la conséquence immédiate a été celle d'un rehaussement de l'épargne, et finalement d'une capacité financière un petit peu plus saine.

Donc cet élément me permet de relativiser à l'avance, dans votre prochaine réponse, l'exploit entre guillemets que vous allez forcément bientôt évoquer, sur un énorme redressement de nos finances que vous auriez réalisé. En résumé : oui, des emprunts sont arrivés à terme, et puis la situation financière s'est améliorée, et vous avez effectivement augmenté les impôts pour le faire. Voilà, c'était pour préciser un peu tout cela...

Et du coup, je voulais signaler aussi qu'aujourd'hui, sur le Compte Administratif 2024 par rapport à 2023, on constate vraiment un remboursement du capital qui redescend de manière assez drastique, à - 600 000 euros entre 2023 et 2024. Cette baisse de remboursement du capital est quand même relativement importante, et c'est normal puisque le temps avance. Mais encore une fois, sur cette question de la gestion de la dette, on voit qu'il y a des choses qui s'éteignent naturellement, sans qu'une politique proactive de la municipalité ait réellement besoin d'être menée.

Or il serait bien de lire ces évolutions sur une prospective un petit peu plus longue : certes, ce n'est pas là l'objet du Compte Administratif. En revanche, cela aurait pu être l'objet du débat d'orientation budgétaire, sauf que l'exercice a été raté. Cela aurait pu être l'exercice du budget 2025, mais celui-ci sera forcément raté dans sa présentation puisqu'encore une fois, aucune vision pluriannuelle du potentiel ne nous a été donnée...

Et donc le seul document pluriannuel que vous nous présentez, c'est celui d'une extinction de la dette à zéro dans 30 ans. Et ça, ce n'est pas une politique publique. Alors, au moment du débat d'orientation budgétaire, vous nous aviez répondu que vous ne vouliez pas préempter l'avenir, que vous ne saviez pas ce qu'il se passerait à partir de mars 2026. Sauf que réaliser une prévision, ce n'est pas préempter l'avenir : faire une prévision, c'est imaginer ce qu'il est possible de faire.

Et je vous rappelle les réponses que vous pouvez nous apporter parfois en Commission ou lors de débats budgétaires, à propos du projet de La Rabaterie : vous nous dites que le projet est déjà un peu ficelé et qu'on ne peut pas dépenser davantage, parce que par exemple le traitement de la question de la pharmacie coûterait 800 000 euros... Sauf qu'avec le résultat en sortie de fonctionnement que vous nous avez présenté, avec un excédent à 4 millions d'euros, eh bien autant vous dire qu'avec ces courbes-là, nous nous interrogeons sur la capacité financière de la Ville à porter sur les finances locales, par exemple, un emprunt de 800 000 euros qui permettrait d'aller plus loin dans le projet de La Rabaterie !

En outre aujourd'hui, vous nous présentez un ratio, une capacité de désendettement à 2,71 années. Sauf qu'il faut savoir qu'en ce qui concerne les collectivités locales, il faudrait atteindre un ratio de 12 ans pour que celui-ci soit considéré comme inquiétant ! Autant vous dire que nous avons de la marge ! Donc dans votre discours alarmiste, votre discours héroïque de résorption de la dette, il y a quand même un petit delta qui n'est pas très sérieux dans la présentation que vous nous avez faite. Nous pouvons même nous dire que finalement, vous n'êtes pas loin d'un petit mensonge financier en ce qui concerne le projet de La Rabaterie... Je n'ai plus le prix en tête, mais au final, tout ceci relève davantage d'une question de volonté politique que d'un exercice d'équilibre budgétaire.

M. CONTE : Pas d'autres questions pour le Compte Administratif ?

M. BENZAÏT : J'ai une question, juste pour être sûr. Le Compte Administratif 2024 pour le budget annexe de La Rabaterie sera bien voté à part ?

M. CONTE : Oui, tout à fait.

2025 04 02-07 Adoption du Compte de Gestion 2024 – Budget Principal

M. CONTE : Alors, dans un premier temps, nous allons voter le Compte de Gestion 2024 pour le budget principal.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide d'approuver le Compte de Gestion du Comptable public du Budget Principal pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement	- 3 752 432,48		281 921,80	-3 470 510,68
Fonctionnement	4 072 908,55	2 948 067,58	3 254 233,32	4 379 074,29
TOTAL	320 476,07	2 948 067,58	3 536 155,12	908 563,61

[TIME CODE : 1 h 31 min 12 s]

M. CONTE : Je vous remercie. Je vais maintenant laisser la main à Madame Drapeau pour le Compte Administratif.

Monsieur le Maire Oliver CONTE se retire momentanément de la salle et ne prendra pas part au vote d'approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Principal.

Madame Éloïse DRAPEAU, Première Adjointe, préside la séance.

2025 04 02-08 Adoption du Compte Administratif 2024 – Budget Principal

Mme DRAPEAU : Monsieur le Maire est sorti de la salle, je fais donc voter le Compte Administratif 2024.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (32 voix pour), approuve, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	13 683 642,47	8 508 728,63	281 921,80
Recettes d'investissement	13 683 642,47	8 790 650,43	
Dépenses de fonctionnement	31 964 662,49	27 985 641,81	3 254 233,32

Recettes de fonctionnement	31 964 662,49	31 239 875,13	
-----------------------------------	----------------------	----------------------	--

Les restes à réaliser 2024 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 796 300,99 €

Recettes d'investissement : 1 527 304,16 €

Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

[TIME CODE : 1 h 31 min 50 s]

Retour de Monsieur le Maire en séance.

2025 04 02-09 Affectation des résultats 2024 au budget primitif de l'exercice 2025 – Budget Principal de la commune

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la concordance des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2024 du Budget Principal de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, et notamment les besoins de financements du Budget Principal de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal,

Considérant que conformément à l'instruction M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2024 à la suite de l'adoption du Compte Administratif en conformité avec le Compte de Gestion ;

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-3 752 432,48		281 921,80	- 3 470 510,68
Fonctionnement	4 072 908,55	2 948 067,58	3 254 233,32	4 379 074,29
TOTAL	320 476,07	2 948 067,58	3 536 155,12	908 563,61

Restes à réaliser en dépense d'investissement : 796 300,99 €

Restes à réaliser en recette d'investissement : 1 527 304,13 €

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'affecter les résultats de clôture 2024 du budget principal comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 4 379 074,29 €

Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « excédent de fonctionnement » de 1 639 566,78 € et au compte 1068 de la section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé » de 2 739 507,51 €

- Le résultat de clôture d'investissement (déficit) de 3 470 510,68 € est repris en dépenses, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

M. DELANCHY : Donc là, maintenant, si je comprends bien, nous votons maintenant l'affectation des résultats 2024 au Budget Primitif 2025, pour le budget principal de la commune.

M. CONTE : Oui.

Mme BONNEAU – 1 h 32 min 26 s] : Pour quoi vote-t-on, là ?

M. CONTE : Pour l'affectation des résultats au Budget Primitif. Puisque nous venons de voter le Compte Administratif, il faut donc maintenant affecter les résultats.

M. ROSMORDUC : Alors, ce qui n'est pas forcément clair, c'est que nous n'avons pas redébatu sur le projet d'affectation. Mais j'imagine que nous le ferons au moment du Budget Primitif, je pense que c'est pour cela ? Si c'est bien le cas, oui, nous pouvons passer effectivement au vote...

M. CONTE : Oui, parce qu'après, c'est sur le Budget Primitif que va porter le débat.

M. ROSMORDUC : Oui, c'était pour comprendre pourquoi il y a un temps de latence sur le sujet.

M. CONTE : Voilà.

M. SOULAS : Pour rappel, à travers nos amendements, nous avons une proposition de modification de la clé de répartition, donc...

M. CONTE : Ah oui, alors allons-y. Excusez-moi, au temps pour moi. Donc Monsieur Soulas, vous avez la parole.

M. SOULAS : Alors, le groupe AGT va proposer deux amendements.

Le premier amendement vise à introduire le principe de la cantine à 1 euro pour la deuxième tranche de quotient familial, dans la mesure où le budget est construit sur un report d'excédent de fonctionnement de 4 379 074 euros.

Nous avons fait une estimation du coût de cette mesure par rapport aux bases 2023 et 2024, donc à hauteur de 20 000 euros. Et pour financer cette deuxième tranche de quotient familial, nous proposons que l'excédent de fonctionnement soit réparti de la manière suivante :

- au compte 002 de la section de fonctionnement, au lieu de lire comme clé de répartition 1 659 566,78 euros, nous proposons de lire 1 639 566,78 euros. Nous rajoutons donc 20 000 euros au compte 002 ;
- et d'une manière mécanique, nous retirons 20 000 euros au compte 1 068 de la section d'investissements, pour amener ce compte à un montant de 2 739 707 euros.

Donc si effectivement cet amendement est adopté, le budget principal 2025 pourrait s'équilibrer ainsi :

- à hauteur de 33 400 907,78 euros pour la section de fonctionnement ;
- à hauteur de 15 323 182,45 euros pour la section d'investissements.

Je rappelle que notre proposition vise à financer la cantine à 1 euro pour une deuxième tranche du quotient familial.

M. DELANCHY : Je vais vous répondre simplement, Monsieur Soulas, sur ce premier amendement. Effectivement, nous avons bien un excédent de 4 379 000 euros. En revanche, votre demande n'est pas une demande de dépense, mais constitue une « non-recette ».

M. CONTE : Eh oui, en effet. Cela n'a pas d'impact sur l'affectation.

Je mets donc aux voix cet amendement.

M. ROSMORDUC : Alors, en ce qui nous concerne, nous allons nous abstenir à cause de ce défaut, enfin ce jeu d'équilibre qui n'existe pas. Mais honnêtement, nous aurions voulu un peu plus de sincérité de votre part sur le sujet. Vous auriez pu traiter la question au fond et proposer un amendement à l'amendement, cela pouvait se faire.

Monsieur Michel SOULAS, du groupe « A GaucheS Toute! », propose un amendement portant sur l'affectation des résultats 2024 au Budget Primitif de l'exercice – Budget Principal de la commune :

Il demande que la répartition du résultat de clôture excédentaire de 4 379 074,29 € soit répartie ainsi :

- **Au compte 002 de la section de fonctionnement : 1 659 566,78 €, soit 1 639 566,78 € + 20 000 €**
- **Au compte 1068 de la section d'investissement : 2 719 507,51 €, soit 2 739 507,51 € - 20 000 €**

Le budget principal 2025 de la commune s'équilibrera ainsi :

- **Section de fonctionnement : 33 400 907,78 €**
- **Section d'investissement : 15 323 182,45 €**

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 22 voix contre, 6 voix pour (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Béatrice GROSLÉRON) et 5 abstentions (Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Nabil BENZAÏT, Fatiha KENDRI), rejette l'amendement à la majorité.

[TIME CODE : 1 h 36 min 48 s]

M. CONTE : Cet amendement est donc rejeté. Et pour votre deuxième amendement, Monsieur Soulas, ça va être un peu la même chose.

En revanche, par rapport à ce que vous proposez, j'ai demandé à Monsieur Brimou la tenue d'une Commission visant justement à retravailler ces sujets, examiner leur faisabilité et voir quel impact cela aurait sur le budget, etc. Je parle là de vos deux demandes, qui seront étudiées en

Commission : à savoir augmenter le nombre de bénéficiaires de la cantine à 1 euro pour la restauration scolaire, et aussi la question des tarifs de la restauration à la RPA.

Pour la RPA, je précise cependant qu'au CA du CCAS, il n'y a pas de demandes à ce niveau-là. Mais je vous propose de renvoyer ces sujets en Commission pour qu'un travail effectif soit mené, avec des chiffres, pour que nous puissions envisager une éventuelle délibération modificative du budget.

M. SOULAS : Alors, en tout cas merci. Mais je repense au timing que vous aviez proposé il y a deux ou trois ans, lorsque nous avons passé la cantine à 1 euro pour le premier quotient familial. Il faudra mener ce travail assez rapidement pour que la décision qui en ressortira puisse être actée à temps.

M. CONTE : Je vais me permettre de vous couper. Je pense que cela peut se faire dans le même timing que ce que nous avons prévu tout à l'heure en ce qui concerne votre vœu. Et je dis cela aussi à l'adresse de Monsieur Brimou, qui se tient à côté de moi.

Oui, Monsieur Benzait ?

M. BENZAÏT : C'est juste pour donner une explication de vote sur cet amendement, pour lequel nous nous sommes abstenus. Car notre abstention ne relève pas de la même logique que celle du groupe GIC.

En fait la logique qui nous anime, c'est de tendre vers la cantine gratuite pour les premières tranches. Donc la cantine à 1 euro n'est qu'une étape vers cette gratuité. Je rappelle quand même le programme du NFP, car nous sommes ici dans une enceinte politique : « *faire les premiers pas pour la gratuité intégrale à l'école de la cantine, des fournitures, des transports et activités périscolaires.* »

Donc le but est de tendre vers la gratuité, et non pas vers la généralisation du 1 euro sur les autres tranches. Merci.

M. CONTE : Alors, un pas a déjà été fait en ce sens, puisque les fournitures sont gratuites. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Alors, pour m'inscrire dans ce qui vient d'être dit et puisqu'une Commission va bientôt se réunir, je pense que nous pourrons aussi profiter de cette Commission pour mener un travail qui englobe l'ensemble de la problématique de la gratuité, au lieu de nous limiter à la deuxième tranche du quotient familial. Et après, en fonction des résultats de cette Commission, nous pourrons repasser une délibération en Conseil municipal.

Donc êtes-vous d'accord pour ne pas nous limiter à la question de la deuxième tranche du quotient familial ?

M. CONTE : Mais Monsieur Soulas, c'est le propre d'une Commission !

M. SOULAS : Oui, mais il vaut mieux se le dire.

M. CONTE : Nous n'allons pas mettre un entonnoir dans une Commission en disant « nous ne parlerons que de ça »... C'est le propre d'une Commission. Oui, Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Il me semblait que le groupe AGT avait prévu de déposer deux amendements. Cela signifie-t-il que le deuxième amendement est retiré ?

M. SOULAS : Le deuxième amendement portait sur le tarif de la restauration à la RPA. Et pour ce sujet aussi, Monsieur le Maire, vous nous avez proposé le même protocole : c'est-à-dire ajourner,

prévoir une Commission pour travailler le sujet et revenir au mois de mai avec ces deux délibérations en Conseil municipal.

Est-ce bien cela ? C'est ce que nous avons entendu.

Mme GROSLÉRON : Excusez-moi, mais ce n'était pas très clair, donc je préfère que ce soit dit.

M. CONTE : C'est bien tenté, Monsieur Soulas ! Nous allons déjà partir en Commission, et je vous rappelle que votre deuxième amendement ne tient pas compte du premier.

M. SOULAS : Tout à fait, il est disjoint.

M. CONTE : Voilà, donc nous renvoyons en Commission. Et sur les amendements, les deux amendements sont rejetés.

Quant à l'amendement qu'a prévu de déposer *J'aime Saint-Pierre*, celui-ci sera examiné après, puisqu'il porte sur le Budget Primitif.

Nous passons donc au vote sur l'affectation des résultats.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 22 voix pour et 11 voix contre (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Béatrice GROSLÉRON, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Nabil BENZAÏT, Fatiha KENDRI), affecte les résultats de clôture 2024 du Budget Principal comme suit :

- **Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 4 379 074,29 €**

Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « excédent de fonctionnement » de 1 639 566,78 € et au compte 1068 de la section d'investissement « excédent de fonctionnement capitalisé » de 2 739 507,51 €

- **Le résultat de clôture d'investissement (déficit) de 3 470 510,68 € est repris en dépenses, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».**

[TIME CODE : 1 h 41 min 20 s]

2025 04 02-10 Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal

Vu les articles 1636 B section à 1639 A du Code Général des Impôts,

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant que l'équilibre du budget 2025 ne nécessite pas d'augmentation des taux des taxes locales municipales, et que par conséquent le Conseil municipal souhaite maintenir les taux actuels,

Conformément aux orientations définies lors du débat d'orientations budgétaires du 5 février 2025, il est proposé de maintenir les taux au niveau de 2024.

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

- d'adopter les taux de fiscalité ci-dessous pour 2025 :

Taxes	Taux 2024 pour rappel	Taux 2025
Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants	15,20	15,20
Taxe foncière propriétés bâties	48,11	48,11
Taxe foncière propriétés non bâties	42,63	42,63

- de charger Monsieur le Maire ou son représentant :
 - de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
 - de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

M. CONTE : Nous passons donc à la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025, avec une augmentation de 0 %. Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Mon propos va être simple. Nous voterons contre parce que nous demandons le retour aux taux précédents. Comme cela a été démontré il y a quelques minutes, l'augmentation des taux d'imposition n'a fait que renforcer l'épargne. Or le but de cette augmentation, tel qu'il était présenté à l'époque, était d'éviter que la Ville soit en faillite et sous tutelle. Or nous nous rendons compte que ce n'était pas le cas, le temps étant digne d'enseignement sur ce point.

En plus à l'époque, nous avons présenté de notre côté un budget en équilibre et la Cour des Comptes vous avait donné tort sur le budget initial que vous aviez présenté. Nous n'allons pas revenir sur les recettes insincères, si je me rappelle bien... Mais en tout cas nous allons voter contre et nous nous battons pour demander le retour aux taux initiaux, ceux qui étaient en vigueur avant votre décision. Merci.

M. CONTE : Madame Lenoble ?

Mme LENOBLE : Je partage ce qui vient d'être dit et nous voterons contre également.

Je voudrais quand même rappeler qu'avec ces manœuvres-là, avec ces décisions prises que Monsieur Benzaït vient de rappeler, nous aboutissons à la situation suivante : cette ville a le revenu moyen par habitant le plus pauvre du département, tout en appliquant une taxation qui est à peu près la plus forte du département.

Ce qui est donc d'une injustice... Ah oui ? Alors comme ça, vous dites que ce n'est pas vrai ? Ah bon d'accord ! Ah, ben écoutez, c'est extraordinaire !

M. CONTE : Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Oui, même constat partagé bien entendu. Et comme nous parlons de taxation, si je me trompe vous me le direz, mais il me semble que nous avons déjà évoqué l'idée d'engager un travail sur la taxation des locaux vides.

Il me semble que ce sujet avait été évoqué ? Ah d'accord, très bien. Et nous voulions avoir confirmation que, là aussi, le taux ne bougeait pas ? D'accord, OK.

M. GÉRARD : En fait, il existe une concordance des taux. C'est-à-dire que si vous voulez augmenter le taux de la Taxe d'Habitation sur les logements vacants, vous êtes obligé d'augmenter aussi les autres taxes du même pourcentage.

M. CONTE : Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Oui, nous allons voter contre nous aussi, non pas que nous souhaitons une augmentation ni une évolution à la hausse... Mais autant nous pourrions envisager de discuter d'un maintien ou pas des taux actuels, sur la base d'une vraie politique d'investissements... Autant là on en revient à ce que nous disions tout à l'heure : il n'y a pas de claire lisibilité sur les raisons de cette hausse-là, et il n'y a pas de vraie planification des investissements.

Voilà, donc nous devrions d'abord nous mettre d'accord sur les dépenses pour ensuite ajuster les recettes, plutôt que le contraire. Merci.

M. CONTE : Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 23 voix pour et 10 voix contre (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT), décide :

- **d'adopter les taux de fiscalité ci-dessous pour 2025 :**

Taxes	Taux 2024 pour rappel	Taux 2025
<i>Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants</i>	15,20	15,20
<i>Taxe foncière propriétés bâties</i>	48,11	48,11
<i>Taxe foncière propriétés non bâties</i>	42,63	42,63

- **de charger Monsieur le Maire ou son représentant :**
 - **de notifier cette décision aux services préfectoraux ;**
 - **de transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques accompagné d'une copie de la présente décision.**

[TIME CODE : 1 h 44 min 53 s]

2025 04 02-11 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget Principal

M. CONTE : Alors, sur le Budget Primitif, je crois qu'il y a un amendement.

M. GUELMAMI : Oui, tout à fait. Il s'agit d'un amendement qui revient assez régulièrement, il me semble. Nous proposons une diminution des indemnités d'élus de 10 %, pour réaffecter les

sommes notamment aux dotations aux associations. En effet, nous avons vu, en Commission Vie Associative ainsi qu'en Commission Sports, que certaines associations n'ont pas été pourvues, je pense, à la hauteur de ce dont elles avaient besoin. Donc je pense que nous pourrions tout simplement faire un petit effort à ce sujet-là.

M. CONTE : Bien. Alors, effectivement, vous aviez demandé une baisse de l'enveloppe des élus de 10 %. Or je tiens à vous rappeler que cette baisse est déjà effective, l'enveloppe est diminuée de 10 % en année constante, donc de l'ordre de 23 000 euros.

Vous remettez en cause en particulier la rémunération du Maire, en affirmant que je me serais engagé à ce sujet-là en Conseil municipal. Donc je vous laisse le soin d'aller relire les procès-verbaux qui rapportent ce que j'ai pu dire. Vous verrez qu'en fait, j'en ai parlé uniquement en Commission Finances : je vous ai dit que je regarderais en fonction d'un certain équilibre, en tenant compte de ma rémunération en tant que salarié.

Je tiens d'ailleurs à remercier le législateur qui permet aujourd'hui aux salariés du privé de mettre leur contrat de travail en suspens. Ainsi aujourd'hui je retrouve un équilibre que j'avais avant, donc ce sera la dernière fois que j'évoquerai ce sujet.

Ensuite vous parliez dans votre amendement de la subvention pour Le Sac A Malices. En fait, nous avons répondu à leur demande de subvention en droit commun, et il s'agissait de leur première subvention en droit commun : tout simplement parce que le Sac A Malice était financé en tant qu'Espace de Vie Sociale (EVS) par la CAF, tout comme CISPEO.

Or je rappelle qu'il y a eu un choix politique, celui de créer un Centre Social. Aujourd'hui le choix politique est de soutenir à 100 % le Centre Social « Les Ateliers des Possibles ». Pour autant, nous avons répondu favorablement à la demande du Sac A Malices, sur leur première demande de droit commun. Et par rapport à la première proposition qui avait été faite en Commission, je précise aussi que nous avons augmenté la subvention.

Voilà. En revanche, nous nous en tiendrons là, parce que nous ne voulons pas envoyer un mauvais signal qui ferait croire que nous les soutiendrions à hauteur de ce que ne donnait plus la CAF, et qu'elle donne maintenant à L'Atelier des Possibles... Donc nous nous en tenons là.
[1 h 47 min 30 s].

Votre amendement prévoyait aussi d'augmenter de 25 000 euros l'enveloppe dédiée aux associations. Alors, je vous laisse le soin de regarder le budget, qui vous a été transmis bien avant l'envoi de votre amendement. Dans le budget, l'enveloppe pour les subventions aux associations est de 349 000 euros, et l'enveloppe des subventions effectivement attribuées est de 324 000 euros. Nous avons donc déjà prévu une réserve de 25 000 euros. Pourquoi ? Parce que nous l'avons déjà vécu, cela fait quelques années de suite que nous sommes sollicités par certaines associations en cours d'année, parce que celles-ci rencontrent de plus en plus de difficultés financières. Le Département a baissé ses dotations, et par ailleurs les opérations de sponsoring, les lotos ne fonctionnent plus comme avant et ces associations ont des soucis de trésorerie.

C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous avons gardé cette enveloppe de marge, de réserve pour subvenir justement aux éventuels besoins des associations qui en feraient la demande. L'année dernière nous avons aidé la Natation, nous avons aussi aidé le Cyclisme, nous avons aidé d'autres associations justement quand il y en avait besoin, au moyen de subventions exceptionnelles. Je pense que cette année ce sera encore le cas, nous risquons d'avoir peut-être encore plus de demandes et nous aiderons comme nous pourrons. Cette proposition de 25 000 euros supplémentaires pour les associations a donc déjà été mise en œuvre dans le budget.

La parole est d'abord à Monsieur Guelmami, puis Monsieur Rosmorduc.

M. GUELMAMI : Alors, c'est très bien, parce que comme vous le dites, il va y avoir sûrement beaucoup de demandes, d'où ma demande d'abonder encore plus ce budget-là. Donc je vous remercie d'aller dans mon sens.

Concernant la baisse des indemnités des élus, alors en effet nous avons repéré cette baisse entre 2024 et 2025 sur l'enveloppe, on l'a vu. Mais j'ai aussi remarqué qu'il y avait un adjoint au Maire en moins, et donc je ne sais pas du coup si cette baisse est réelle ou pas, ou si elle est uniquement due au fait d'avoir enlevé un adjoint.

Je pense que nous pourrions mener un travail sur les rémunérations, même si j'entends en effet que vous avez déjà travaillé dessus. Il est vrai qu'en effet, vous étiez visé dans l'amendement et donc je rechercherai dans les procès-verbaux, parce que j'ai quand même un doute sur vos dires. Je pense que vous avez déjà fait le travail, mais je le ferai aussi. Cela dit, nous n'avons pas visé uniquement votre rémunération, nous avons proposé une baisse de 10 % sur l'enveloppe. Après cette enveloppe, vous la répartissez comme vous le souhaitez, ça c'est la première chose.

Ensuite j'ai en effet noté le Sac A Malices parce que c'est quelque chose qui me tient à cœur. C'est une épicerie solidaire et j'ai vraiment peur qu'elle ne puisse pas tenir, si on ne respecte pas ce qu'elle demande. Je comprends qu'il y a un Centre Social qui se met en place. Je sais aussi que normalement, une épicerie solidaire peut être adossée à un Centre Social, mais elle n'a pas à être dedans. En tout cas, c'est ce que nous nous sommes dit en Commission Vie Associative, c'est une situation d'entre-deux. C'est-à-dire que nous avons un Centre Social qui ne fonctionne pas encore totalement à 100 % : il est en train de monter en régime et en attendant, il faut quand même pérenniser ce qui est existant, au moins pour cette année, voire pour les deux ou trois prochaines années.

Cela dit il existe d'autres associations : j'ai cité celle-ci, mais il y en a d'autres. On peut aller voir par exemple du côté du Secours Populaire, qui aura toujours des besoins. Je pense encore à l'ASA qui a fait une demande, et vous nous avez convaincus parce qu'ils essaient en effet de monter une école de foot. Donc pourquoi pas voir aussi de ce côté-là pour aider un petit peu ? Je pense à la lutte, je pense à la boxe... Voilà, donc si je ne me trompe pas, le total des demandes de subvention était de 490 000 euros, pour une enveloppe retenue de 350 000. Donc en effet il y a bien une augmentation, mais je note simplement que nous pourrions peut-être faire un petit effort supplémentaire. Après, charge à la majorité de le faire ou pas, mais moi, en tout cas, je note qu'il est possible de le faire.

M. CONTE : La parole est à Monsieur Rosmorduc.

M. ROSMORDUC : Une remarque d'ordre plus général : nous comprenons et nous soutenons la demande faite sur les efforts financiers pour les subventions, mais d'un point de vue un peu plus général, je suis toujours assez mal à l'aise avec ce sujet des indemnités des élus, non pas que ce soit tabou ou autre... Mais je trouve que ça devient un sujet de débat en Conseil municipal, sauf que lorsqu'on couple ce sujet à la question d'augmenter une enveloppe de subventions de 25 000 euros, alors que d'un autre côté, nous avons l'enveloppe du budget de fonctionnement qui est de 26 millions d'euros, eh bien je me dis que le débat gagnerait vraiment à se faire d'un point de vue global. On peut se demander de combien on a besoin pour les associations, sans forcément rattacher cette question à celle des indemnités des élus.

Et en fait je trouve que là-dessus, c'est surtout l'État qui est très frileux... Parce que nous évoquons régulièrement ce sujet, mais la question de l'indemnité des élus prend aussi en compte le cumul des mandats, elle peut prendre en compte le salaire de départ de l' élu... ou pas d'ailleurs parce qu'il est aussi possible de réfléchir sur le montant des rémunérations en règle générale : par exemple sur la question de l'écart entre le petit salaire et le grand salaire, etc. Donc finalement, je ne saurais dire s'il y a une vraie timidité, ou une certaine candeur de l'État sur toute cette question

des indemnités, avec le principe d'une indemnité fixée par l'État, et ensuite un débat sur l'affectation de ces indemnités, les élus étant libres d'en faire ce qu'ils veulent ou de redistribuer derrière...

Mais en tout cas, ce débat, sur le fond, je le trouve régulièrement un petit peu gênant. Je ne suis pas gêné par les propositions faites sur les montants et les budgets attribués aux associations, mais clairement nous pourrions avoir ce débat sans le mettre en balance avec les rémunérations des élus, c'est tout. Parce que sinon, pourquoi ne pas mettre en balance aussi avec les dépenses du chapitre 012 ? Et pourquoi pas ceci, et pourquoi pas cela ? Donc voilà, pour moi, cela doit rester un débat d'ordre général.

M. CONTE : Madame Grosliéron ?

Mme GROSLÉRON : Nous n'allons pas refaire ici le débat de la Commission Vie Associative, mais concernant le Sac A Malices, je tenais à préciser pour le public que la demande avait été faite uniquement pour l'épicerie solidaire, autrement dit pour l'aide alimentaire et pas pour les animations. Donc le choix de Monsieur le Maire, parce que c'est quand même votre choix, n'a pas été à la hauteur de la subvention demandée.

Voilà, dont acte, mais le problème de l'animation, c'est autre chose. Et cette animation peut très bien ne pas être subventionnée, si le Sac A Malices choisit d'en faire encore : c'est tout à fait autre chose, soyons très clairs. Voilà.

[TIME CODE : 1 h 53 min 42 s]

M. CONTE : La parole est à Monsieur Guelmami, après ce sera Monsieur Benzaït.

M. GUELMAMI : Oui, j'entends, Monsieur Rosmorduc, votre timidité voire votre pudeur sur ce sujet. Mais si j'ai choisi au sein de *J'aime Saint-Pierre* de rédiger cet amendement, c'est qu'il y a une raison, ça ne tombe pas du ciel.

En 2022 au Budget Primitif, si je ne me trompe pas on nous annonçait une enveloppe pour les élus à 192 000 euros. Or nous sommes montés à 247 600 euros si je ne me trompe pas ? Enfin en tout cas nous devons être à 246 ou 247 000. Et cela revient quand même à une augmentation un peu brutale entre 2022 et 2025 : ce n'est pas comme s'il y avait 15 ans d'écart entre ces années-là. C'est pourquoi il me paraît quand même important d'en parler et de vouloir remettre un peu de mesure.

Alors, on pourrait dire que c'est démagogique. Moi je pense que ça ne l'est pas et que c'est quand même important. Je pense que, dans une ville comme la nôtre où le taux de pauvreté est quand même assez élevé, eh bien tout le monde doit faire des efforts.

M. CONTE : Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Je rebondirai dans le sens de Cédric Rosmorduc et du groupe GIC. En fait il faut surtout garder l'idée que s'il y a de l'argent à aller chercher, il faut le trouver dans le budget, là il peut être trouvé. Or aujourd'hui nous avons un budget de l'État qui met en difficulté les collectivités territoriales, et donc les moyens de financer les associations. Pour moi, il faut bien prendre en compte cet élément. Aujourd'hui on le voit dans certaines régions : nous allons parler par exemple des Pays de la Loire, où les associations liées à la culture sont en grosse difficulté. Ou même au niveau national : les missions locales sont en très fortes difficultés, elles n'ont plus les budgets nécessaires...

Donc il faut aller chercher les budgets. Alors, certes on peut aller les chercher dans les indemnités des élus, mais pour moi c'est anecdotique. Le plus important, c'est dans le cœur du budget où il y a des décisions fortes qui sont prises, des orientations qui sont prises, et des sommes très importantes qui sont orientées vers certaines dépenses d'investissements et de fonctionnement. Et

là aussi il y a des sommes qui peuvent être orientées vers les associations, pour permettre aux associations de notre ville de survivre... Parce qu'aujourd'hui, pour être au contact avec pas mal d'associations, nous ne sommes plus dans une vie associative, mais dans une survie associative, au service des habitants de la ville de Saint-Pierre-des-Corps. Merci.

M. CONTE : Merci Monsieur Benzaït. Je vais laisser Monsieur Chapeau prendre la parole, puis Monsieur Soulas.

M. CHAPEAU : Alors, comme je suis en charge de la Vie Associative, je me permets d'intervenir même si comme vous, Madame Grosliéron, je ne souhaite pas refaire le débat que nous avons déjà eu. Parce que nous avons déjà fait quand même deux bonnes après-midi complètes de travail, sur l'attribution des subventions. Et je vous remercie pour le temps que vous y avez tous consacré, car nous étions tous ensemble pour décider de cela. Nous avons donc pris des engagements, mais des engagements que nous tenons depuis déjà longtemps, consistant à suivre les associations dans leurs difficultés, comme l'a rappelé Monsieur le Maire.

C'est pour cette raison que depuis plusieurs années, nous participons à des dispositifs régionaux sur l'aide amenée à nos associations. Ainsi dès qu'elles rencontrent des difficultés, les associations peuvent se tourner par exemple vers Id37 ou d'autres structures similaires. Donc je pense que nous avons pleinement conscience de l'utilité du monde associatif et des difficultés qu'il traverse actuellement. C'est pourquoi nous avons aussi pris l'engagement en Commission d'être extrêmement attentifs aux difficultés que pouvait rencontrer le Sac A Malices. Une épicerie solidaire, c'est quelque chose d'important sur le territoire et c'est pour cette raison que Monsieur le Maire avait décidé de prévoir une enveloppe. Voilà, et ces engagements-là ont été pris en Commission, tous ensemble.

Et tout à l'heure nous allons voter le tableau des subventions aux associations. Donc en tout cas je voudrais vous remercier pour le travail effectué, car celui-ci a pris des heures et des heures... Et sachez que les services en passent aussi beaucoup plus, et moi aussi j'ai passé un autre après-midi à travailler avec eux. Voilà, merci.

Mme LENOBLE : Je partage ce qui vient d'être dit par Monsieur Chapeau. Nous avons fait un gros travail et moi pour le coup, je salue le fait que ce sujet des subventions ait pu être discuté, en prenant le temps nécessaire. Voilà, donc ça, c'est une chose.

Pour autant, je ne peux pas m'empêcher quand même de redire ici qu'il s'agit en réalité d'un problème de fond, qui ne pourra jamais être réglé au niveau des collectivités locales. Pour le moment, si les associations culturelles et d'autres sont prises à la gorge comme elles le sont, c'est bien du fait de décisions nationales, je le répète, des choix politiques nationaux contre lesquels il faudrait s'élever vigoureusement, parce que ce sujet revêt une gravité énorme.

Dans des villes comme la nôtre, effectivement je ne redis pas ce qui vient d'être dit, mais le secteur associatif joue un rôle particulièrement important, voilà. Donc je pense qu'il vaudrait le coup de s'exprimer un peu là-dessus et de demander les moyens à l'État. Parce que jamais la Ville de Saint-Pierre-des-Corps ne pourra résoudre à elle seule ces problèmes-là.

Mais effectivement, je salue le travail accompli par tous au sein de la Commission, parce que je n'ai pas l'habitude de ne pas dire ce que je pense.

M. CONTE : Eh bien je suis tout à fait d'accord là-dessus, sachant que l'enveloppe qui a été travaillée en Commission a été maintenue et légèrement augmentée. C'est donc un gros travail qui a été fait et je vous en remercie, un travail que nous avons déjà lancé l'année dernière, pour la plus grande transparence possible.

Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Alors, j'ai deux questions.

M. CONTE : Sont-elles en lien avec l'amendement du groupe *J'aime Saint-Pierre* ?

M. SOULAS : Non, du tout.

M. CONTE : Alors, nous allons d'abord passer au vote de l'amendement.

Monsieur Anis GUELMAMI, du groupe « J'aime Saint-Pierre-des-Corps », propose un amendement budgétaire :

- **que le Conseil municipal vote pour une baisse de 10 % de l'indemnité des élus soit 24 600 euros ;**
- **que ce montant soit réaffecté au budget des dotations aux associations pour un montant de 14 600 euros, permettant ainsi d'abonder le budget d'associations qui ont vu leurs demandes non remplies, comme le « Sac A Malices » ;**
- **que les 10 000 euros restants soient mis en réserve pour les aléas associatifs de l'année, et reversés au budget associatif 2026 si non utilisés.**

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, par 22 voix contre, 6 voix pour (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Béatrice GROSLÉRON) et 5 abstentions (Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) rejette l'amendement à la majorité.

[TIME CODE : 2 h 00 min 14 s]

M. CONTE : L'amendement est donc rejeté.

Monsieur Soulas avait des questions par rapport au Budget Primitif : je vous écoute.

M. SOULAS : Le groupe AGT a au moins deux questions, qui ont été exprimées lors de la Commission des Finances, mais pour lesquelles nous n'avons pas eu forcément de réponse.

La première traite de la restauration scolaire. Nous avons mis en exergue quelques incohérences dans les chiffres. Vous dites qu'en 2024 par exemple, 12 053 repas supplémentaires ont été servis. Donc nous nous en félicitons, cela signifie qu'il y a à la fois une demande et une réponse qui est apportée par la restauration scolaire. Si on prend les recettes figurant dans le Compte Administratif 2024, nous avons donc en recettes 487 888 euros. Or dans le Budget Primitif, vous prévoyez une diminution des recettes de 51 888 euros ! Et dans le même temps, nous avons une baisse des dépenses de la restauration affichée de 8 498 euros.

Pour résumer, d'un côté il y a davantage de repas servis, mais avec moins de dépenses et moins de recettes : voilà qui est troublant et qui mériterait d'avoir une réponse ce soir. Et lorsque j'en avais parlé en Commission, j'avais conclu ainsi : *« entretenir le flou financier autour du service municipal de restauration nous fait penser aux troubles financiers autour de l'avenir du Service d'Aide à Domicile (SAD), qui à un moment donné s'est trouvé en déficit, et qui ne l'était plus après. »* Alors, quand je dis cela, je préfère que les choses soient fixées dès maintenant, parce que certes, j'entends aussi le fait qu'il faut sûrement prévoir des travaux sur la cuisine centrale... Mais il y a des écarts de chiffres qui nous interrogent : plus de repas, mais moins de recettes et moins de dépenses !

Et j'ajoute en outre que nous sommes dans une période inflationniste : comment peut-on donc tenir ce pari d'avoir une restauration scolaire qui fait des économies ? Et si elle fait vraiment des

économies sur les dépenses, dans ce cas sur quel chapitre ? Sur quelle ligne ? Cela mériterait quand même quelques explications.

Et je pose ma deuxième question, comme ça j'en aurai terminé. Tous les ans, nous avons 50 000 euros qui sont dédiés à la Commission Communale d'Accessibilité. Et en effet ces 50 000 euros sont fléchés, sauf que la Commission se réunit quand même rarement. Comment ces 50 000 euros ont-ils été dépensés en 2024 ? Sur quelles lignes, sur quels supports, sur quels projets ? Et pour 2025, qu'est-ce qui fonde les actions qui seront financées sur ces 50 000 euros ?

Et je vous rappelle quand même sur ce sujet, Monsieur le Maire, que la loi vous demande de présenter tous les ans, en Conseil municipal, à la fois le diagnostic et le bilan. Or ces éléments, nous ne les avons pas. Et dans la mesure où il y a une implication financière, nous aimerions au moins savoir, sur ce sujet, à quoi ont servi ces 50 000 euros en 2024. Et que comptez-vous en faire en 2025 ? Nous sommes là quand même sur un sujet d'inclusion, donc ce n'est pas rien. Car en termes d'ambition, il s'agit aussi d'être une ville inclusive.

D'ailleurs nous pourrions aussi nous interroger sur ce montant même de 50 000 euros... Alors, il existe, c'est une chose que nous avons obtenue en Commission Communale d'Accessibilité, mais nous aimerions bien quand même avoir une évaluation de ce dispositif : ce que nous n'avons pas aujourd'hui.

Voici donc nos deux sujets : la restauration scolaire et les 50 000 euros dédiés à la Commission Communale d'Accessibilité. Merci.

M. CONTE : Sur les baisses de dépense pour la restauration scolaire, nous vous l'avons expliqué en Commission Finances : nous travaillons et nous avons passé de nouveaux marchés, notamment pour l'achat des denrées. Par le biais de ces nouveaux marchés, nous avons obtenu, avec cette massification, des tarifs plus attractifs.

Ensuite sur les recettes, nous gardons une certaine prudence parce qu'on ne connaît pas à l'avance le réel des effectifs. Donc il vaut mieux être prudent, et s'il y a plus de recettes, tant mieux. C'est mieux de procéder ainsi, plutôt que de prévoir trop de recettes et devoir ensuite voter une délibération modificative à la baisse. Donc nous restons prudents et si vous regardez d'un Budget Primitif à l'autre, nous sommes toujours à peu près dans la même norme.

Enfin pour ce qui est de l'enveloppe de la Commission Communale d'Accessibilité, il me semble que les informations avaient été communiquées lors de la dernière Commission d'Accessibilité. Moi-même j'en étais absent, je suis désolé, puisque j'étais en Métropole. Mais donc concrètement, l'enveloppe n'a pas été consommée en 2024, et nous sommes au tout début.

Mais je vais laisser la parole à ceux qui étaient présents à cette Commission : Monsieur Brimou pourra vous le dire.

M. BRIMOU : Merci, Monsieur le Maire. Alors, cette Commission d'Accessibilité se réunit quand même régulièrement, mais en effet, nous en sommes vraiment au tout début. En tout cas, nous montons en puissance puisque d'ailleurs, comme cela a été annoncé en Conseil d'administration, une personne spécifique sera désormais en charge de faire vivre cette Commission d'Accessibilité.

Un premier diagnostic nous avait déjà été présenté à cette Commission, et ce travail de diagnostic se poursuit. Comme cela a été dit à l'ensemble des membres de la Commission, un bilan sera également effectué. Et vu que c'est réglementaire, ce bilan sera aussi présenté en Conseil municipal. Donc ça monte en puissance. Après effectivement, parfois nous aimerions que ça aille encore beaucoup plus vite. Mais nous nous y attelons avec l'ensemble des élus concernés et les services, bien sûr. Merci.

M. CONTE : Je précise que Monsieur Jeanneau vient d'arriver. La parole est à Madame Grosliéron.

Arrivée de M. Cyrille JEANNEAU à 20 h 10. Le nombre de conseillers présents passe à 26. Le total des votants reste inchangé à 33.

Mme GROSLÉRON : Je rejoins Michel Soulas en ce qui concerne les 50 000 euros de la Commission d'Accessibilité. Ils n'ont pas été dépensés : dont acte, mais dans ce cas que deviennent-ils en 2025 pour la Ville ? Les récupère-t-on ou pas ?

M. CONTE : Comme ils n'ont pas été consommés en 2024, ces 50 000 euros vont s'ajouter, comme des restes à réaliser si vous voulez, aux 50 000 euros de 2025. Cela va donc faire 100 000 euros en 2025.

[TIME CODE : 2 h 07 min 2 s]

M. CONTE : Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Alors, c'est intéressant de cumuler, mais à condition de savoir ce que l'on fait. Avez-vous travaillé sur une programmation des travaux ? Peut-être que ça a déjà été dit, mais ces travaux seront-ils réalisés dans le cadre des aménagements de bâtiments, ou ne concerneront-ils que la voirie ? Car nous savons que lorsqu'on effectue des travaux de voirie, il s'agit d'une dépense obligatoire de mise aux normes. Donc il faut que ces 50 000 euros portent sur des dépenses non obligatoires, car sinon, il n'y aurait aucun abondement du budget.

Mais en tout état de cause, il est indispensable de prévoir une programmation des travaux. Dans le contraire, cela va revenir à dire qu'on met 100 000 euros, mais si on ne les dépense pas cette année, eh bien l'enveloppe passera à 150 000 euros l'année prochaine, et il serait possible d'aller très loin de cette façon.

C'est pour ça que votre réponse, finalement, ne répond qu'à moitié.

M. CONTE : Je pense que les réponses à vos interrogations ont été données en Commission.

M. ROSMORDUC : D'accord. Alors, je n'étais pas présent à cette Commission, mais dans tous les cas, si la programmation des travaux a bien été annoncée en Commission, je veux bien la recevoir. Nous voulons bien la recevoir, par email, pour disposer effectivement d'un état des projets.

Sinon, toujours sur les dépenses en matière de voirie, nous avons toujours ces 950 000 euros de reversement en dépenses métropolitaines. Alors peut-être que ça a été vu en Commission, mais je n'ai pas le souvenir d'avoir vu une programmation très claire sur la consommation de ces 950 000 euros... Ah, je vois Monsieur Brimou qui dit oui de la tête, donc peut-être que cette programmation existe ? Pourrait-on avoir du coup cette vision des consommations ?

M. CONTE : C'est la Commission Voirie qui va vous donner la programmation.

Départ à 20 h 12 de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, qui donne procuration à Madame Marion PERSIANI. Le nombre de conseillers présents repasse à 25. Le total des votants reste inchangé à 33.

M. ROSMORDUC : Alors, ce qui est intéressant si vous voulez, c'est quand même de connaître la programmation avant de voter le budget ! C'est toujours assez intéressant de savoir combien nous mettons, avant de voter.

Et nous avons posé la question, il y a déjà pas mal de temps justement, de la pertinence de cette somme de 950 000 euros. Pourquoi 950 000 euros ? Pourquoi pas 800 000 ? Pourquoi pas 1 million ? Donc c'est vrai que c'est quand même mieux de voter des dépenses quand on sait ce qu'on en fait. C'est ce que nous disions tout à l'heure : on prévoit les besoins et on ajuste le budget en fonction.

Parce que si nous ne dépensons pas 950 000 euros, il reste possible de mettre le delta ailleurs, sur d'autres dépenses. Par exemple on peut baisser le transfert au fonctionnement, on peut augmenter les subventions aux associations, on peut imaginer d'autres dépenses... Il ne faut donc pas s'enfermer dans des habitudes dans lesquelles finalement, on crée de l'excédent pour créer de l'excédent.

Encore une autre question, mais alors c'est vraiment un tout petit peu plus dans le détail. Dans votre document sur le budget, vous présentiez une diminution de la prévision budgétaire pour le chapitre 011, au motif que l'estimation des remboursements des sinistres post-émeutes avait été faite. Et dans le Compte Administratif, on ne retrouve pas la recette correspondante. Nous voulions donc savoir si le sinistre avait été pris en charge directement par l'assurance, ou pas ? Car il est vrai que lorsqu'on regarde les dépenses au niveau du 011 dans le Compte Administratif, ces dépenses ne s'élèvent pas à 6 millions d'euros et quelques, mais finalement à 5,8 millions d'euros.

C'est d'ailleurs l'occasion pour notre groupe de saluer le travail qui a été présenté puisque pour le coup, c'est la première année que nous avons des plus et des moins qui sont indiqués dans les documents, pour expliquer les résultats. Parce que souvent, ces résultats sont donnés de manière un petit peu brute, il y a donc là un effort de pédagogie que nous saluons, et qui facilite grandement le travail et la lecture des informations.

En revanche, car il y a toujours des « mais » lorsqu'on fait des compliments, il serait aussi intéressant d'avoir ce comparatif entre le Compte Administratif N-1 et le Budget Primitif. Car pour rappel, nous allons voter un budget par rapport à la réalité des besoins. En l'occurrence, par exemple si on compare d'un Budget Primitif à l'autre sur le chapitre 011, vous nous présentez une baisse. Sauf qu'en réalité, cette baisse est une augmentation de 120 000 euros. Certes, cela reste une hausse limitée au regard de l'inflation, mais c'est tout de même une augmentation. Donc pour plus de justesse du propos, il serait aussi intéressant de pouvoir comparer le Compte Administratif au Budget Primitif.

Voilà, donc pour rappel, ma question est celle de la prise en charge des sinistres liés aux émeutes par l'assurance, car je ne vois pas la recette correspondante dans le budget. Par ailleurs justement, je constate en parallèle que la plus grosse dépense d'investissement dans le budget 2025, c'est finalement la réparation du sinistre de la piscine. Donc là encore, avez-vous inscrit cette recette dans le budget ou non ? Et comment ce sinistre va-t-il être pris en charge, à moins que l'assurance ne couvre absolument rien ? Voilà, telles étaient mes deux questions.

M. CONTE : Concernant les sinistres passés, la recette est bien inscrite. Je vais laisser la parole à Monsieur Gérard.

M. GÉRARD : Concernant les émeutes, la Ville a touché 396 000 euros au chapitre 75, sur le Compte Administratif 2024. Mais la Ville avait aussi déjà touché 527 000 euros sur le Compte Administratif 2023. Donc sur les émeutes, l'assurance a tout pris en charge à 100 %, moins la franchise de 5 000 euros.

Concernant la piscine, la dépense comme la recette sont bien inscrites au budget. Le reste à charge, hors travaux non couverts par l'assurance, est environ de 150 000 euros pour la collectivité.

M. CONTE : Ce chiffre a été annoncé le jeudi de la semaine dernière, en Commission Sports.

Et pour vous répondre sur la Commission d'Accessibilité et la programmation des travaux, je vais laisser la parole à Monsieur Brimou.

M. BRIMOU : Merci, Monsieur le Maire. Alors, pour rappel, en Commission d'Accessibilité les avis émis sont des avis consultatifs. Mais en tout cas, nous avons justement émis une proposition de lancer une étude sur les différents sujets : pas simplement la voirie ou autre, mais en incluant

également l'aspect bâtiminaire, et cela doit être discuté prochainement en Commission. À partir de là, nous allons pouvoir élaborer la programmation qui va derrière.

Je ne sais plus qui va intégrer cette Commission au sein du groupe GIC, mais il pourrait être intéressant de vous repartager dans ce cas les comptes-rendus, et notamment toute la présentation qui avait été faite par le Directeur des services techniques sur le sujet. C'est un document très détaillé avec une feuille de route plutôt claire sur laquelle l'ensemble des membres a émis un avis et des observations, notamment sur le lancement d'une étude, portant aussi bien sur la voirie que l'aspect bâtiminaire. Donc cet argent pourrait potentiellement être fléché aussi dans ces directions.

[TIME CODE : 2 h 45 min 55 s]

M. CONTE : Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Alors, je vais commencer par un détail que j'ai demandé en Commission, et que je pensais trouver sur table aujourd'hui, mais je ne l'ai pas trouvé. En Commission Finances, j'avais demandé le détail des 393 025 euros relatifs à la rubrique « mobilier et matériel pour les services municipaux ». Vous n'aviez pas la réponse sur le moment, ce que je comprends bien, mais nous devons l'avoir pour ce Conseil aujourd'hui, et je ne l'ai pas trouvée sur la table.

M. CONTE : Alors, les éléments de réponse m'ont été remis juste avant. J'ai donc la liste avec le détail de ces 393 025 euros, elle va vous être communiquée.

Je peux vous donner quelques exemples si vous le souhaitez : nous avons du mobilier urbain, *du Street Art*, du mobilier informatique, du mobilier de la crèche Pataploum, du matériel de téléphonie, lave-vaisselle, lave-linge... Vous avez encore du matériel divers pour la police municipale, du matériel de garage, projecteurs, processeurs, enceintes, coffre-fort, vitres d'affichage, prévention... Voilà, donc nous allons faire passer ce tableau, mais je vais être honnête : il était 17 heures lorsqu'on me l'a remis.

Mme GROSLÉRON : D'accord. Je vais continuer sur une intervention plus globale sur le budget. Dans la présentation qui a été faite tout à l'heure, vous avez parlé d'un « *budget réaliste et ambitieux, avec des investissements orientés vers la transition écologique et une dette maîtrisée pour ne pas obérer l'avenir* »...

Alors, c'est quasiment le même discours, mot pour mot, que l'année dernière : je suis allée voir en passant. Alors, un budget ambitieux ? Peut-être, mais nous constatons que les investissements qui vont être réalisés cette année le seront au prix d'un manque flagrant d'investissements les années précédentes. Notamment au vu des sommes non négligeables qui sont reportées depuis deux ans, pour financer les investissements de cette année : si on regarde attentivement le budget 2024, nous avons 2 739 507 euros imputés en réserve provenant de 2024, et 2 948 000 euros en provenance de 2023. Donc ces sommes auraient pu être investies les années passées.

Par ailleurs, dégager *grosso modo* 4 813 000 euros de fonctionnement cette année pour alimenter l'investissement, alors que la situation économique actuelle est inflationniste, j'y vois là une belle acrobatie et sans doute d'autres choix auraient pu être faits.

Vous avez donc maîtrisé la dette, ça on le sait parce que vous le répétez constamment. Cependant les grands chantiers sont à l'arrêt et pour une ville et ses habitants, c'est comme s'il ne s'était rien passé depuis l'élection de cette majorité, même si nous sommes conscients que les arcades administratives et les relations avec la Métropole retardent quelque peu la mise en route de certains travaux... En tout état de cause, depuis le début de ce mandat vous avez perdu du temps sur La Rabaterie et sur la place Maurice Thorez, pour ne citer que les dossiers les plus visibles pour la population.

Donc maintenant avec ce budget, on a tendance à penser que vous vous réveillez, mais l'approche des prochaines échéances électorales y est sans doute pour quelque chose... À moins que ce ne soit le changement de Maire...

Voilà, et j'avais une remarque annexe, que je vais laisser tomber parce qu'elle concernait la Carte Scolaire. Il y avait effectivement des camarades de mon groupe qui s'étonnent de certains propos répétés, etc. Alors peut-être que ce ne sont que des rumeurs, mais nous verrons cela en Commission puisqu'il y en aura une très prochainement, m'a-t-on dit.

M. CONTE : Alors, pour vous répondre, oui, en effet, il y a eu des reports sur les investissements, c'est clair. En juin 2023, nous avons subi les émeutes que les services ont dû gérer eux-mêmes. C'est-à-dire que tous les services techniques ont dû gérer la remise en état du passage Chabrier, la remise en état de La Royale, etc. Ils ont passé du temps dessus et n'ont pas pu mener à bien tous les projets que nous avions prévus en investissements.

C'est pourquoi je rappelle ce que j'ai expliqué jeudi soir en Commission Sports. Sur la piscine, nous allons prendre un maître d'œuvre qui va gérer le sinistre de la piscine, afin de soulager les services de la Ville et leur permettre de gérer les investissements qui vous sont proposés ce soir. La consultation est en cours.

Donc oui, en effet, nous avons perdu du temps à ce niveau-là, je le reconnais. Mais maintenant, nous allons faire tout ce qui est possible pour que les investissements proposés aujourd'hui soient réalisés pour la ville. Car il existe une réelle demande à ce sujet.

Ensuite, je ne me souviens plus : quel était votre deuxième point ?

Mme GROSLÉRON : C'était sur les grands chantiers qui sont à l'arrêt.

M. CONTE : Ah oui, alors, pour La Rabaterie, déjà, la genèse de ce projet remonte à 2008. Ah ben si ! On nous dit que nous n'avançons pas, mais déjà, que s'est-il passé entre 2008 et 2020 ?

Cela dit, je ne vous cache pas qu'effectivement, nous avons eu du mal à nous mettre en route entre 2020 et 2022, je suis d'accord, OK. Mais la genèse de La Rabaterie, c'est 2008 !

Aujourd'hui le projet est en cours, le travail est en cours, l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage a été notifié et il travaille pour vous proposer un avant-projet, pour gérer la concertation, etc. Donc c'est en cours, voilà.

Ensuite, c'était au tour de Monsieur Soulas ? Ah alors, d'abord Monsieur Benzaït et après Monsieur Jeanneau.

[TIME CODE : 2 h 19 min]

M. BENZAÏT : Je vais rebondir sur La Rabaterie justement, parce qu'à la suite du prochain vote que nous allons avoir, nous allons en venir au budget qui concerne La Rabaterie. On lit ici et là que le dossier est en sommeil depuis l'élection de 2020... Bon de votre côté, vous nous dites « depuis 2008 ». Et certains affirment même que votre mandat ne produit rien sur le dossier de La Rabaterie, quand on interroge les habitants, les commerçants et les personnes qui sont encore amenées à fréquenter les quelques commerces qui survivent là-bas. Et à bien y regarder, nous le déplorons aussi et nous vous ferons part d'un refus de vote concernant le budget Rabaterie, que je vous expliquerai après.

Parce qu'aujourd'hui, nous constatons une espèce de fuite en avant pour accélérer un projet qui s'oriente vers un projet bâclé. Je rappelle quand même dans cette enceinte, parce que ça a été le lieu de ces débats que dorénavant, des logements vont pouvoir être construits sur le site, malgré l'opposition de tous les groupes si je me rappelle bien. Et en 2022, nous avons proposé aux autres

groupes de signer un courrier avec nous à l'adresse du Maire, à Tours-Métropole et à l'ANRU pour débloquer le projet. Nous n'avons eu aucune réponse. Je me rappelle même d'un projet de pétition porté par l'ancien Maire, pour demander qu'il n'y ait pas de logement.

Quant aux options de renouvellement urbain qui sont proposées aujourd'hui, alors nous allons voir ce que va nous dire la prochaine présentation, mais en tout cas, nous insistons pour sortir d'un urbanisme commercial qui reste daté des années 70. Aujourd'hui la dernière chose qui nous avait été proposée, c'était de rénover la partie est : c'est-à-dire la maintenir dans sa forme, mais simplement prévoir une rénovation de la partie est, au niveau de la pharmacie. À notre connaissance, il s'agira du seul centre commercial réhabilité avec une telle option, et c'est une option très éloignée de ce qui devait être fait à la base : à savoir la reconstruction d'un front bâti sur un axe de circulation, et bâti avec des commerces en bas, des services et des logements au-dessus, avec des activités économiques.

Par ailleurs, le terrain dégagé consisterait en la création d'un énième espace public, demandé par des non-habitants du quartier qu'ils subissent aujourd'hui sur ceux existants, à cause de comportements non conformes au bien vivre ensemble. Et enfin, les accès Loire ne sont toujours pas définis, et la résolution de la question de la dalle du Grand Mail n'est toujours pas évoquée.
[2 h 20 min 55 s]

Bref votre choix de léguer à l'avenir de notre ville un projet mal ficelé, ce que nous ne comprenons pas, nous amène à refuser de participer aux prochains votes relatifs au Budget annexe de La Rabaterie, à l'exception du Compte de Gestion. En effet, prendre part au vote, qu'il soit positif ou négatif, reviendrait à reconnaître l'existence d'un projet qui n'a pas été débattu avec les habitants. Ce sera donc sans nous.

Et dans les annonces, lors d'une réunion publique en mars vous avez annoncé une présentation de l'AMO en juin prochain. Et vous aviez annoncé une « Maison de Projets » lors des vœux du Maire. Mais nous ne croyons pas à ces promesses, après toutes celles qui ont été faites depuis la seule réunion publique tenue en novembre 2021. Merci.

M. CONTE : Merci, Monsieur Benzaït. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, je m'excuse d'être arrivé en retard, j'avais quelques petites choses à régler d'un point de vue personnel.

Ceci étant dit, chaque fois que vous parlez, au niveau de la majorité, j'entends un discours qui est celui de la gestion « en bon père de famille », et ce depuis 2020. Vous aviez annoncé par exemple la mise en place des trois devis, vous aviez annoncé différentes petites choses en disant : « vous voyez, nous essayons de compresser les dépenses de fonctionnement, nous essayons d'investir », etc. Mais en fait, je ne vois aucune gestion en bon père de famille sur plusieurs points.

D'abord sur la restauration scolaire, vous annoncez que la centrale d'achat va vous faire gagner des choses. Sauf qu'on s'aperçoit que la centrale d'achat, concrètement, c'est Pomona EpiSaveurs. Autrement dit le même groupe, concrètement, qui répond à peu près sur tous les lots.

Or quel est l'objectif, quand on est élu municipal sur un territoire ? C'est de développer ce territoire. Et en termes de développement, nous avons aussi des agriculteurs qui sont ici, qui sont à côté de chez nous et qui pourraient éventuellement répondre s'il y avait un fonctionnement en allotissements plus conséquent que les douze marchés que nous avons.

Et Monsieur Brimou, je vous demanderais d'arrêter de sourire s'il vous plaît, lorsque je vous parle... Parce que c'est bien sûr à vous que cet élément-là est adressé. En fait le choix que vous avez fait, c'est celui du gros contre le petit. Vous avez fait le choix de ne pas travailler en local, si ce n'est d'être rassuré par le fait que Pomona EpiSaveurs vous dise qu'ils travaillent avec des objectifs

régionaux à 100 ou 200 kilomètres, mais qui ne correspondent pas à la réalité de ce que nous pouvons connaître.

Pour rappel nous avons organisé, il y a de cela deux ou trois ans, une réunion avec une maraîchère locale qui avait tenu le discours suivant : « mais nous, on peut produire avec des opérateurs », ou du moins des amis à elle, de façon à répondre à cela. Mais aucune réponse n'a été donnée par rapport à cela.

Donc comment pouvez-vous à la fois tenir un discours affirmant que vous essayez de faire du bio et du local, que vous essayez de faire de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ou du moins du développement durable et de la transition écologique, alors qu'en fait, vous ne travaillez qu'avec des gros ? Il y a là une différence de philosophie, on va dire une différence politique qui est quand même assez conséquente, et qui montre concrètement que cette gestion n'est pas celle d'un bon père de famille.

Je continuerai après sur un autre point, qui est celui de la maîtrise de la dette. Pour moi quand on ne s'endette pas, il n'y a pas de maîtrise de la dette. Ce n'est pas logique. Là aujourd'hui, vous ne faites que faire ce qui a été fait par Marie-France Beauvils auparavant : autrement dit ne pas s'endetter, ne pas « recréer de la dette » entre guillemets, et juste attendre que les dettes s'épuisent avec le temps.

D'ailleurs nous avons pu le voir sur ce qui a été proposé en finances : il n'y a aucun endettement supplémentaire, à part les 2,5 millions d'euros, mais ça ne correspond à rien. C'est-à-dire que comme nous l'avons dit ces nombreuses années précédentes, nous allons mourir riches, mais sans capacité de pouvoir continuer à vivre au fur et à mesure. Pourquoi ? Parce que pour rappel, la FCTVA, autrement dit la récupération de la TVA, nous la récupérons d'année en année sur deux ans. Donc à partir de là, nous n'aurons pas non davantage de capacité à pouvoir investir encore plus.

Je n'arrive donc toujours pas à comprendre pourquoi vous n'endettez pas la Ville, de façon qu'elle puisse être réellement active. Elle pourrait être active encore plus, lorsqu'on parle de *Smart City* ou *Smart Building*. Vous avez quand même nommé une personne, il y a deux ans de cela, sur cette compétence et on ne voit rien. On ne voit rien ! Et ce n'est pas faute que certains distributeurs, dont je tairai les noms ici, soient venus vous voir, pour vous dire qu'ils avaient des choses à vous proposer... Mais rien n'avance.

M. CONTE : Merci.

M. JEANNEAU : Je voudrais faire un autre point sur l'ANRU. Il est quand même bizarre que sur le document qui sera projeté sur La Rabaterie, on parle de 2016 !

Je sais que Nabil Benzaït en a parlé tout à l'heure, mais en tout cas, sur ce document, vous parlez de 2016, vous ne parlez pas de 2008... Donc attention aux dates aussi. Merci.

M. CONTE : Merci. Monsieur Chapeau ?

M. CHAPEAU : Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je sais qu'il y a beaucoup de monde qui écoute ces enregistrements. Et c'est pour cela que je souhaite apporter des précisions à propos du focus qu'a fait Monsieur Soulas tout à l'heure sur la restauration scolaire et sur votre réponse, Monsieur le Maire. Car vous avez répondu que le passage en centrale d'achat avait eu un impact sur le budget : en faisant gagner seulement 2 %, cela a permis de minimiser l'impact de la hausse des denrées.

Mais pour avoir vraiment une vision objective de ce budget, il faudrait aussi souligner par exemple que pour les fournitures administratives, la centrale d'achat permet d'obtenir une diminution de plus

de 16 % de l'enveloppe, et ce malgré une hausse des fournitures administratives, nous le savons. Et pour être très clair aussi, on va nous dire que cette diminution serait due à la dématérialisation des actes... Sauf que cette dématérialisation, nous venons de la faire et elle commence seulement maintenant. Donc en tout état de cause, ce n'est pas cette dématérialisation qui va faire gagner à la Ville 16 % sur l'enveloppe de 2025.

Donc moi je remercie la personne qui est juste à côté de moi, mon voisin de table Monsieur Bonnard, parce que c'est lui qui avait engagé ces règles : c'est-à-dire cette règle du passage de marchés et la règle des trois devis. Aujourd'hui, ces règles commencent à porter leurs fruits et commencent à minimiser les impacts sur le budget de la Ville des diverses hausses de tarifs observées. Nous en sommes tous conscients.

M. CONTE : Merci. Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Tout à l'heure, vous nous avez fait une proposition pour qu'une prochaine Commission Restauration puisse travailler sur une hypothèse de gratuité de la restauration scolaire, puisque ce sera bien cette idée qui sera à l'ordre du jour. Et donc je voulais rebondir sur l'intervention de Cyrille Jeanneau, dans la mesure où en effet, nous sommes sur deux choix, deux options politiques qui méritent quand même d'être débattues.

Et c'est vrai que j'entends les propos de Monsieur Chapeau, et vous l'avez déjà répété, mais il n'y a aucune raison de mettre en doute ces propos. Pour autant, il serait aussi intéressant de disposer d'un chiffrage, en tout cas une hypothèse de travail pour y voir un peu clair sur cette question-là.

Et dans la mesure où vous allez mettre en place cette Commission Restauration, certes il ne faut pas non plus alourdir l'ordre du jour, mais nous pourrions organiser deux Commissions au lieu d'une. Nous pourrions ainsi inscrire cette proposition de travail sur ces deux choix politiques et au final, nous verrons bien comment le Conseil municipal pourra trancher et se positionner par rapport à ce choix-là.

Et il m'avait semblé d'ailleurs qu'à l'issue de la Commission, vous étiez plutôt enclin à suivre cette proposition... Ou Monsieur Chapeau, je crois. Enfin voilà.

M. CONTE : Je vous fais la même réponse que tout à l'heure. C'est un travail de Commission, et nous ne bloquons pas de sujet. En Commission, on peut travailler sur tous les sujets. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, je récupère le temps que je n'ai pas utilisé tout à l'heure.

M. CONTE : Ce sera la dernière intervention, Monsieur Jeanneau.

[TIME CODE : 2 h 28 min 52 s]

M. JEANNEAU : Plus sérieusement, en fait de quoi parle-t-on ? Parle-t-on du prix du repas qui est de 11 euros ? Ou parle-t-on réellement de l'argent qui est développé pour l'alimentaire, autrement dit entre 3,5 et 4 euros ? Donc si on calcule 2 %, cela revient à 2 centimes. Ou 64 centimes pour 16 %. Et concrètement ces 64 centimes, puisque vous avez évoqué les 16 %, permettraient à des agriculteurs locaux de mieux travailler, de mieux réagir, d'investir... Voilà, c'est tout simplement cela ce que nous vous disons. La philosophie, concrètement, elle est là.

En fait, vous espérez gagner en gestion, mais nous, de notre côté, nous vous parlons en termes de développement. Ce sont deux choses complètement différentes. Voici donc la question qu'il faut se poser : êtes-vous pour la gestion ? Dans ce cas-là, c'est votre méthode. Êtes-vous pour le développement ? C'est notre méthode.

Ensuite, j'ai juste une petite question puisque vous avez parlé de la méthode des « trois devis ». Concernant votre cérémonie des vœux, avez-vous fait faire trois devis ? Nous savons très bien que non. Cérémonie des vœux pour laquelle, d'ailleurs, j'attends toujours les éléments que je vous ai demandés par rapport à ça.

M. CONTE : La réponse est non, vous l'avez eue !

M. JEANNEAU : Ben oui ! Mais au moins, que ce soit dit en public !

M. CONTE : Mais justement, j'ai les éléments à vous communiquer. J'attendais que vous me posiez la question et je désespérais de ne pas vous voir !

Alors, effectivement, je confirme qu'il n'y a pas eu trois devis. Tout simplement parce que nous avons essayé de trouver des traiteurs sur la ville et j'ai essayé de contacter aussi le traiteur Bury, qui malheureusement a fermé. Donc nous sommes bien d'accord, il n'y a pas eu trois devis.

Et voici donc, Monsieur Jeanneau, les éléments que vous attendiez. D'abord concernant les vœux du Maire le 12 janvier 2024 :

- cartes de vœux, enveloppes : 1 277 euros ;
- musiciens Duo Express : 240 euros ;
- buffet avec restauration : 1 410 euros ;
- le vin et les jus de fruits ont été commandés sur plusieurs événements. Donc, il y a des commandes groupées pour ces boissons.

Ensuite, concernant les vœux aux entreprises du lundi 29 janvier 2024 :

- spectacle flamenco : 1 196 euros ;
- buffet : 222 euros, le tout pour 350 personnes.

J'en arrive aux vœux du Maire le jeudi 9 janvier 2025 :

- cartes de vœux, enveloppes : 1 110 euros ;
- animation : 0 euro ;
- fromage chez La Maison des Fromages : 230,20 euros ;
- pain pour les fromages : 44,25 euros ;
- traiteur L'Omélya : 4 125 euros.
- vin et jus de fruits : là c'est toujours pareil, ce sont des commandes groupées qui sont faites.

Nous en arrivons ainsi au total de 5 500 euros pour les vœux 2025, pour 700 personnes.

M. JEANNEAU : Je vais me permettre de réagir, si vous me le permettez...

M. CONTE : Ah, et excusez-moi, mais voici un dernier élément qui tombe bien, puisque vous nous en avez fait suffisamment le reproche. En 2024, nous fonctionnions avec une centrale d'achat. Et en 2025, c'est un acteur local qui a été choisi.

M. JEANNEAU : Nous allons éviter le ping-pong, mais je vais quand même vous répondre parce qu'il y a des inexactitudes dans ce que vous dites.

Vous dites que vous n'avez trouvé qu'un seul traiteur local. Mais je vous rassure, à Saint-Pierre-des-Corps, il y en a plusieurs.

M. CONTE : Non, je vous ai dit...

M. JEANNEAU : Je termine...

M. CONTE : Non, non, attendez !

M. JEANNEAU : Les boulangers peuvent très bien répondre à votre demande, preuve en est. Donc concrètement, ne dites pas que ce n'est pas possible, car c'est possible. Il y a juste un problème de *sourcing*.

M. CONTE : Monsieur Jeanneau, j'ai déjà répondu tout simplement. Il n'y a pas eu trois devis, point. Oui, il n'y a pas eu trois devis, c'est tout.

M. JEANNEAU : Oui, mais je...

M. CONTE : Stop, on arrête ! Nous passons au vote.

M. JEANNEAU : Non, non, non, non, non, non ! Non ! Attendez !

M. CONTE : La parole est à Monsieur Soulas. Dernière intervention, et puis nous passons au vote.

M. SOULAS : Oui, c'est pour vous expliquer quand même la position d'AGT par rapport à la question première que vous avez posée, celle d'un budget réaliste et ambitieux. Nous, de notre côté, nous avons mis un point d'interrogation parce qu'effectivement, ça mérite qu'on creuse un petit peu cette question.

Mais avant de répondre à cette question d'un budget « réaliste et ambitieux », il convient tout d'abord de remettre ce projet dans son contexte budgétaire couvrant la période 2020-2025. Car nous sommes déjà entrés dans la période des bilans, comme vous l'avez dit tout à l'heure. Et c'est dommage d'ailleurs que l'ancien Maire Emmanuel François soit parti.

Et je précise que quand je dis « vous », c'est collectivement, je parle de votre majorité sur la période 2020-2025. Donc vous êtes partis du postulat qu'à votre arrivée, la Ville était en quasi-faillite. Mais cela ne vous a pas empêchés, et je suis désolé d'en reparler, Monsieur Rosmorduc, d'augmenter l'indemnité du Maire de manière indécente, dans vos premières décisions municipales. Ensuite vous avez construit un budget 2021 que la Chambre Régionale des Comptes a retoqué, en le qualifiant de « budget insincère ». La ficelle était grosse : diminution des recettes et majoration des dépenses. Et lors de l'examen du budget 2022, nous avons eu la confirmation que le budget 2021 était mensonger : puisque le budget 2022 était construit sur une reprise d'excédents de dépenses de fonctionnement non consommés, de plus de 4 millions d'euros.

Et plus grave encore, pour nous faire avaler le mensonge d'une Ville en faillite, vous avez augmenté dans le même temps tous les tarifs municipaux ainsi que les impôts fonciers. Vous avez fait de Saint-Pierre-des-Corps, la ville la plus pauvre du département, la ville la plus taxée. C'est ainsi que les tarifs de la restauration scolaire ont été augmentés de manière éhontée : il a fallu plus d'un an et demi de lutte, portée par l'ensemble de l'opposition municipale, pour vous faire revenir en arrière sur l'augmentation des tarifs et concéder une cantine à 1 euro, pour la première tranche de quotient familial. Entretemps, les sommes payées indûment par les familles se sont élevées à 47 000 euros. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire...

Et que dire de la fin de la gratuité de la bibliothèque, pour les habitants de Saint-Pierre-des-Corps ? Tout cela pour un bénéfice nul, mais répondant à une logique libérale où tout se paye, même les services publics. Les années 2022-2023 ont vu apparaître de nouveaux dogmes budgétaires, consistant à vendre le patrimoine municipal ou plutôt, j'ai envie de dire, à se débarrasser du patrimoine municipal. Nous dénoncerons ici, avec d'autres dans ce Conseil municipal, des ventes de bâtiments faisant partie de l'histoire de la ville : par exemple la boulangerie ou l'ancienne école Marceau, nous en avons parlé tout à l'heure.

Ces années sont également des années d'économies réalisées sur le dos des salariés : nous l'avions déjà signalé en 2022 et 2023. Nous avons dénoncé ici même plus de 120 000 euros d'économies obtenues en 2023, en jouant sur les postes non pourvus et les non-remplacements. Le budget 2023 a été lui aussi construit sur un artifice budgétaire, à savoir une volonté affichée d'investir pour la ville sauf que les montants mis en investissement étaient de l'affichage, car les réalisations effectives d'investissements n'ont jamais été à la hauteur des sommes prévues.

À ce moment-là, l'emprunt est devenu un mot tabou. Les recettes d'investissements étaient adossées à des économies contestables, à des ventes de patrimoine ou à des subventions aléatoires.

Alors, pour répondre à la question : le budget 2025 est-il un budget réaliste et ambitieux ? D'abord, un budget réaliste ? Certainement, mais à quel prix ? Justement, nous allons parler du prix. André Laignel, Président du Comité des Finances Locales, a exprimé de vives inquiétudes concernant les budgets 2025 et leurs impacts sur les finances des collectivités locales. Il a également pointé, avec d'autres responsables de collectivités locales, que la baisse en volume des dotations globales de fonctionnement (DGF) de l'ordre de 350 millions d'euros, combinée à l'inflation, réduisait les ressources disponibles pour les collectivités. Et comme d'autres élus, il a dans le même temps dénoncé le fait que les collectivités sont devenues les variables d'ajustement budgétaire de l'État, ce qui risque de freiner l'investissement local et d'affecter les services publics de proximité.

Alors, nous vous posons la question, Monsieur le Maire : qu'avez-vous dit sur ce sujet, lorsque d'autres Maires se sont exprimés dans les médias, sur la question du resserrement de la DGF par exemple ? Nous ne vous avons jamais entendu pour dénoncer cette politique gouvernementale libérale.

Vient ensuite la question du « budget ambitieux », point d'interrogation ? Eh bien non, évidemment non ! Un budget ambitieux de fin de mandat, c'est un budget concret de réalisations. Or aujourd'hui, nous sommes encore loin du compte. Vous êtes toujours dans la gestion des dépenses de fonctionnement et dans la communication, mais nous ne sommes pas dans une dynamique d'avenir.

Vous êtes responsables, Monsieur le Maire et l'ensemble de votre équipe municipale, d'une politique budgétaire qui n'a jamais pris la mesure des attentes de notre ville depuis cinq ans. Et donc pour ces raisons, le groupe AGT votera contre ce projet de budget 2025. Merci.

M. CONTE : Merci. Alors, en effet, Monsieur François est parti et a donné son pouvoir à Madame Persiani. J'aurais dû le dire avant, excusez-moi, mais on vient de me remettre le document.

Nous passons au vote sur ce Budget Primitif 2025.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 22 voix pour et 11 voix contre (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), décide :

- **d'adopter le Budget Primitif 2025 de la Commune, présenté de manière détaillée en annexe, équilibré comme suit :**

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	6 060 008 €
Chapitre 012 Charges de personnel	18 046 000 €
Chapitre 014 Atténuation de produits	41 594 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 018 965 €
Chapitre 66 Charges financières	280 349 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	27 150 €
Chapitre 68 Dotation aux provisions	57 599 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>26 531 665 €</i>
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	4 813 941,78 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	2 035 301 €
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	33 380 907,78 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 013 atténuations de charges	322 000 €
Chapitre 70 Ventes Produits	2 172 803 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	7 644 113 €
Chapitre 731 Fiscalité locale	11 708 000 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	5 767 474 €
Chapitre 75 Autres produits	2 099 551 €
Chapitre 76 Produits financiers	425 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	10 000 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>29 724 366 €</i>
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	2 016 975 €
Résultat reporté 002	1 639 566,78 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	33 380 907,78 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT y compris RAR	Propositions 2025
Chapitre 10 Dotations fonds divers et réserves	2 000 €
Chapitre 16 Remboursement d'emprunt	1 356 010 €
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	256 427,37 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	1 400 000 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	2 201 047,90 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours	2 600 211,50 €
Total des opérations d'équipement	1 935 000 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	5 000 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	<i>9 755 696,77 €</i>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	2 016 975 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimonial	100 000 €
Résultat négatif reporté	3 470 510,68 €
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	15 343 182,45 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT y compris RAR	Propositions 2025
Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves	603 753,60 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	2 210 344,56 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	2 507 500 €
Chapitre 27 Autres immobilisations financières	3 334 €
Chapitre 024 Produits des cessions	329 500 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	<i>5 654 432,16 €</i>
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	2 035 301 €
Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimonial	100 000 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	2 739 507,51 €
021 Virement de la section de fonctionnement	4 813 941,78 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	15 343 182,45 €

- **de préciser que Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à faire des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite**

maximum de 7,5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

[TIME CODE : 2 h 39 min 17 s]

2025 04 02-12 Adoption du Compte de Gestion 2024 – Budget Annexe Rabaterie

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 24 mars 2025 ;

Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des membres du Conseil municipal ;

Le Compte de Gestion est un document élaboré par le comptable public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée.

Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le Compte Administratif présenté par le Maire.

Considérant que la présentation du Compte de Gestion 2024 du Budget annexe de La Rabaterie n'appelle ni observation ni réserve ;

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le Compte de Gestion du Comptable public du Budget Annexe pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants, et de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Investissement			-536,63	-536,63
Fonctionnement			9 075,28	9 075,28
TOTAL			8 538,65	8 538,65

M. CONTE : Nous passons donc à l'adoption du Compte de Gestion 2024 pour le budget annexe de La Rabaterie, qui a été présenté tout à l'heure.

Je précise qu'il s'agit du Compte de Gestion du receveur, c'est-à-dire l'État. On peut voter pour le Compte de Gestion, et ensuite en revanche voter contre le Compte Administratif, ça c'est autre chose. Mais là pour le Compte de Gestion, il s'agit des chiffres fournis par le receveur.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide :

- **d'approuver le Compte de Gestion du Comptable public du Budget Annexe Rabaterie pour l'exercice 2024, qui donne les résultats ci-dessus ;**
- **de donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.**

[TIME CODE : 2 h 40 min 29 s]

M. CONTE : Maintenant, je vais sortir et je laisse la parole à Madame Drapeau pour le Compte Administratif.

Monsieur le Maire Oliver CONTE se retire momentanément de la salle et ne prendra pas part au vote d'approbation du Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Rabaterie.

Madame Éloïse DRAPEAU, Première Adjointe, préside la séance.

2025 04 02-13 Adoption du Compte Administratif 2024 – Budget Annexe Rabaterie

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe de La Rabaterie. Le Compte Administratif retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes du budget. Prenant également en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes, il doit être voté le 30 juin au plus tard.

Considérant que les résultats, globaux et par section, du projet de Compte Administratif présenté par Monsieur le Maire pour l'exercice 2024, sont conformes à ceux figurant au Compte de Gestion établi par le Comptable public ; que cette conformité s'étend au niveau de chaque chapitre aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 24 mars 2025 ;

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal ;

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif du Budget Annexe pour l'exercice 2024, qui donne les résultats suivants :

	Inscriptions	Réalisation	Résultat de l'exercice
Dépenses d'investissement	81 000,00	80 536,63	-536,63
Recettes d'investissement	81 000,00	80 000,00	
Dépenses de fonctionnement	81 000,00	80 536,63	9 075,28
Recettes de fonctionnement	81 000,00	89 611,91	

Mme DRAPEAU : Monsieur le Maire étant sorti, je passe au vote l'adoption du Compte Administratif 2024, pour le budget annexe de La Rabaterie.

M. BENZAÏT : Excusez-moi, je souhaite intervenir. Je lève la main pour intervenir, parce que là vous vouliez passer directement au vote...

Comme je l'ai exprimé lors de ma précédente intervention, je voulais juste rappeler que concernant le budget annexe Rabaterie, notre groupe refuse de prendre part au vote.

Concernant l'affectation des résultats 2024 au Budget Primitif 2025 - budget annexe Rabaterie, ce sera un refus de vote.

Et pour l'adoption du Budget Primitif 2025 – budget annexe Rabaterie, ce sera un refus de vote.

Je demande donc que tout ceci soit notifié comme un refus de vote et non comme une abstention, s'il vous plaît. Merci.

Mme DRAPEAU : Donc le groupe *Vivre Ensemble en Métropole* ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), approuve, hors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif du Budget Annexe Rabaterie pour l'exercice 2024, qui donne les résultats indiqués ci-dessus.

Monsieur Olivier CONTE, Maire de Saint-Pierre-des-Corps, s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Monsieur Nabil BENZAÏT et Madame Fatiha KENDRI, cette dernière ayant donné pouvoir à M. BENZAÏT, n'ont pas pris part au vote.

[TIME CODE : 2 h 42 min 8 s]

Retour de Monsieur le Maire en séance.

2025 04 02-14 Affectation des résultats 2024 au budget primitif de l'exercice 2025 – Budget Annexe Rabaterie

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la concordance des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2024 du budget annexe de La Rabaterie,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, et notamment les besoins de financements du budget annexe 2025 de La Rabaterie,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal,

Considérant que conformément à l'instruction M57, l'assemblée délibérante doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2024 à la suite de l'adoption du Compte Administratif en conformité avec le Compte de Gestion ;

Considérant que les résultats comptables de l'exercice 2024 s'établissent comme suit :

	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Investissement	-536,63	-536,63
Fonctionnement	9 075,28	9 075,28
TOTAL	8 538,65	8 538,65

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 0 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 0 €

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'affecter les résultats de clôture 2024 du budget annexe Rabaterie comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 9 075,28 €

Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « excédent de fonctionnement » de 9 075,28 €

- Le résultat de clôture d'investissement (déficit) de -536,63 € est repris en dépenses, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

M. CONTE : Nous passons à l'affectation des résultats 2024 pour le budget annexe de La Rabaterie.

M. ROSMORDUC : Je voudrais expliquer notre position parce que j'ai vu qu'il y avait des interrogations. En fait l'affectation des résultats, ça reste un choix budgétaire, car ça décide un petit peu le pourquoi du budget derrière.

Or nous vous avons posé la question de la programmation et du financement du projet global pouvant être envisagés sur La Rabaterie, avec une prise en charge plus importante de certaines dépenses comme sur la pharmacie... Donc en fait ce projet de budget ne nous convient pas, c'est pourquoi notre groupe va voter contre l'affectation des résultats 2024 et contre le Budget Primitif Rabaterie 2025.

M. BENZAÏT : Et pour notre groupe, je parle pour les deux, ce sera un refus de vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 23 voix pour, 3 voix contre (Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU) et 5 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI), affecte les résultats de clôture 2024 du Budget Annexe Rabaterie comme suit :

- Section de fonctionnement : résultat de clôture excédentaire de 9 075,28 €

Proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « excédent de fonctionnement » de 9 075,28 €

- **Le résultat de clôture d'investissement (déficit) de -536,63 € est repris en dépenses, au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».**

Monsieur Nabil BENZAÏT et Madame Fatiha KENDRI, cette dernière ayant donné pouvoir à M. BENZAÏT, n'ont pas pris part au vote.

[TIME CODE : 2 h 43 min 51 s]

2025 04 02-15 Adoption du Budget Primitif 2025 – Budget Annexe Rabaterie

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu la délibération N° 2025 02 05-13 du 5 février 2025 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu l'envoi du projet du budget par mail, en date du 17 mars 2025, aux membres du Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances qui s'est réunie le 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal.

Le budget annexe est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux métropoles et aux villes. S'agissant d'un budget annexe aménagement, celui-ci est assujéti à la TVA et géré HT.

Considérant le projet de budget annexe de La Rabaterie présenté par Monsieur Le Maire, soumis au vote par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, qui s'équilibre en dépenses et en recettes,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'adopter le budget primitif du budget annexe de La Rabaterie pour l'exercice 2025, présenté de manière détaillée en annexe et équilibré comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	263 213,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion	10,00 €
Chapitre 023 – virement à la section d'investissement	323 260,28 €
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 537,00 €
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	667 020,28 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Propositions 2025
Chapitres 74 – Dotations et participations	314 195,00 €
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	343 750,00 €
002 Résultat reporté	9 075,28 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	667 020,28 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	59 510,65 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	343 750,00 €

001 – solde d'exécution négatif reporté	536,63 €
TOTAL DÉPENSES DE L'EXERCICE	403 797,28 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Propositions 2025
021 – Virement de la section de fonctionnement	323 260,28 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 537,00 €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	403 797,28 €

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 23 voix pour, 5 voix contre (Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU) et 3 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD), adopte le budget primitif du budget annexe de La Rabaterie pour l'exercice 2025, présenté de manière détaillée en annexe et équilibré comme ci-dessus.

Monsieur Nabil BENZAÏT et Madame Fatiha KENDRI, cette dernière ayant donné pouvoir à M. BENZAÏT, n'ont pas pris part au vote.

[TIME CODE : 2 h 44 min 13 s]

2025 04 02-16 Mobilisation du solde Ex Crst vers enveloppe 2

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal,

Vu la délibération métropolitaine du 6 septembre 2021 (modifié par un premier avenant le 23 mai 2022) actant la création d'un fonds de concours à destination des communes de la Métropole pour compenser l'absence de volet communal du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2021-2027

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 24 février 2025, amendant le dispositif en vigueur par un avenant n° 2 ayant pour objectif d'étendre à toutes les communes la faculté de réorienter toute ou partie de l'enveloppe allouée vers des travaux directs d'équipement mis en œuvre par la Métropole dans le champ de ses compétences.

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 31 mars 2025 instituant un fonds de concours exceptionnel à l'attention des 22 communes du territoire à hauteur de 350 000 € ;

Vu les échanges entre la municipalité sur les sujets financiers de la requalification de la rue Marcel Cachin et les besoins de rendre opérationnels les travaux dans l'intérêt général.

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- de décider d'orienter les sommes identifiées dans le cadre de l'EX-CRST de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, soit 808 715,80 € sur l'enveloppe dite V2
- de décider d'affecter le fonds de concours exceptionnel de 350 000 € sur l'enveloppe V2 de la compétence voirie

- de prendre acte que ces deux sommes seront consacrées à la réalisation de la requalification de la rue Marcel Cachin.

M. DELANCHY : Nous sommes ici sur la mobilisation du solde ex-CRST vers l'enveloppe V2. Je vous demande donc de voter l'affectation du Fonds de Concours exceptionnel de 350 000 euros sur l'enveloppe V2, ainsi que les 808 715 euros. Avez-vous des questions ?

Madame Béatrice GROSLÉRON s'absente. Le nombre de conseillers présents passe à 24 et le total des votants passe à 32.

M. ROSMORDUC : Oui, j'ai une remarque sur ces 350 000 euros de recettes exceptionnelles qui parviennent à la commune. On voit bien là la pâte de la Métropole des Maires dans cette histoire, car si on multiplie 350 000 euros par 22 communes, cela revient quand même à un total de 7,7 millions d'euros qui sont attribués comme ça, sans contrepartie... Alors que pourtant, il y a de vrais besoins sur les compétences métropolitaines : je rappelle les débats que nous avons pu avoir sur les aménagements de voirie pour obtenir des liaisons douces en connexion directe avec Tours. Je rappelle notre attente d'un BHNS, je rappelle les réaménagements de pistes cyclables, etc.

Donc franchement, je sais que vous avez pris position sur ce sujet-là en tant que représentant de la Ville de Saint-Pierre. Mais très sincèrement, ces 7,7 millions d'euros correspondent à des besoins sur des compétences métropolitaines sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps, et notamment sur la couture du territoire de Saint-Pierre-des-Corps. Il y a beaucoup à faire dessus, et ces 7,7 millions d'euros n'auraient pas été de trop. Car on nous a oubliés sur le tramway, et on nous oublie encore sur les lignes et les schémas de mobilité des Transports Collectifs en Site Propre (TCSP).

J'espère donc que nous allons vous entendre afin d'élaborer à un moment donné un vrai projet de territoire sur la Métropole, plutôt qu'une collection de communes qui se partagent un petit gâteau de 7 millions d'euros.

M. CONTE : Alors, effectivement, nous avons eu un débat en Métropole sur cette enveloppe. Il est vrai que certains l'ont critiquée. Moi je ne suis pas forcément dans la critique parce que pour des communes comme Berthenay, des communes comme Savonnières, des communes comme Villandry ou d'autres, c'est une manne qui va leur permettre aussi d'investir. Parce que ces communes n'ont pas les moyens d'investir. Après certes, il s'agit quand même de 7 millions d'euros, je vous l'accorde...

Ensuite, la parole de Saint-Pierre a été entendue à la Métropole puisque le BHNS a été acté. Alors, il l'a été pour une ligne 2 qui est effectivement critiquable, mais surtout aussi pour une ligne 5 qui va devenir une ligne BHNS : ça a été acté et ça a été validé. Certes, ça ne va pas aussi vite que je le souhaiterais, que nous le souhaiterions, mais c'est en cours. D'ailleurs nous avons en COPIL ce matin revalidé l'arrivée de deux BHNS à la gare.

Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Oui, pour faire suite à l'intervention de Cédric Rosmorduc, j'ai fait partie de ces élus métropolitains qui ont effectivement contesté cette manière de faire, parce que c'est très clairement le fait du prince, ou en tout cas le fait du Président. Cela revient à distribuer une enveloppe de fin de mandat, pour que les Maires puissent être réélus l'an prochain !

M. CONTE : Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Sur le partage, je comprends que des petites et toutes petites communes aient des besoins particuliers, c'est clair. Mais cela pourrait se décider sur des projets ! En tous les cas quand on parle d'argent métropolitain, c'est de l'argent métropolitain : donc la Métropole pourrait avoir son mot à dire sur les projets à soutenir, et toujours les examiner par rapport aux compétences.

Par ailleurs, comme il s'agit d'argent métropolitain, et pour ne pas parler que de Saint-Pierre-des-Corps, si nous faisons le ratio entre ce que va toucher par exemple la Ville de Tours, à l'habitant sur de l'argent métropolitain, par rapport effectivement à des toutes petites villes... Eh bien il y a une petite question qui se pose quand même sur ce sujet-là.

Quant à vos propos sur la promesse d'un transport en commun en site propre, je voudrais juste vous rappeler les propos tenus lors de la réunion publique par les techniciens, et non par les élus. Parce que quand on parle de transports en commun en site propre, il faut savoir que cela ne se limite pas simplement au cadencement du bus : cela comprend aussi tous les aménagements connexes et sur ces aménagements-là, il est possible de se rapprocher de ce qui est fait sur un tramway. Il y a donc la question du cadencement, la question de la fréquence, mais aussi la question de border cette ligne-là avec une piste cyclable digne de ce nom et avec des trottoirs dignes de ce nom.

Or c'est ce qui fait cruellement défaut, en tous les cas en ce qui nous concerne. Donc c'est vrai qu'il y a besoin d'aménagements connexes, et qu'il ne faudrait pas se contenter d'un BHNS qui ne serait finalement fondé que sur du cadencement et sur la gestion pure de la ligne.

M. CONTE : Je suis complètement d'accord et c'est exactement ce qui a été proposé par le SMT.

M. ROSMORDUC : Alors, du coup, pourra-t-on avoir une projection de ces aménagements ? J'imagine que l'avenue Jean Bonnin sera concernée par le sujet... Et a-t-on imaginé des reprises sur les pistes cyclables, sur les traversées piétonnes, etc. ?

M. CONTE : Vous êtes au courant de l'enquête publique et effectivement, c'est une demande qui a été faite. Donc les études sont en cours et elles seront communiquées en temps et en heure, mais c'est décidé. C'est effectivement ce qui a été voté en Comité Syndical.

Monsieur Soulas ?

[TIME CODE : 2 h 49 min 26 s]

M. SOULAS : Pouvez-vous nous confirmer qu'il y a bien un plan de financement prévu ? Parce que lorsque j'ai posé la question en Commission générale, j'ai bien compris d'abord que la date était aléatoire : 2028, 2030, voire plus... Et lorsque j'ai posé la question de savoir si le financement est d'ores et déjà intégré dans les réflexions budgétaires du SMT, il n'y a pas eu de réponse.

Donc puisque vous avez eu un COPIL cet après-midi, pouvez-vous nous indiquer si des éléments ont été actés sur le financement de cette ligne de BHNS, qui va arriver par le boulevard Jean Bonnin ? Parce que lorsqu'on écoute ce qu'il s'est dit lundi soir en Conseil métropolitain, on voit très bien que ces questions de financement pour les années à venir suscitent quand même quelques inquiétudes...

Donc voilà, j'aimerais bien que vous nous répondiez sur cette question, parce que clairement, moi, ce que j'ai entendu, c'est qu'on améliorerait le cadencement et au pire, on mettrait un coup de peinture sur le bitume, pour dire « ça c'est une voie de bus » et voilà... Donc bien sûr, je peux me tromper, mais en tout cas, on s'est bien gardé de nous donner des réponses, à la fois sur une temporalité et sur le financement.

M. CONTE : Alors, ce sera la dernière prise de parole là-dessus, car nous sommes hors sujet. Mais en Commission générale, je n'ai pas entendu la même chose que vous. Et je n'ai pas participé à un COPIL sur le SMT, mais à un COPIL sur le PPA, donc déjà ce n'est pas la même chose.

Cependant, le Comité Syndical a validé au niveau du budget la prise en compte des chiffrages, notamment sur la réserve. Voilà.

Nous passons donc au vote concernant la mobilisation du solde ex-CRST.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 22 voix pour et 10 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) :

- **décide d'orienter les sommes identifiées dans le cadre de l'EX-CRST de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, soit 808 715,80 € sur l'enveloppe dite V2**
- **décide d'affecter le fonds de concours exceptionnel de 350 000 € sur l'enveloppe V2 de la compétence voirie**
- **prend acte que ces deux sommes seront consacrées à la réalisation de la requalification de la rue Marcel Cachin.**

[TIME CODE : 2 h 51 min 46 s]

M. CONTE : Je vous remercie.

2025 04 02-17 Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées pour 2025

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Il est rappelé que la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, en qualité de membre de Tours Métropole Val de Loire, siège à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), instance chargée de se prononcer sur le montant des transferts de charges entre la Métropole et ses Communes membres, à la suite des compétences transférées. La Commune a désigné un représentant titulaire et un représentant suppléant par délibération du 8 septembre 2021.

Au titre de l'exercice 2025, la CLECT s'est réunie le 10 février 2025.

Le Conseil municipal trouvera en annexe le rapport annuel 2025 de la CLECT et son annexe financière.

Au vu de ce rapport, il est proposé au Conseil municipal d'adopter ce rapport,

Vu le rapport 2025 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et son annexe financière,

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le rapport 2025 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et son annexe financière, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

M. DELANCHY : La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, la CLECT, s'est réunie le 10 février dernier et il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce rapport annexé à la délibération.

Voici les modifications 2025 pour notre commune :

- la diminution de la charge transférée de 658,09 euros au chapitre 11. Celle-ci correspond à la prime d'assurance 2023 des véhicules repris par TMVL ;
- la diminution de la charge transférée de six mois de rémunération 2023 des agents affectés à l'entretien des espaces verts repris par TMVL ;
- le transfert de la contribution au SDIS à compter de 2025, soit 632 933 euros pour notre commune.

En conséquence, ces éléments conduisent à chiffrer une attribution de compensation 2025 pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps à 6 941 855 euros. Merci.

Retour en séance de Madame Béatrice GROSLÉRON. Le nombre de conseillers présents repasse à 25 et le total des votants repasse à 33.

M. CONTE : Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Oui, c'est juste une explication de vote. Nous allons nous abstenir puisque nous vous avons souvent dit que nous n'avions toujours pas compris les choix opérés sur les transferts ou non de personnel avec la Métropole. Nous nous abstenons donc sur ce projet.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 25 voix pour et 8 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) décide d'approuver le rapport 2025 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et son annexe financière, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

[TIME CODE : 2 h 54 min 1 s]

2025 04 02-18 Versement d'une subvention au CCAS pour 2025

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Saint-Pierre-des-Corps est un établissement public administratif, dirigé par un conseil d'administration présidé par le Maire de la commune.

Il est chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Le CCAS coordonne l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité et de la gérontologie et développe différentes actions pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Les habitants de la commune y sont conseillés sur les droits sociaux, orientés vers les partenaires locaux ou directement pris en charge. Il se mobilise spécifiquement dans la lutte contre l'exclusion (notamment aides alimentaires) et le soutien au logement (notamment des personnes âgées et des familles en difficulté).

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels. Le CCAS reçoit des subventions de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget de fonctionnement et son budget d'investissement.

Afin de permettre au CCAS de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune, il est proposé de lui attribuer une subvention générale de fonctionnement d'un montant maximum de 1 050 000 €, au titre de l'exercice 2025 y compris l'avance accordée avant le vote des budgets de 350 000 €.

La subvention sera versée en plusieurs fois au rythme des demandes de versement du CCAS.

Le montant voté est un montant maximum, le dernier versement sera ajusté en fonction des besoins réels du CCAS constatés en fin d'année.

Vu l'avis de la Commission des finances en date du 24 mars 2025 ;

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal ;

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'attribuer une subvention de 1 050 000 € au CCAS pour l'exercice 2025. Les crédits sont prévus au BP 2025 chapitre 65.

M. DELANCHY : Il vous est donc proposé pour le CCAS une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 1 050 000 euros au titre de l'exercice 2025. Ce montant comprend l'avance de trésorerie que nous avons accordée avant le vote des budgets, cette avance étant d'un montant de 350 000 euros. Merci.

M. CONTE : Alors, nous avons Madame Lenoble en premier, ensuite Madame Grosléron.

Mme LENOBLE : Alors, bien sûr, nous voterons pour l'attribution de cette subvention. Mais nous voulions en faire quelques commentaires et poser au moins une question.

Évidemment, nous considérons que le CCAS est un pilier, qu'il est la plaque tournante de la politique sociale et à ce titre-là, nous y attachons beaucoup d'importance. Nous nous réjouissons de constater que cette année, lors des débats qui se tiennent au CA du CCAS, la question du SAD n'est plus du tout envisagée de la même manière. D'ailleurs, les charges supplémentaires qui avaient été imputées à tort à ce service, et parfois on se demande bien pourquoi, font apparaître maintenant que finalement, ce déficit a pu être résorbé. Donc voilà, je n'en dirai pas plus pour ne pas polémiquer, mais c'est une vraie satisfaction. Avec tous les groupes d'opposition, nous avons porté cette opposition à la fermeture de ce service, donc nous en sommes très satisfaits, voilà.

Par ailleurs j'ai déjà posé la question en CA du CCAS, mais je n'ai pas pu attraper Monsieur le Maire à ce sujet donc je vais poser la question ici. Dans le cadre de la réforme des services d'autonomie à domicile, obligation sera désormais faite aux Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) de conventionner avec des Services d'Aide à Domicile (SAD). Or nous savons ici qu'il existe déjà un partenariat intéressant, et reconnu semble-t-il par les personnels comme très utile aux habitants qui ont besoin d'aide... Par exemple quand un problème de santé évolue ou s'aggrave, il est utile à ce moment-là de pouvoir faire appel au SSIAD : c'est quelque chose qui existe déjà et qui se passe très bien.

Donc comme maintenant cela va être obligatoire et qu'il y a une décision à prendre avant le 30 avril, le SSIAD s'est donc adressé à Monsieur le Maire, si j'ai bien compris, pour demander quelle serait sa position. Nous aimerions donc connaître votre position. En fait, il faut prendre une position avant le 30 avril, c'est-à-dire une position qui n'engage pas définitivement la collectivité, mais qui permet d'ouvrir une fenêtre, de mener un débat durant deux années je crois, ou disons un débat et une formation des uns et des autres, afin de bien imaginer toutes les possibilités.

Nous souhaitons donc savoir ce que sera votre position, Monsieur le Maire : je pense que nous en discuterons au CA du CCAS vendredi prochain, enfin je ne sais pas, mais en tout cas, c'est une

question d'importance... Parce que si nous ne prenons pas de décision avant le 30 avril, alors là tout sera fermé. Et l'idée que peuvent avoir un certain nombre de professionnels, c'est d'imaginer un service qui cumulerait le SAD et le SSIAD : ce serait alors un service très important d'aide à la personne sur cette ville.

Et la dernière chose que je voudrais dire, c'est que nous avons déjà commencé à tenir des débats très intéressants et que je trouve au final très positifs sur la globalité de ce qu'est l'aide sociale sur cette ville. Cette aide sociale est portée par des professionnels qui sont, je le crois, très investis de leur mission de service public. Alors, il y a eu un certain nombre de choses qui ont été évoquées, mais l'action à mener reste très vaste : l'accompagnement au logement social, l'aide contre le non-recours au droit... Car aujourd'hui, beaucoup de gens ne connaissent pas leurs droits et ne les exercent pas, ne faisant pas appel par exemple. Il y a aussi les violences intrafamiliales, l'isolement, l'accompagnement des seniors, il y a encore toute l'animation culturelle de la Résidence Autonomie... D'ailleurs à ce sujet, il faut bien avoir en tête la question de l'aide sociale pour que tous les lieux de culture soient mis en accessibilité.

Et dans ces débats, il y a de nouvelles actions qui sont proposées comme la mise à l'abri en urgence des femmes en danger, la prise en compte de faits de prostitution, l'aide au financement du permis de conduire... Voilà, ce sont des hypothèses.

Ainsi en tout état de cause, voici ce que nous pensons au sein d'AGT et que nous demandons depuis un certain nombre de mois, en tout cas c'est ce que moi je demande en tant que représentante d'AGT au CA du CCAS : c'est la mise en place d'un véritable débat de fond qui soit ouvert largement aux partenaires, aux associations, aux usagers... Un débat qui permette d'accompagner l'engagement des professionnels et de définir des pistes bien réfléchies, en appui sur cette fameuse Analyse des Besoins Sociaux qui est obligatoire et qui doit être réalisée annuellement. Et d'ailleurs pour le moment, je n'ai toujours pas eu de réponse à ma demande à ce sujet, pour que cette analyse soit mise en œuvre.

Voilà, et enfin, pour vous dire, j'avais écrit une phrase que j'aime bien alors je vais la dire : *« pour faire vivre cette humanité, socle d'une société fraternelle et solidaire, il est urgent, indispensable et incontournable de demander sans cesse que l'État assume ses responsabilités, au lieu de placer les collectivités en état d'arrêt respiratoire »*.

On peut demander à Bernard Arnault, demander à ceux qui touchent 200 millions d'euros chaque année d'aides...

[TIME CODE : 2 h 59 min 41 s]

M. CONTE : Alors, je valide cette phrase, il n'y a pas de souci là-dessus.

Concernant le SAD et le SSIAD, ma réponse n'est pas encore arrêtée pour l'instant. Elle n'est pas définitive, dans le sens où je vais rencontrer Madame Sally-Scanzi à mon retour de congés, car je suis absent la semaine prochaine, mais je la reçois dans dix jours. J'ai voulu anticiper et j'ai donc demandé au SSIAD de patienter, le temps de rencontrer Madame Sally-Scanzi et d'évoquer ce sujet avec elle, pour le travailler en vue de la décision qui doit être prise.

La décision sera donc rendue à l'issue de cet entretien avec Madame Sally-Scanzi.

Mme LENOBLE : Vous n'avez pas d'avis à exprimer ?

M. CONTE : J'ai un début d'avis pour l'instant, puisque j'ai fait un travail avec les services. Nous nous sommes vus dernièrement deux fois de suite par rapport à cela, et je souhaite rencontrer aussi Madame Sally-Scanzi par rapport à l'État. J'ai toujours travaillé comme cela, c'est-à-dire que j'essaie de rencontrer les interlocuteurs adéquats pour obtenir le maximum d'informations et prendre ainsi la meilleure des décisions.

Ensuite pour le débat sur l'aide sociale et le reste, pour le budget aussi, nous en reparlerons en CA du CCAS vendredi prochain. Donc nous pourrons effectivement en parler.

C'était ensuite au tour de Madame Grosléron.

Mme GROSLÉRON : Alors, moi, c'est beaucoup plus terre-à-terre. Au-delà de la résorption effective des déficits du SAD, quelles mesures structurelles ont-elles été prises ? Parce qu'il s'agissait d'un déficit structurel : il s'est certes accumulé, mais il y avait quand même des problématiques nécessitant des mesures structurelles.

M. CONTE : Alors, en fait, le déficit du SAD ne s'est pas résorbé comme ça, par magie. En fait pour 2025, nous avons bénéficié d'une réversion de l'URSSAF, je crois à hauteur de 175 000 euros, ce qui a permis de combler.

Mais en 2026, le déficit sera toujours présent : nous reviendrons donc avec une subvention qui devra combler ce déficit. Voilà, mais je ne vais pas faire ici le débat du CA du CCAS. Nous rentrerons dans le détail de ce budget au CA du CCAS, et nous pourrons vous faire un retour une fois le CA passé. Sachant qu'il se tient dès ce vendredi.

Mme LENOBLE : Alors, quand même Monsieur le Maire, par rapport à la question de Béatrice Grosléron, c'est quand même utile de rappeler que la subvention municipale, habituellement accordée au SAD, n'avait pas été versée dans son intégralité l'année dernière... Non, mais je le précise, car même si le déficit est structurel... Certes il est structurel, mais pas dans cette proportion-là.

M. CONTE : Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Alors, je serai très rapide, ce sera plutôt un point de vigilance. Nous avons évoqué la fusion, ou pas, du SAD et du SSIAD...

Un signal d'alarme retentit dans le bâtiment.

M. CONTE : Voilà, nous pouvons reprendre.

M. SOULAS : Merci. Donc très rapidement l'an dernier rappelez-vous, quelques inquiétudes ont émergé sur un possible transfert du SAD au privé. Alors, autant pour un établissement privé, ce n'est pas très porteur de récupérer un SAD... En revanche, récupérer un SAD plus un SSIAD, là pour le coup ça devient très porteur ! Et donc je vous prie d'entendre quand même notre inquiétude sur cette question-là, par rapport à la réponse que vous nous ferez d'ici le 30 avril.

Nous savons très bien que la fusion d'un SAD et d'un SSIAD peut tout à fait intéresser très largement le secteur privé parce que là, il y a du bénéfice à faire : non pas tant sur la structure SAD, mais sur la structure SSIAD. C'est pourquoi votre réponse sera d'importance, merci.

M. CONTE : OK, j'ai pris note.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide d'attribuer une subvention de 1 050 000 € au CCAS pour l'exercice 2025. Les crédits sont prévus au BP 2025 chapitre 65.

[TIME CODE : 3 h 04 min 26 s]

2025 04 02-19 Modification n° 1 de l'autorisation de programme crédit de paiement rénovation énergétique – École maternelle Viala Stalingrad

Rapporteur : M. Alain DELANCHY

Vu l'instruction comptable M57,

Vu l'article L2311-3 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2024 03 27-17 du 27 mars 2024 adoptant la création de l'AP-CP Rénovation énergétique de l'école maternelle Viala Stalingrad,

Vu la nécessité de modifier le plan pluriannuel des crédits de paiement afin de permettre les paiements sur l'exercice 2026, il convient de modifier la ventilation des crédits de paiement sur 3 exercices,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

L'exposé de Monsieur Alain Delanchy entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de modifier la répartition pluriannuelle de l'Autorisation de Programme Crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Viala Stalingrad comme suit :

AP/CP	MONTANT TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
Rénovation énergétique école maternelle VIALA STALINGRAD	1 000 000 €	11 798,96 €	987 000,00 €	1 201,04 €

M. DELANCHY : Nous passons à la modification de l'autorisation de programme crédit de paiement sur la rénovation énergétique de l'école maternelle Viala. Cela vous a été présenté tout à l'heure dans le budget, donc je ne vous rappelle pas les faits, à moins que vous me le demandiez ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide de modifier la répartition pluriannuelle de l'Autorisation de Programme Crédit de paiement (AP/CP) relative aux travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Viala Stalingrad, comme indiqué sur le tableau ci-dessus.

[TIME CODE : 3 h 04 min 55 s]

2025 04 02-20 Tarif Restauration Municipale : organismes extérieurs

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 mars 2025,

Vu la délibération N° 2021-92 du Conseil municipal du 12 juillet 2021 portant sur les tarifs des restaurants scolaires municipaux,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de créer une catégorie « organisme extérieur » dans la grille tarifaire « autres usagers » afin de simplifier la facturation.

Le prix unitaire du repas est fixé à 6,50 euros pour cette nouvelle catégorie « organisme extérieur ».

Pour rappel, ci-dessous la grille tarifaire « Autres Usagers » au 1^{er} septembre 2021 :

AUTRES USAGERS	Prix unitaire du repas
PERSONNEL	6,50 euros
ENSEIGNANT	6,50 euros
RÉSIDENT RPA	7,50 euros
REPAS À DOMICILE	7,50 euros
INVITES RPA	12,50 euros
DIMANCHES & JOURS FÉRIÉS	10 euros
COLLATION DU SOIR RPA	2,60 euros

Ci-dessous, la proposition de la nouvelle grille tarifaire « Autres Usagers » à compter du 3 avril 2025 :

AUTRES USAGERS	Prix unitaire du repas
PERSONNEL	6,50 euros
ENSEIGNANT	6,50 euros
ORGANISME EXTÉRIEUR	6,50 euros
RÉSIDENT RPA	7,50 euros
REPAS À DOMICILE	7,50 euros
INVITÉS RPA	12,50 euros
DIMANCHES & JOURS FÉRIÉS	10 euros
COLLATION DU SOIR RPA	2,60 euros

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'adopter la nouvelle grille tarifaire « Autres Usagers » à compter du 3 avril 2025 ;
- de dire que les recettes seront inscrites au budget :

CHAPITRE 70 - FONCTION 251 - NATURE 7067 - ENVELOPPE 393

M. CONTE : Cette délibération vise donc la création d'un nouveau tarif de repas, le tarif « organisme extérieur » pour un montant de 6,50 euros. Pour le reste, il n'y a pas de modification.

Madame Grosliéron ?

Mme GROSLÉRON : Que recouvre l'appellation « organisme extérieur » ? Est-ce une collectivité territoriale, une entreprise publique, une entreprise privée, une association ?

M. CONTE : C'est dans la note de présentation, Madame Grosliéron. En fait, la Ville reçoit occasionnellement des organismes extérieurs à la municipalité, pour des formations et des animations. Quand nous mettons des salles à disposition, ils peuvent demander aussi la fourniture de repas. Donc ici l'idée est de vendre les repas en même temps que nous louons la salle.

Mme GROSLÉRON : Donc cela se ferait de façon presque systématique ? Il suffit de le demander et ce sera bon ?

M. CONTE : Oui, si le service est dans la capacité de le faire.

M. CHAPEAU : Pour répondre à Madame Grosléron, en fait, cela s'est toujours fait, par exemple avec l'UDESMA - l'Union des Écoles, Sociétés Musicales et Artistiques - qui organise un stage chez nous à peu près une fois par an. Sauf que jusqu'à présent, nous n'étions pas dans la légalité en facturant les repas, du fait de l'absence de possibilité de leur attribuer le repas dans la ligne budgétaire. Même s'ils ont payé chaque année...

Et nous avons aussi les formateurs qui viennent passer une journée sur la ville. Et s'ils veulent manger à la restauration scolaire, nous n'avons pas la possibilité légalement de leur facturer le repas. Donc cette ligne budgétaire supplémentaire nous permettra de rentrer dans la légalité.

M. CONTE : Monsieur Soulas ?

M. SOULAS : Le groupe AGT va s'abstenir sur cette délibération, d'autant plus que ces tarifs concernent aussi les repas à la RPA. Ce sujet sera donc intégré aux discussions de la Commission qui va se tenir prochainement.

M. CONTE : C'est noté.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 28 voix pour et 5 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT), décide :

- **d'adopter la nouvelle grille tarifaire « Autres Usagers » à compter du 3 avril 2025 ;**
- **de dire que les recettes seront inscrites au budget CHAPITRE 70 - FONCTION 251 - NATURE 7067 - ENVELOPPE 393**

[TIME CODE : 3 h 07 min 30 s]

BÂTIMENT :

2025 04 02-21 Gestion technique du parc automobile de Tours Métropole Val de Loire basé à Saint-Pierre-des-Corps

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu l'avis de la Commission Environnement-Cadre de vie en date du 20 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Vu la Convention afférente jointe et la nécessité d'organiser les relations entre les deux collectivités dans le cadre de l'exercice de leurs compétences respectives,

L'exposé de Monsieur Le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver les termes de la Convention de gestion technique du parc automobile de Tours Métropole Val de Loire basé sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps, jointe en annexe à la présente délibération ;*

- *d'autoriser au nom de la commune Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention constitutive ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.*

M. CONTE : Il s'agit tout simplement d'une Convention de mise à disposition du personnel municipal, pour l'entretien des véhicules métropolitains qui sont entretenus par la commune. Il n'existait pas de Convention précédemment.

M. SOULAS : Je voulais savoir qui fait l'expertise des véhicules avant réparation ou entretien ? Un diagnostic est-il fait à l'arrivée des véhicules ?

M. CONTE : Il s'agit d'entretiens standards, de type vidange ou autre...

M. SOULAS : D'accord.

M. CONTE : On ne parle pas d'accident.

M. ROSMORDUC : Juste un détail, vous nous avez mis la Convention 2024. Il est indiqué que celle-ci va prendre fin au 31 décembre 2024.

M. CONTE : En fait, elle est prolongée.

Oui, Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Oui, j'interviens ici rapidement, étant donné que cette délibération revêt quand même un aspect financier... Notre groupe demande la possibilité, pour toute délibération à caractère financier, d'inscrire systématiquement dans ce type de délibération le montant de la dépense ou de la recette.

Et en cas de financement pluriannuel de la Ville, peut-on prévoir l'automaticité dans la durée prévue, mais sous réserve de son inscription dans le budget des exercices à venir ?

Nous faisons cette demande au motif qu'il n'est peut-être pas de bonne gestion d'engager des dépenses pour un budget qui n'est pas encore voté, même si c'est légal.

M. CONTE : Je vais laisser la réponse technique à Monsieur le Directeur Général des Services.

M. GÉRARD : En fait ici, cette Convention va permettre de régulariser les relations administratives entre la Métropole et la Ville. Comme c'est indiqué dans la Convention, c'est une valorisation du travail effectué par les agents de la Ville sur les véhicules métropolitains, mais une précision importante : il s'agit uniquement des véhicules métropolitains du secteur de Saint-Pierre-des-Corps.

Et cet entretien est financé par l'enveloppe V3, qui est l'enveloppe de financement de fonctionnement de la Métropole. Or cette enveloppe V3 est alimentée par la Ville. Il s'agit donc d'une régularisation administrative qui fixe les responsabilités des uns et des autres, mais en fait c'est la Ville qui donne l'argent à la Métropole, pour qu'ensuite la Métropole le reverse à la Ville. Ainsi budgétairement, ça s'équilibre : il n'y a pas de plus, il n'y a pas de moins, mais cela permet simplement de couvrir les responsabilités des uns et des autres, sur des interventions relatives à un patrimoine appartenant à une autre collectivité.

M. BENZAÏT : D'accord.

M. GÉRARD : Voilà, donc pour la précision financière, c'est un équilibre, comme lorsque nous faisons une CLECT sur un transfert de compétences.

M. BENZAÏT : D'accord. C'était surtout pour faire apparaître une idée des montants éventuels...

M. CONTE : Pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide :

- **d'approuver les termes de la Convention de gestion technique du parc automobile de Tours Métropole Val de Loire basé sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps, jointe en annexe à la présente délibération ;**
- **d'autoriser au nom de la commune Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention constitutive ainsi que tout acte ou document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.**

[TIME CODE : 3 h 10 min 53 s]

BAUX – MARCHÉS PUBLICS – ASSURANCES :

2025 04 02-22 Remboursement d'une œuvre dégradée – Exposition Diego Movilla

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 24 mars 2025,

Vu le dépôt de plainte réalisé par la commune,

Vu la responsabilité de la Ville couverte par le contrat d'assurance et ses conditions,

L'exposé de Monsieur CHAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'accepter le remboursement direct à Monsieur Diego MOVILLA de l'œuvre dégradée pour un montant de 1 000 €.

M. CHAPEAU : Cette délibération concerne donc une dégradation commise sur une œuvre de Diego Movilla à la galerie Le Passage. Il faut savoir que l'objet était assuré pour une valeur de 1 000 euros. Le tiers ayant commis le vol n'ayant pas pu être identifié, j'ai déposé plainte au nom de la Ville.

Compte tenu de la franchise de 500 euros et du montant de l'œuvre, il est proposé de procéder directement au remboursement de l'œuvre à l'artiste, car ce vol risquerait de détériorer encore la sinistralité déjà importante de la commune. En sachant que sur ces 1 000 euros, nous avons une franchise de 500 euros.

M. CONTE : Y a-t-il des questions ?

M. BENZAÏT : Oui, j'ai lu l'information, comme je pense nous tous. Mais s'agit-il d'un vol ou d'une détérioration ?

M. CHAPEAU : Alors, la difficulté qui s'est posée lorsque j'ai porté plainte, c'est qu'il s'agit d'une œuvre constituée de trois pièces. L'œuvre consistait en une prise multiple sur laquelle étaient mises des bougies, dans lesquelles avait fondu un téléphone portable. Et ce qu'a pris le voleur, c'est le téléphone portable dans l'œuvre. Il y a donc eu vol en ce qui concerne le téléphone portable, mais l'objet volé faisait partie intégrante de l'œuvre : il a donc été considéré que ce vol a dégradé complètement l'œuvre. Voilà.

M. CONTE : Et si vous le souhaitez Monsieur Benzaït, l'exposition Diego Movilla est toujours présente... Ah, ah bon ? Ah, je suis désolé, j'apprends qu'elle vient de se terminer. Excusez-moi !

Pas d'autres questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide d'accepter le remboursement direct à Monsieur Diego MOVILLA de l'œuvre dégradée pour un montant de 1 000 €.

[TIME CODE : 3 h 12 min 40 s]

ESPACES PUBLICS - ENVIRONNEMENT :

2025 04 02-23 Programme « Plus belle ma ville » - Contractualisation entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et l'éco organisme ALCOME

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2212-2 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.541-10 et L. 541-10-1 19° ainsi que R.541-102 et R.541-104 ;

Vu l'avis de la Commission Éducation – Jeunesse – Engagement – Démocratie Participative de proximité – Transition Alimentaire – Environnement - Cadre de vie en date du 23 janvier 2025 ;

Vu la note de présentation adressée à chacun des membres du Conseil municipal ;

Considérant :

L'entité ALCOME est le premier et seul éco organisme agréé par l'État et dédié à la filière Responsabilité élargie du producteur des mégots et a pour mission d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans la lutte du jet de mégots au sol.

Ce soutien et cet accompagnement se matérialisent sous forme d'un soutien financier, de fourniture de dispositifs de rue dédiés à la collecte de mégots et de fourniture de kits de sensibilisation aux bonnes pratiques.

L'exposé de M. Amin BRIMOU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver le contrat type, régissant les modalités de lutte contre le jet de mégots, pour une période allant jusqu'au terme de la période d'agrément de l'éco organisme ALCOME tel qu'annexé à la présente délibération ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat type avec l'éco organisme ALCOME.*

M. BRIMOU : Nous vous proposons donc de contractualiser entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et l'éco-organisme ALCOME, dans le cadre du programme « Plus belle ma Ville ».

Je voudrais juste vous dire quelques mots très brefs sur le programme Plus belle ma Ville. C'est un dispositif qui vise l'amélioration constante du cadre de vie des habitants, à travers un plan d'action autour de la propreté urbaine, de l'aménagement public et de la végétalisation de l'espace public.

Comme je vous le disais, ALCOME est un éco-organisme dédié à la filière REP, c'est-à-dire la Responsabilité Élargie du Producteur, en particulier sur les mégots de cigarettes. Les objectifs d'ALCOME sont fixés par le ministère de la Transition écologique : il s'agit d'étendre le dispositif auprès des collectivités afin de couvrir 90 % de la population nationale, et de réduire de 40 % en 6 ans les mégots de cigarettes jetés au sol.

Pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, cette contractualisation revêt plusieurs avantages : c'est un soutien d'abord financier, puisque les communes bénéficient d'un soutien annuel pour le nettoyage des mégots, calculé selon un barème forfaitaire fixé par les autorités. Ce barème varie entre 0,5 et 2,08 euros par habitant, en fonction de la typologie de la commune. Au total pour Saint-Pierre-des-Corps, cela représentera une somme de 16 953 euros : ce montant sera perçu directement par la collectivité sous forme de recette, avec un décalage d'un an.

Ce partenariat prévoit aussi des actions autour de la sensibilisation, puisque l'organisme ALCOME fournit des kits de communication pour sensibiliser les fumeurs aux bons gestes, et des cendriers de poche afin de réduire les mégots jetés au sol. ALCOME propose aussi aux collectivités des dispositifs de rue, et ce sera le cas pour Saint-Pierre-des-Corps où des cendriers seront installés. En fait pour faire simple, dans chaque espace public vous allez retrouver des poubelles, dans lesquelles vous retrouverez ces cendriers mis à disposition par ALCOME. Voilà.

M. CONTE : Y a-t-il des questions ? Madame Grosliéron ?

Mme GROSLIÉRON : La Convention type fournie par ALCOME est complexe, par l'étendue des sujets et des ramifications... Et comme c'est une Convention type, sommes-nous bien sûrs que l'accompagnement prévu concerne aussi bien le soutien financier que la fourniture de dispositifs de rue et la fourniture de kits ? Parce qu'en lisant l'article 17 de la Convention, moi j'ai eu un doute...

M. CONTE : Pour vous rassurer Madame Grosliéron, La Riche et Tours sont déjà signataires et ce partenariat marche très bien. J'ai notamment pu en discuter avec Sébastien Clément, le Maire de La Riche.

Mme GROSLIÉRON : Très bien. J'ai une autre question, actuellement la commune ne collecte pas les mégots. Y a-t-il une étude pour évaluer le coût que représente la collecte ? Et si l'étude a été faite, la somme du coût estimé correspond-elle à la somme versée par ALCOME ?

M. CONTE : Il n'y a pas d'étude à proprement parler, mais oui, la Ville collecte. En termes de gestion des déchets et de gestion de la propreté urbaine, il faut savoir que chaque mégot collecté ne se retrouve pas mélangé avec les autres détritiques qui sont récupérés. Ensuite il y a aussi un travail commun qui est entrepris, en particulier avec la Ville de Tours puisqu'il y aura une mutualisation sur la collecte de ces déchets-là.

Ensuite en ce qui concerne le montant, alors bien évidemment nous souhaiterions avoir toujours plus, mais bon, c'est le montant qui a été attribué par les autorités et la Ville s'inscrit pleinement dans ce montant-là. Mais bien évidemment, idéalement nous aimerions avoir un peu plus.

Voilà, et il y aura donc une mutualisation avec Tours sur la collecte de nos déchets et des leurs : nous toucherons bien évidemment notre part et nous nous inscrivons aussi dans une synergie commune et intercommunale.

Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide :

- **d'approuver le contrat type, régissant les modalités de lutte contre le jet de mégots, pour une période allant jusqu'au terme de la période d'agrément de l'éco organisme ALCOME tel qu'annexé à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat type avec l'éco organisme ALCOME.**

[TIME CODE : 3 h 16 min 48 s]

2025 04 02-00 Convention de partenariat d'apiculture urbaine entre l'association Biodiversity et la Ville de Saint-Pierre-des-Corps

M. CONTE : Cette délibération est ajournée.

M. BENZAÏT : Celle sur Biodiversity ? Pour quel motif est-elle ajournée ?

M. CONTE : Elle est ajournée.

M. BRIMOU : Nous allons la retravailler davantage en Commission.

La délibération est ajournée.

[TIME CODE : 3 h 17 min 20 s]

PETITE ENFANCE :

2025 04 02-24 Convention Territoriale Globale 2025-2028

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de Convention joint à la présente délibération,

Vu l'avis de la Commission Petite Enfance en date du 17 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Vu les échanges constructifs et réguliers avec la Caisse d'Allocations Familiales,

L'exposé de Madame Drapeau entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, le premier adjoint, à signer la Convention Territoriale Globale et tout document relatif à cette Convention.

Mme DRAPEAU : La précédente Convention arrivant à son terme fin 2024, nous vous proposons de renouveler cette Convention pour les années 2025 à 2028. Vous avez tout le détail de la Convention Territoriale Globale (CTG) dans le dossier du Conseil.

Je voudrais simplement rappeler qu'il s'agit d'une Convention multi-partenariale entre la Ville, la CAF, le Conseil départemental et différents partenaires qui ont été associés.

Le Département étant signataire et partenaire, je ne prendrai pas part au vote du fait de mon mandat de Conseillère départementale.

Y a-t-il des questions sur cette Convention ?

Mme LENOBLE : Oui, je lis qu'il est question de « *décloisonner une observation et une analyse du besoin social de façon concertée, sur l'ensemble des champs des politiques sociales* », et de « *favoriser une vision partagée* », etc.

Donc cette observation, cette analyse de besoins a-t-elle été réalisée, et avec qui ? Un débat, une concertation sont-ils prévus ? Donc voilà, je pose la question, et j'ai lu dans le préambule de cette Convention territoriale qu'il est question « *d'associer les usagers* ». Donc je voudrais savoir sous quelle forme les usagers seront associés, voilà.

Et puis j'ai une deuxième question : il est dit que la Convention a pour objet « *d'identifier les besoins prioritaires sur la commune* », de « *définir les champs d'intervention* », ou encore de « *renforcer la coopération entre les acteurs* », etc. À partir de là, comment sommes-nous informés de ce qui est retenu ou donné comme prioritaire dans cet axe de travail là ?

Mme DRAPEAU : Alors, tout est dans la Convention, tout est dans le compte-rendu sous forme de diaporama qui a été joint au dossier du Conseil municipal. Les usagers sont associés au travers des partenaires associatifs, qui en discutent informellement avec eux. Et ces partenaires associatifs ont dans leurs équipes des travailleurs sociaux : ces derniers repèrent toutes les difficultés des usagers. Certaines de ces difficultés ont d'ailleurs été précisées, par exemple la fracture numérique, le vieillissement de la population, le développement de la place de l'usager, ou encore l'évolution de la demande sociale... Voilà, il y a donc toutes ces problématiques, entre autres...

Ai-je répondu à la question ?

Mme LENOBLE : À peu près, oui.

Mme DRAPEAU : Et quant aux groupes partenariaux, il faut se dire qu'en fait cette Convention, ce sont d'abord des partenaires qui se réunissent et qui font des constats. Et à partir de ces constats, des fiches-action sont élaborées et elles ont été discutées en Commission.

Mme LENOBLE : Mais ce travail ne pourrait-il pas venir en appui, toujours sur cette question d'analyse des besoins ?

Mme DRAPEAU : Mais c'est le cas, c'est en train d'arriver.

Mme LENOBLE : Oui, mais pour le moment, nous n'avons pas ces éléments. Moi, c'est ce que je demande en CA du CCAS.

Mme DRAPEAU : C'est en cours.

Mme LENOBLE : Ah bon, c'est en cours ? On ne m'a pas dit que c'était en cours.

Mme DRAPEAU : Ben si, c'est bien en cours. Et puis après, au niveau de la Ville, c'est décliné transversalement sur plusieurs services.

Mme LENOBLE : D'accord, eh bien dans ce cas, moi, je demande à être informée de ce qui est en cours, et des résultats de cette analyse des besoins.

Mme DRAPEAU : C'est dans la Convention.

Mme LENOBLE : Oui, mais au CA du CCAS, quand je pose la question on ne me dit pas que c'est en cours !

Mme DRAPEAU : Le CCAS a été impliqué dans les échanges au sujet de cette Convention.

Mme LENOBLE : Oui, mais l'analyse des besoins sociaux sur la ville, ça c'est un dispositif particulier, et pour le moment, ce dispositif n'existe pas. Nous sommes bien d'accord ?

Mme DRAPEAU : C'est bien pour cela que cette Convention s'intitule « Convention Territoriale Globale », et que tous les services sont inclus, dont le CCAS.

Mme LENOBLE : Non, mais je crois que nous ne parlons pas de la même chose. J'entends bien ce que vous me dites, mais cela ne répond pas à ma question. Mais ce n'est pas grave, nous en reparlerons...

Mme DRAPEAU : Nous pourrions en discuter après, si vous voulez ?

Oui, Monsieur Jeanneau ?

[TIME CODE : 3 h 21 min 35 s]

M. JEANNEAU : Oui, alors nous l'avons déjà évoqué en Commission générale et nous l'avons aussi évoqué en Commission Finances. Je trouve que cette Convention Territoriale Globale (CTG) a, au service des familles, à Saint-Pierre-des-Corps, un accent qui est très lié au monde de la Petite Enfance, qui a été un gros sujet lors de la Commission.

Mais par ailleurs, je ne vais pas dire qu'on a oublié... Mais du moins, il a été omis de rattacher davantage ce sujet à la catégorie des jeunes adultes ou des adolescents, autrement dit la tranche d'âge des 15-25 ans. En fait ceux-ci sont peu traités dans cette Convention Territoriale, ou uniquement sur le volet « insertion ». Et cette omission transparait encore plus, au vu des difficultés que nous avons pu connaître lors d'un précédent week-end... Par ailleurs, je pense, et le Maire en avait convenu aussi lors de la réunion publique, que la partie « animation » n'avait pas du tout été prise en compte dans la CTG précédente.

Donc attention parce que sur la période qui court de 2025 à 2028, si nous ratons concrètement cette étape-là, nous risquons d'avoir beaucoup de « dégâts », entre guillemets. Car les études le montrent : la « génération COVID » a subi un fort impact en termes d'isolement, en termes de difficultés à s'approprier les caractères sociaux de toutes relations qu'on peut connaître, etc. Et là-dessus, la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, via cette Convention Territoriale, répond très peu à cette problématique : on laisse uniquement au Centre Social le soin d'aborder ces choses-là de manière conséquente.

Et un autre absent de cette Convention, c'est le Service Municipal de la Jeunesse (SMJ). Alors, je sais qu'il y a certainement des évolutions qui vont se faire... Mais pour autant, ne pas le mentionner dans la CTG, ne pas l'indiquer même sur des annexes ou sur des éléments, eh bien cela me paraît un peu un peu léger, nous allons le dire comme ça.

Mme DRAPEAU : Alors, si, c'est inscrit dans la CTG puisque nous avons un slide qui dit : « *Jeunesse - Propositions dans le cadre de la nouvelle CTG : engager un diagnostic pour mieux comprendre, pour mieux cerner les problématiques Jeunesse du territoire, en lien avec la Cité Éducative et le Centre Social.* » Donc la réflexion est engagée, et le CCAS aussi sur l'insertion.

M. JEANNEAU : Alors, en fait le problème, c'est que nous avons un train de retard. Nous avons quand même un train de retard, par rapport à ce qu'il se passe sur le terrain. En fait on est là toujours dans l'analyse, mais pas dans l'action. Et le problème c'est qu'on se retrouve dans la réaction par rapport à cela.

Je rappelle ce que vous aviez dit en réunion publique, et c'est vrai que nous l'avons évoqué : nous manquons de médiateurs. Aujourd'hui concrètement, déjà il en manque quelques-uns et en plus les

deux que nous avons ne sont plus là. Or aujourd'hui la réponse financière de cette CTG comme de la CAF porte uniquement sur la partie « études ». Mais il n'y a rien sur cette partie-là, or c'est aujourd'hui que nous avons besoin des médiateurs, nous en avons besoin aujourd'hui. Et les éducateurs de rue, nous en avons besoin aujourd'hui. Et pourtant la réponse de la Mairie aujourd'hui, c'est « on attend l'étude »...

M. CONTE : Non, nous n'attendons pas l'étude, Monsieur Jeanneau, puisque nous sommes en train de nous battre pour que notre Cité Éducative sorte. Nous nous battons depuis le mois de juillet. Non, non, attendez ! Je garde la parole...

En fait en novembre dernier, nous avons reçu une fin de non-recevoir en ce qui concerne la Cité Éducative. Mais finalement, en insistant, en travaillant avec le préfet, en travaillant avec le DASEN, nous sommes arrivés à obtenir peut-être une opportunité, une ouverture...

Par ailleurs nous avons aussi mené un travail en CCAS, puisque nous avons rajouté des fonds pour l'insertion, donc nous faisons tout cela. Et nous le faisons aussi dans le cadre de la Politique de la Ville, puisque c'est le Contrat de Ville qui gère la prévention spécialisée : nous essayons réellement d'obtenir des crédits supplémentaires pour bénéficier d'éducateurs supplémentaires, mais pour l'instant au niveau des finances de l'État, tout est bloqué. Donc en effet, les blocages proviennent toujours du même endroit, c'est pour cela que je reprends à mon compte les propos que Sylvie Lenoble a tenus tout à l'heure.

[TIME CODE : 3 h 25 min 35 s]

M. JEANNEAU : Alors, je suis désolé d'insister dessus, mais en fait vous avez toujours un temps de réaction puis un temps d'action, qui sont souvent un peu en décalage... Et depuis cinq ans que vous êtes élus, nous avons l'impression qu'il y a toujours un décalage. Malheureusement c'est la réalité : nous savons qu'aujourd'hui, vous vous battez à ce niveau-là. Mais ce qui n'a pas été fait il y a deux ans ne peut pas être rattrapé là, comme ça !

Et le problème c'est que concrètement... Si Monsieur Brimou veut bien m'écouter aussi ? Parce que lorsqu'on parle de Cité Éducative, je tiens à rappeler que l'évocation de ce sujet remonte à deux ou trois ans, et nous sommes toujours dans l'attente... Alors, j'entends que vous avez subi un refus, mais après, quand on voit ce qu'il y a derrière la Cité Éducative en termes de moyens donnés, et surtout en termes de globalisation sur un territoire... Eh bien moi, je me pose la question suivante : vous avez fait référence au concept de la « ville du quart d'heure ». Mais concrètement, est-ce que la Cité Éducative n'est pas contre la ville du quart d'heure ?

M. CONTE : Alors là, je pense qu'on mélange un petit peu tout... Je suis désolé, mais si nous sommes parvenus à mettre tout le monde autour de la table au mois de juillet 2024 pour évoquer la Cité Éducative, puisque ça s'est passé au mois de juillet 2024, il y a forcément eu un peu de préparation avant ! Il y a un peu de travail, Monsieur Jeanneau ! Ça ne se fait pas comme ça en claquant des doigts.

Vous souvenez-vous du dispositif des « bataillons de la prévention » ? Eh bien Tours a perdu ses bataillons de la prévention, ils sont obligés de financer eux-mêmes. Nous-mêmes, nous avons voulu le faire et ce n'est plus possible : il n'y a plus de subvention, cela a été refusé...

Donc si vous voulez, ne dites pas que nous ne faisons rien ! À un moment, oui, nous faisons les choses, mais comme beaucoup de collectivités et aussi d'EPCI, nous faisons aussi face à des leviers qu'on ne peut plus actionner. Nous rencontrons la même problématique aujourd'hui au niveau de la Métropole, au sein de laquelle nous sommes aussi obligés de faire des choix pour pouvoir maintenir nos différents dispositifs. Par exemple, je prends tout simplement les appels à projets du Contrat de Ville de la Métropole : l'État n'est pas en mesure de nous dire combien ils vont pouvoir mettre d'argent sur les appels à projets. Nous sommes au mois d'avril, et de notre côté en

Métropole nous avons déjà fait le chiffrage, mais pas l'État qui est incapable de dire combien il va pouvoir mettre pour les appels à projets.

Donc en ce qui nous concerne au niveau de Saint-Pierre-des-Corps, nous travaillons et nous avançons. Nous aurions espéré que la Cité Éducative soit mise en place dès le mois de janvier, mais nous sommes toujours dans l'attente de cette acceptation. Nous avons une personne qui a été recrutée pour cela. Voilà, donc nous y travaillons.

Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Je vais quand même souligner qu'aujourd'hui, nous sommes en 2025, mais lorsqu'en 2020 ou 2021, vous avez eu l'opportunité d'obtenir des postes d'adultes relais financés par la préfecture, vous avez émis un refus. Vous n'avez pas saisi l'opportunité ! Je tenais quand même à le rappeler au débat, s'il vous plaît ! Merci.

M. CONTE : Non, c'est faux puisque ces postes ont été pris. Et voulez-vous que je vous rappelle le nombre d'adultes relais qui ont été supprimés par la Région sur l'Indre-et-Loire ? C'est l'Indre-et-Loire qui était le plus touché...

M. BENZAÏT : Je parle des postes que vous n'avez pas saisis, car vous n'avez pas saisi la totalité.

M. CONTE : Non, il y avait deux postes, et nous avons pris deux postes.

M. BENZAÏT : Non, non.

M. CONTE : Nous allons passer au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 30 voix pour et 2 abstentions (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI), autorise Monsieur le Maire, ou en son absence, le premier adjoint, à signer la Convention Territoriale Globale et tout document relatif à cette Convention.

Madame Éloïse DRAPEAU n'a pas pris part au vote.

[TIME CODE : 3 h 29 min 6 s]

POLITIQUE DE LA VILLE :

2025 04 02-25 Signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement – « Centre Social – Les Ateliers des Possibles »

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu l'assemblée générale constitutive et les statuts de l'association « Les ateliers des possibles »,

Vu le dossier de demande de subvention déposé par l'association,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 25 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission municipale en date du 17 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Vu le projet de Convention joint à la présente note ainsi que ses annexes,

Considérant qu'il convient de signer une Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement avec l'association Les ateliers des Possibles.

L'exposé de Madame DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver le projet de Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2026, tel que joint à la présente ainsi que ses annexes.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention d'objectifs et de financement.*

Mme DRAPEAU : Il s'agit d'approuver la signature de la Convention avec le Centre Social L'Atelier des Possibles, pour une Convention pluriannuelle. Ce sujet a été discuté aussi en Commission, il n'y a pas très longtemps.

Y a-t-il des questions ?

M. CONTE : Monsieur Benzait ?

M. BENZAÏT : J'ai simplement une question dans la lignée de mes précédentes interventions. Peut-on préciser dans la délibération les dépenses ou la recette qui s'y rapportent ? C'est simplement pour avoir une idée du budget qui sera inscrit sur les années à venir, étant donné qu'il s'agit d'une Convention pluriannuelle...

Donc simplement ce serait intéressant d'intégrer ces données chiffrées. Merci.

Mme DRAPEAU : Il me semble que le détail avait été donné en Commission ainsi que dans les précédents Conseils municipaux, si je ne dis pas de bêtises. Il s'agit de 153 000 euros par an.

M. BENZAÏT : Je sais que vous l'aviez donné, mais simplement si cela pouvait être inscrit dans la délibération, cela enrichirait celle-ci.

Mme DRAPEAU : Mais le montant y est.

M. BENZAÏT : Ah bon, sur quelle partie de la délibération le voyez-vous ? Je vous parle sur le papier.

Mme DRAPEAU : En fait c'est dans la Convention. Effectivement, c'est inscrit dans la Convention, mais pas sur la délibération.

M. BENZAÏT : Voilà. J'aurais préféré sur la délibération.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour) :

- ***approuve le projet de Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2025-2026, tel que joint à la présente ainsi que ses annexes.***
- ***autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite Convention d'objectifs et de financement.***

[TIME CODE : 3 h 31 min 21 s]

RESSOURCES HUMAINES :

2025 04 02-26 Autorisation de recrutement d'agents contractuels de remplacement

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.332-13,

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines en date du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles,

Vu les motifs justifiant le recours au recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence d'un fonctionnaire titulaire ou d'un agent contractuel au titre d'un congé régulièrement accordé en application du Code Général de la Fonction Publique.

L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;
- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Mme DRAPEAU : Il s'agit d'approuver ici l'autorisation de recrutement d'agents contractuels, pour des remplacements.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour) décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;**
- **de charger Monsieur le Maire ou son représentant de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;**
- **de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

[TIME CODE : 3 h 31 min 44 s]

2025 04 02-27 Création des emplois saisonniers d'activité

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité listés dans le tableau des effectifs en emploi non permanent ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines en date du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de décider la création des emplois non permanents saisonniers dans les secteurs concernés au tableau des effectifs de l'année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de travail d'une durée maximum de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Mme DRAPEAU : Il s'agit ici d'approuver la création des emplois saisonniers.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour) :

- **décide la création des emplois non permanents saisonniers dans les secteurs concernés au tableau des effectifs de l'année ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats de travail d'une durée maximum de 6 mois pendant une même période de 12 mois.**

[TIME CODE : 3 h 32 min 2 s]

2025 04 02-28 Rémunération du personnel recruté à titre temporaire pour travailler l'été dans les centres de vacances et dans les centres de loisirs sans hébergement

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines en date du 24 mars 2025 ;

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal ;

Éloïse DRAPEAU propose à l'assemblée de revaloriser la rémunération, en référence à un indice majoré, équivalent temps plein, des contractuels travaillant sur les centres d'été, pour tenir compte de l'évolution de l'indice minimum de la fonction publique et de la revalorisation du SMIC, et d'ajouter 10 % qui équivalent au versement des congés annuels.

Poste	Montant journalier basé sur un indice majoré
Directeur ALSH	IM 405 +10 %
Directeur Centre de Vacances	IM465 +10 %
Directeur adjoint ALSH	IM 375 +10 %
Directeur Adjoint Centre de Vacances	IM 385 + 10 %
Animateur BAFA ALSH	IM 366 +10 %
Animateur BAFA Centre de Vacances	IM 375 + 10 %
Animateur Stagiaire BAFA ALSH	IM 366 + 10 %
Animateur Stagiaire Centre de Vacances	IM 375 +10 %
Cuisinier	IM 405 +10 %
Personnel technique	IM 375 +10 %

Le calcul se fera sur la base de la présence effective du personnel sur le séjour, à laquelle s'ajouteront des journées supplémentaires en fonction du temps de préparation et des formations spécifiques requises lors des temps d'animation.

Les dépenses sont prélevées sur les crédits inscrits à la fonction 331 et 332, nature 6431, du budget de l'exercice.

L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'appliquer les indices détaillés ci-dessus pour le personnel recruté à titre temporaire pour travailler dans les centres de vacances et dans les centres de loisirs sans hébergement.

Mme DRAPEAU : Il s'agit d'approuver ici la rémunération du personnel recruté à titre temporaire, pour travailler l'été dans les centres de vacances et les centres de loisirs sans hébergement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide d'appliquer les indices détaillés ci-dessus pour le personnel recruté à titre temporaire pour travailler dans les centres de vacances et dans les centres de loisirs sans hébergement.

[TIME CODE : 3 h 32 min 20 s]

2025 04 02-29 Création d'un emploi permanent administratif à temps non complet

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant un emploi d'adjoint administratif au service environnement de Saint-Pierre-des-Corps, à temps non complet, à raison de 20/35^{ème} à Tours Métropole Val de Loire, depuis le transfert de compétences au 1^{er} juillet 2023,

Considérant la nécessité de réorganiser le secrétariat des services techniques, le directeur des services techniques ayant rejoint la collectivité au 1^{er} septembre 2024. Une assistance sur le plan administratif notamment dans le suivi des dossiers pilotés en propre est nécessaire. Cela concerne autant les compétences Ville que métropolitaines.

Considérant le souhait de la municipalité de renforcer les actions déjà menées en matière de propreté urbaine et d'amélioration du cadre de vie des habitants de la ville.

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines en date du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de décider la création d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet au 1^{er} avril 2025*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de travail.*

Mme DRAPEAU : Cette délibération porte sur la création d'un emploi permanent administratif, à temps non complet.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide :

- de créer un emploi d'adjoint administratif permanent à temps non complet au 1^{er} avril 2025,***
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de travail.***

[TIME CODE : 3 h 32 min 37 s]

2025 04 02-30 Tableau des effectifs 2025

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2313-1,

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines en date du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Le tableau des effectifs est joint en annexe à la délibération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 – chapitre 012.

L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le tableau des effectifs 2025 de la commune tel que joint à la présente délibération.

Mme DRAPEAU : Il s'agit là d'approuver le tableau des effectifs.

M. SOULAS : J'ai simplement une remarque : il y a une petite erreur sur le tableau des effectifs, concernant le secteur « Animation ». Il est indiqué un total de 40, mais ce chiffre est erroné. Le bon total est de 43.

En effet, si nous additionnons $35 + 2 + 3 + 1 + 2$, le compte est bon, cela fait 43 !

Mme DRAPEAU : Ce sera corrigé.

M. CONTE : Merci Monsieur Soulas, c'est noté. Il faut bien qu'il y ait une coquille de temps en temps, c'est pour voir si vous suivez !

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), approuve le tableau des effectifs 2025 de la commune tel que joint à la présente délibération.

[TIME CODE : 3 h 33 min 22 s]

2025 04 02-31 Création des emplois non permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Rapporteur : Mme Éloïse DRAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.333-23- 1°,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines en date du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison du nombre d'enfants pour l'encadrement des enfants lors de la pause méridienne,

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

L'exposé de Madame Éloïse DRAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de créer des emplois temporaires d'adjoints d'animation, à temps non complet, sur la pause méridienne,*
- *de charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon les profils requis,*
- *de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.*

Mme DRAPEAU : Cette délibération porte sur la création des emplois non permanents, pour faire face à un accroissement d'activité. Vous avez reçu le tableau.

Pas de questions ?

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide :

- **de créer des emplois temporaires d'adjoints d'animation, à temps non complet, sur la pause méridienne,**
- **de charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon les profils requis,**
- **de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

[TIME CODE : 3 h 33 min 44 s]

SCOLAIRE :

2025 04 02-32 Projet de subvention de 17 € par enfant, par école

Rapporteur : M. Amin BRIMOU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des écoles reçues en Mairie,

Vu l'avis de la Commission des finances du 24 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal.

L'exposé de Monsieur Brimou entendu,

Il est proposé au Conseil municipal, après avoir délibéré :

- *d'attribuer au titre des subventions de l'année 2025, à l'OCCE et à l'USEP, les sommes respectives*

- OCCE 25 462,28 €

- USEP H Wallon 3 230,00 €

Correspondant aux projets présentés par les différentes écoles, conformément aux éléments exposés dans la note de présentation, pour un total de 28 692,28 €.

- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une Convention cadre avec ces organismes pour permettre aux écoles de régler ces dépenses, telle que jointe à la présente délibération.*

M. BRIMOU : Comme vous le savez, la Ville apporte un soutien financier à l'ensemble des élèves de la ville, à hauteur de 17 euros par élève. Les 12 écoles sont concernées, pour une enveloppe d'un montant précis de 28 855 euros, à destination des élèves pour soutenir les projets éducatifs. 32 projets ont ainsi été déposés pour 1 721 enfants, et vous avez reçu le détail des différents projets. Voilà.

M. ROSMORDUC : J'ai juste une question. La dernière fois que nous avons délibéré sur ce principe-là, vous aviez pris l'engagement de retravailler le modèle en Commission. Et nous avons posé la question de savoir si ce montant de 17 euros par élève était pertinent, sans prendre en compte le reste à charge...

Parce que par exemple, certains séjours pédagogiques peuvent concerner des destinations plus éloignées que d'autres, mais tous sont aidés de la même façon. C'est pourquoi nous nous étions demandé si cette méthode ne poussait pas, finalement, à limiter les sorties à des destinations de proximité, afin de ne pas grever les budgets scolaires... Et donc vous deviez effectivement remettre ce sujet sur la table en Commission.

Alors, en ce qui me concerne, je n'étais pas encore membre de cette Commission-là, mais je vais désormais l'être. Donc ce sujet-là a-t-il été travaillé ? Avez-vous pu inviter les directions d'école, pour réfléchir à améliorer encore ce dispositif ? Encore une fois, c'est vraiment une très bonne chose de participer au financement. Mais ce serait encore mieux d'aller un petit peu plus loin dans la réflexion, en ce qui concerne le montant et son affectation.

M. BRIMOU : Merci pour votre question. Effectivement, cette question avait été également posée par un de vos collègues en Commission Finances. Je précise tout de même que l'enveloppe budgétaire allouée reste plus que généreuse, si nous faisons la comparaison avec d'autres collectivités... En tout cas, elle donne satisfaction en l'état actuel, même si nous aimerions faire beaucoup plus.

Mais après, j'ai bien compris que je vous manquais dans les Commissions. Nous pouvons donc réinscrire ce sujet à un prochain ordre du jour, si vous le souhaitez. Et nous pourrions en reparler plus en détail, pour voir effectivement si l'enveloppe est satisfaisante ou pas.

M. ROSMORDUC : Non, mais je ne vous parle pas de l'enveloppe. Je vous parle des modalités de répartition de cette enveloppe et du fait de dire « c'est 17 euros par enfant »... Après si vous voulez augmenter l'enveloppe, j'applaudirai des deux mains ! Si vous inscrivez le sujet de cette manière à l'ordre du jour de la Commission, pour le coup je vous soutiendrai !

Mais la question est de déterminer ce qui est pertinent : est-il pertinent d'attribuer 17 euros par enfant ? Ou faut-il réfléchir en tenant compte d'un reste à charge pour les groupes qui partent en sortie ?

M. BRIMOU : Alors, aucun projet n'est financé à hauteur de 17 euros. La Ville accorde une participation forfaitaire, et il y a bien un reste à la charge de l'école. Donc quelle est la question, précisément ?

M. ROSMORDUC : Je ne sais pas comment la faire plus simple.

M. BRIMOU : Avec un dessin, sûrement !

M. ROSMORDUC : Là aujourd'hui, le dispositif est de 17 euros par enfant, peu importe le reste à charge.

M. BRIMOU : Oui.

M. ROSMORDUC : Imaginons que nous restions sur la même enveloppe, donc la Ville dépense un total de 26 000 euros et cette somme est répartie avec le nombre d'enfants. Eh bien il pourrait être intéressant de réfléchir au projet en fonction du reste à charge pour le groupe qui va effectuer la sortie.

Et donc la question posée était celle-ci : est-il envisageable que la Ville répartisse les sommes de cette enveloppe en faisant en sorte que le reste à charge par enfant soit le même, quel que soit le projet ?

Parce qu'à l'heure actuelle, nous avons un dispositif qui prévoit 17 euros par enfant dans tous les cas. Et j'imagine que du côté des équipes pédagogiques, personne n'a envie de grever le budget. Et donc, la conséquence, c'est qu'on n'organise que des sorties juste à côté, voire au sein même de Saint-Pierre-des-Corps, afin que les coûts ne dépassent pas ce montant. C'est donc la question du reste à charge qui se pose.

M. BRIMOU : Eh bien nous en parlerons en Commission alors, il n'y a pas de soucis.

M. ROSMORDUC : Ben oui, mais cela aurait déjà dû être le cas depuis un an, c'est pour ça que je suis déçu.

M. BRIMOU : Je vais le refaire alors, il n'y a pas de soucis.

M. ROSMORDUC : D'accord. Mais dépêchez-vous, il reste un an...

M. CHAPEAU : Moi, ce que je peux répondre à Monsieur Rosmorduc, c'est qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de 17 euros. Il y a aussi tout l'accompagnement qui est fait par la Ville. Par exemple ce dimanche 6 avril à 16 heures, l'école République organise une représentation à la Salle des Fêtes, afin de financer un projet. Et la Salle des Fêtes est mise à disposition par la Ville : notre aide ne se limite donc pas à ces 17 euros. La Ville met en œuvre aussi, quand c'est possible, un accompagnement dans différents projets.

M. ROSMORDUC : Excusez-moi, mais je ne suis pas surpris de cette réponse parce que j'aurais envie de dire « encore heureux » ! Pour le coup, j'imagine bien que la Ville ne se contente pas de 17 euros par enfant pour les élèves corpopétrussiens !

J'entends bien que plein d'autres choses sont faites, mais encore une fois, si pour vous ma question n'est toujours pas claire, je veux bien la reformuler une cinquième fois !

M. CONTE : Non, je pense que ce n'est pas la peine. En tout cas, j'ai bien entendu et j'ai bien compris votre question, Monsieur Rosmorduc. Et Monsieur Brimou se fera une joie d'y répondre en Commission. Venez avec un dessin, et je pense que ça ira bien !

Nous allons quand même voter, pour savoir si vous êtes d'accord pour cette enveloppe de 17 euros par enfant.

Mme LEFÈVRE : Excusez-moi Monsieur le Maire, je veux bien prendre la parole. Je précise que dans la liste des projets qui nous a été fournie, rares sont les projets s'étant tenus sur la commune, à l'exception de spectacles et des 4 saisons de La Morinerie... Et je me réjouis par ailleurs que les enfants aillent visiter une ferme pédagogique juste à côté. Mais en tout cas, il y a quand même un certain nombre de destinations qui ne sont pas si proches que ça.

M. ROSMORDUC : Mais d'où la question...

M. CONTE : Non, mais là, on en revient à la même question. Donc nous n'allons pas refaire trois fois la même question. Il n'y a pas de souci : ce sujet sera traité en Commission.

Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide :

- **d'attribuer au titre des subventions de l'année 2025, à l'OCCE et à l'USEP, les sommes respectives**

- **OCCE** **25 462,28 €**

- **USEP H Wallon** **3 230,00 €**

Correspondant aux projets présentés par les différentes écoles, conformément aux éléments exposés dans la note de présentation, pour un total de 28 692,28 €.

- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer une Convention cadre avec ces organismes pour permettre aux écoles de régler ces dépenses, telle que jointe à la présente délibération.**

[TIME CODE : 3 h 39 min]

URBANISME :

2025 04 02-33 Avenant N° 1 au protocole d'accord avec le groupe Chessé préalable à une offre d'acquisition du Centre Commercial M. Thorez

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 17 juillet 2024 approuvant la signature d'un protocole avec le Groupe Chessé ;

Vu le protocole signé avec le Groupe Chessé le 22 juillet 2024,

Vu l'avis de la Commission générale en date du 13 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver le projet d'avenant n° 1 au protocole d'accord préalable à une offre d'acquisition du centre commercial Maurice-Thorez signé le 22 juillet 2024 avec le groupe Chessé, tel que joint à la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision.*

Mme PERSIANI : La prochaine délibération porte sur un avenant numéro 1 au protocole d'accord avec le groupe Chessé, dont vous avez rencontré les représentants en Commission Urbanisme. Cette délibération vise à prolonger le délai initial de réflexion de 3 mois.

M. CONTE : Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Oui, à ma demande, nous avons reçu la présentation du groupe Chessé, mais celle-ci a été amputée des éléments financiers, tout de même...

Mme PERSIANI : C'était à la demande du groupe Chessé.

Mme GROSLÉRON : À la demande du groupe Chessé ?

Mme PERSIANI : Oui.

Mme GROSLÉRON : Bon c'est un peu gênant parce que certes, j'ai pris des notes et je pense que mes notes sont bonnes. Mais bon c'est un peu gênant.

Nous nous abstiendrons sur cet avenant, qui ne fait que repousser le choix de vendre ou pas.

Par ailleurs de manière plus générale, pourquoi n'y a-t-il pas eu de mise en concurrence avec d'autres sociétés ? Là je parle d'avant la signature du protocole avec Chessé, bien sûr. J'ai cru comprendre que vous n'en aviez pas trouvé, mais en tout cas, je ne vois pas trop ce que ces trois mois de plus vont vous apporter. Naturellement, nous espérons que les Domaines vont répondre, mais voilà, c'est tout.... À part ça, la décision il faudra la prendre quand même !

M. CONTE : En fait l'idée, c'est surtout d'avoir connaissance de l'avis des Domaines, pour que nous puissions en redébattre. Parce que nous avons tous eu les informations en Commission générale, comme je vous l'ai dit. Mais l'idée est de pouvoir en redébattre avant de prendre cette décision finale.

Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Alors, en ce qui nous concerne, cela va être simple. À la suite de la Commission générale, nous n'avons pas été convaincus, voilà très sincèrement. Donc nous avons bien compris que de votre côté, vous voulez attendre les Domaines pour vous faire une idée vraiment définitive sur ce projet. Mais nous sincèrement, nous n'allons pas attendre les Domaines et nous allons voter contre.

Nous étions déjà contre la vente au début, nous attendions quand même d'être convaincus, mais cela n'a clairement pas été le cas.

M. CONTE : Madame Bonneau ?

Mme BONNEAU : Nous avons cru comprendre que non seulement vous attendiez l'évaluation des Domaines, mais que vous vouliez aussi vous rendre compte de la réalité du montant des travaux avancé par le groupe Chessé. Donc là, êtes-vous en train de travailler dessus, je suppose ? Aurons-nous ces éléments pour la prochaine Commission ?

M. CONTE : Oui, tout à fait. Et même notamment la fameuse amende que nous aurions éventuellement à payer, puisque c'était une question de Monsieur Rosmorduc qui voulait savoir de combien serait l'amende si nous ne faisons pas les travaux.

Il y avait donc toutes ces questions-là et les services techniques sont en train d'y travailler. Lorsque nous aurons tous ces éléments, le plus vite possible je l'espère, nous nous reverrons tous.

M. ROSMORDUC : Alors, du coup, là certes je sais que ce n'est pas complètement l'objet puisque là nous sommes sur l'avenant au protocole. Mais la finalité de cet accord éventuel avec Chessé et de leur proposition, c'est quand même une cession. Et donc je vais reprendre ce que nous disions en Commission générale, pour que ce soit dit publiquement aussi.

En fait, là ce n'est pas juste une enveloppe qu'on vend, nous sommes vraiment sur la cession quasiment de l'immense majorité de la place de la Mairie. Or cette place Maurice Thorez pourrait servir à plein d'autres choses ! Donc quand on parle de la cession du supermarché Auchan, il faut comprendre que cela revient à se priver d'un aménagement de cœur de ville et d'un centre urbain.

Donc clairement là pour le coup, nous sommes quasiment intimement convaincus que ce n'est pas une bonne idée. Après en ce qui concerne l'avenant qui nous est présenté aujourd'hui, je dirais « pourquoi pas » ? Mais il n'empêche que pour nous, le sort du projet est clair.

M. CONTE : Mais au moins en prolongeant le délai au moyen de cet avenant, tous les éléments vous seront présentés. Voilà, c'est l'idée, et c'est ce qui était ressorti à la fin de la Commission.

Mme PERSIANI : Et nous conservons le groupe Auchan. Attention parce que le public n'est pas au courant, donc il faut préciser que dans le cadre de cette cession, nous conservons les commerces, y compris Auchan. Ah si !

M. ROSMORDUC : Non, on vend les commerces, qui aujourd'hui sont la propriété de la Ville.

Mme PERSIANI : Oui, mais l'objectif c'est de les conserver.

M. ROSMORDUC : Oui, mais quand on dit cela, il faut dire les choses jusqu'au bout : nous ne proposons pas, nous, qu'il n'y ait plus de supermarché Auchan dans le centre-ville. Parce que vos propos pourraient être traduits ou interprétés ainsi : « nous, majorité, nous vous proposons le maintien d'Auchan, contrairement à vous, opposition »...

Donc non, il y a plusieurs projets possibles d'implantation pour Auchan et on peut trouver des solutions. Il y a déjà la solution du maintien d'Auchan sur place avec des commerces sans la cession, et le patrimoine peut rester dans le giron de la Ville, etc. Donc dans vos propos, il y a une petite simplification qui pourrait engendrer quelques déconvenues...

M. CONTE : Alors, nous n'allons pas refaire le débat de la Commission générale, puisque l'idée est de répondre aux questions. De répondre à toutes les questions qui ont été posées en fin de Commission, et d'apporter tous les éléments pour que nous puissions en débattre définitivement.

Oui ?

M. JEANNEAU : Je pense qu'à la base, pour ne pas refaire le débat que nous avons déjà eu, le sujet ce n'est pas le fait de conserver ces commerces. Le sujet c'est surtout le fait que vous ne voulez pas exercer en tant que bailleur.

Or aujourd'hui vous vous retrouvez face à un dilemme, dû au fait que nous avons une valeur qui a été définie par le groupe Chessé, et qui nous a été communiquée en Commission générale, je ne sais pas si on peut sortir le chiffre... Enfin voilà et après, ils ont annoncé concrètement un montant de travaux, et donc un coût final par rapport à cela.

Je vous pose la question : qu'est-ce qui va changer, concrètement, avec ces trois mois supplémentaires ? Vous voulez juste vérifier si les chiffres du groupe Chessé sont bons, mais la philosophie du projet quant à elle, ne changera pas. Dans tous les cas, nous resterons sur le fait que l'amortissement du groupe Chessé nous sera complètement imputé, à nous ! Ce n'est pas logique.

M. CONTE : Merci beaucoup, Monsieur Jeanneau.

M. JEANNEAU : Nous sommes d'accord.

M. CONTE : Pour rappel, nous parlons ici du protocole. Nous passons au vote concernant la prolongation de ce protocole.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 26 voix pour, 2 voix contre (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI) et 5 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), décide :

- **d'approuver le projet d'avenant n° 1 au protocole d'accord préalable à une offre d'acquisition du centre commercial Maurice-Thorez signé le 22 juillet 2024 avec le groupe Chessé, tel que joint à la présente délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision.**

[TIME CODE : 3 h 45 min 52 s]

2025 04 02-34 Avenant N° 1 à la convention de portage référencée CP 20226012 conclue avec l'Établissement Public Foncier Local du Val de Loire sur le secteur Rochepinard

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 20 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à l'ensemble des membres du Conseil municipal,

Considérant que, par délibération en date du 28 septembre 2022, la commune de Saint-Pierre-des-Corps a approuvé une convention de portage avec l'Établissement Public Foncier Local du Val de Loire (EPFL) en vue d'assurer un portage foncier des parcelles cadastrées AX 84, 95, 113, 127, 130, 131, 134, 137, 138, 139, 141, 142, 145 et 154,

Considérant que la Convention, référencée CP2022-012, a été signée par la commune de Saint-Pierre-des-Corps et l'EPFL le 6 décembre 2022, et que l'acquisition des biens est intervenue le 19 décembre 2022,

Considérant que le montant du capital porté s'élève à 2 376 907,44 € pour une emprise de près de 33.528 m²,

Considérant que la convention de portage initiale prévoit un remboursement du capital porté en totalité au terme de 4 années de portage,

Considérant que l'approfondissement du projet de renouvellement urbain nécessite de conserver durablement cette réserve foncière et qu'en conséquence il apparaît nécessaire de prolonger la durée de portage s'accompagnant d'un échelonnement de paiement du capital sur 10 ans,

Considérant, que pour ces motifs, il convient de modifier, par voie d'avenant, les modalités financières et la durée de la Convention initiale,

Considérant par ailleurs que, le secteur de Rochepinard étant inclus dans le périmètre du Projet Partenarial d'Aménagement « Porte Est métropolitaine » signé le 6 décembre 2023 et piloté par Tours Métropole Val de Loire, les actions foncières en lien avec ce projet de renouvellement urbain sont désormais pilotées par Tours Métropole Val de Loire,

Considérant qu'il conviendra, donc, à court terme, de transférer les engagements contractuels de la convention de portage CP2022-012 et de l'avenant n° 1 au profit de Tours Métropole Val de Loire lors d'un prochain Conseil municipal,

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la Convention de portage référencée CP2022-012 conclue avec l'Établissement Public Foncier Local du Val de Loire sur le secteur Rochepinard, tel qu'annexé à la présente délibération.*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.*

Mme PERSIANI : Cette délibération concerne l'avenant à la Convention de portage conclue avec l'Établissement Public Foncier Local du Val de Loire (EPFL), sur le secteur Rochepinard. Il s'agit simplement d'un changement de portage financier, dans lequel la Ville n'aura pas à supporter le montant à apporter.

M. CONTE : Y a-t-il des questions ? Oui, Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : C'est une explication de vote : nous nous abstenons sur cette délibération. Déjà nous sommes plutôt dubitatifs sur le vaste projet de la porte Est métropolitaine : on ne sait pas quand ce projet verra le jour.

Alors, certes, l'avenant permet quand même à la commune d'éviter le paiement d'une première annuité, et de sortir à terme du projet... Il permet en tout cas d'éviter que la commune porte elle-même les sommes, si j'ai bien compris l'avenant : est-ce bien cela ? Donc tout en étant contre le projet, nous nous abstenons, car cet avenant permet tout de même à la commune de sortir de ce système.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 32 voix pour et 1 abstention (Béatrice GROSLÉRON), décide :

- ***d'approuver le projet d'avenant n° 1 à la Convention de portage référencée CP2022-012 conclue avec l'Établissement Public Foncier Local du Val de Loire sur le secteur Rochepinard, tel qu'annexé à la présente délibération.***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.***

[TIME CODE : 3 h 47 min 13 s]

2025 04 02-35 Vente de la parcelle cadastrée AM 297, située rue Eugénie Grandet

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-13, L. 2122-1 et L. 2241-1,

Vu l'avis favorable de la Commission d'urbanisme en date du 20 mars 2025,

Vu l'estimation des Domaines en date du 3 décembre 2024,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant que la parcelle cadastrée AM 297 appartient au domaine privé communal,

Considérant l'intérêt de M. et Mme MELIN pour ce terrain contigu à leur propriété,

Considérant que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur ce bien, qu'elle n'y projette pas d'usage à terme et que, dans ces conditions, il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant l'accord intervenu entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et M. et Mme MELIN sur le prix de 6 900 € net vendeur,

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de vendre à M. et Mme MELIN la parcelle cadastrée AM 297, située rue Eugénie Grandet, au prix de 6 900 € net vendeur,
- d'inscrire cette recette au budget général,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant l'avant-contrat ci-dessus mentionné.

Mme PERSIANI : À la suite de l'estimation des Domaines, qui n'est pas obligatoire, mais a bien été faite, la commune décide de vendre ce terrain au prix de 6 900 euros net vendeur.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide :

- **de vendre à M. et Mme MELIN la parcelle cadastrée AM 297, située rue Eugénie Grandet, au prix de 6 900 € net vendeur,**
- **d'inscrire cette recette au budget général,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant l'avant-contrat ci-dessus mentionné.**

[TIME CODE : 3 h 47 min 44 s]

2025 04 02-36 Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Tours Métropole Val de Loire (TMVL) pour la réalisation des aménagements publics du secteur du centre commercial de La Rabaterie

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-10 et L. 5217-2,

Vu le Code de la commande publique et son article L. 2422-12,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 23 janvier 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Le projet de renouvellement urbain de La Rabaterie regroupe plusieurs opérations inscrites dans la convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain de la Métropole signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine.

Parmi celles-ci, la Ville porte une opération d'aménagement sur le secteur du centre commercial de La Rabaterie, qui comprend plusieurs éléments de programme :

- Démolition partielle du centre commercial existant ;*
- Construction de logements et de nouvelles activités commerciales et de services ;*
- Construction de nouveaux équipements publics : centre social et salle dédiée à la pratique de la danse ;*
- Création et requalification d'espaces publics entre le Grand Mail et la rue de la Rabaterie.*

Ce dernier élément de programme relève d'une compétence métropolitaine, en ce qui concerne la création, l'aménagement et l'entretien des espaces publics, tandis que la Ville est compétente pour conduire l'opération d'aménagement dans sa globalité.

Ainsi la Ville et TMVL souhaitent appliquer un processus de co-maîtrise d'ouvrage permettant à la Ville de réaliser les travaux de création et aménagements d'espaces publics, relevant de la compétence de la Métropole, qui sont intégrés dans le périmètre de l'opération d'aménagement du centre commercial de La Rabaterie.

Une Convention est établie entre la Ville et TMVL pour renseigner les conditions de mise en œuvre de cette co-maîtrise d'ouvrage.

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de valider les termes de ladite Convention telle qu'annexée ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Tours Métropole Val de Loire précisant les conditions d'application et engagements réciproques de la Ville et de Tours Métropole Val de Loire.*

M. CONTE : Cette délibération fait suite à celle que j'ai présentée en Conseil métropolitain lundi soir, sur le centre commercial de La Rabaterie. Étant donné que la Métropole et la Ville vont travailler ensemble, il s'agit d'une Convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Madame Grosliéron ?

Mme GROSLÉRON : Pouvez-vous donner une estimation de date pour une prochaine étape de ce dossier ? Dossier à propos duquel pour l'instant, la population ne voit pas grand-chose, donc ce serait bien de savoir si une date future est connue.

M. CONTE : Oui, je le peux. Parce que j'ai donné une date butoir à la maîtrise d'œuvre, pour qu'une présentation de l'avant-projet soit faite avant le mois de juillet. C'est-à-dire qu'une Commission sera réunie pour cette présentation de l'avant-projet.

Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Pour notre groupe, ce sera un refus de vote pour les mêmes motifs exposés tout à l'heure.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 26 voix pour et 5 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI), décide :

- **de valider les termes de ladite Convention telle qu'annexée ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Tours Métropole Val de Loire précisant les conditions d'application et engagements réciproques de la Ville et de Tours Métropole Val de Loire.**

Monsieur Nabil BENZAÏT et Madame Fatiha KENDRI, cette dernière ayant donné pouvoir à M. BENZAÏT, n'ont pas pris part au vote.

[TIME CODE : 3 h 49 min 32 s]

2025 04 02-37 Bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune pour l'année 2024

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Vu l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le tableau du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées par la commune de Saint-Pierre-des-Corps pour l'année 2024 au vu des délibérations approuvées par le Conseil municipal au cours de l'année,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme en date du 20/03/2025,

Madame Persiani rappelle que l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux communes de dresser un bilan annuel de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Ce bilan a pour objet d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par la commune sur l'exercice 2024 et sera annexé au Compte Administratif de la commune.

Mme PERSIANI : Cette délibération vise à prendre acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières en 2024.

Pour mémoire, quatre acquisitions ont été opérées en 2024, dont une qui a été définitivement réalisée. De même, quatre cessions ont été lancées en 2024, dont celles de deux terrains qui sont allées à leur terme.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune de Saint-Pierre-des-Corps au cours de l'année 2024.

[TIME CODE : 3 h 50 min 6 s]

2025 04 02-38 Délibération complémentaire pour la vente de 9 165 m² de surface de plancher sur les parcelles cadastrées AY 283, 285, 287, 288, 289, 290, 291, 293 situées ZAC Gare

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2241-1,

Vu la délibération du Conseil municipal du 16 novembre 2022,

Vu la promesse de vente du 29 novembre 2022,

Vu l'avenant n° 1 à la promesse de vente du 18 décembre 2024,

Vu le permis de construire n° 037 233 22 00039 délivré à la société MILLESIME 51, filiale de la société PROMEO, le 7 juin 2023,

Vu le transfert du permis de construire n° 037 233 22 00039 T01 à la société SEMAPHORE, filiale de la société PROMEO, le 5 septembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Générale en date du 17 juillet 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Considérant qu'afin que cette substitution puisse avoir lieu, le Conseil municipal doit y consentir expressément aux termes d'une délibération complémentaire ;

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'accepter que la société PROMEO substitue à l'acte de vente la société SEMAPHORE dans tous ses droits ;*
- de décider que la présente délibération complète celle n° 2022-139 du 16 novembre 2022 ;*
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant cet avant-contrat ci-dessus mentionné.*

Mme PERSIANI : Nous en arrivons à la délibération complémentaire pour la vente de 9 165 m² de surface de plancher sur les parcelles situées ZAC Gare.

M. CONTE : Alors, pour la petite histoire, ce projet relève un peu de l'Arlésienne. En fait Sémaphore était à l'origine du projet. Et Sémaphore est devenu ensuite Promeo, et maintenant Promeo redevient Sémaphore. Voilà, c'est le contexte actuel des promoteurs qui est un peu compliqué.

Mme BONNEAU : Qui est Sémaphore par rapport à Promeo ?

M. CONTE : C'est la même société. Ils ont juste changé de nom.

Mme BONNEAU : Est-ce pour des raisons fiscales ?

M. CONTE : Non, c'est davantage en lien avec les soucis actuels des promoteurs. Donc nous avons Promeo qui redevient Sémaphore. Mais de toute façon il s'agit toujours de l'entité de base de cette fameuse tour de la ZAC Gare, mise en route par l'ancienne municipalité, voilà. Et ces tours s'appelaient les Tours Sémaphore.

Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Lorsque le projet a été présenté en Commission, nous avons cru comprendre qu'il avait un peu évolué... Donc pourra-t-on avoir quand même un petit bilan du projet ? Où en sont-ils sur les occupations, sur la part des commerces, sur la part des bureaux ?

Nous avons notamment entendu qu'il y avait un projet de bureau qui évoluait. Et nous nous sommes posé des questions aussi par rapport au projet qu'il pouvait y avoir, justement, sur la rénovation de La Rabaterie, en gardant en tête l'idée de préserver un équilibre territorial. Pourrait-on donc disposer bientôt d'un état clair du projet ?

M. CONTE : Dès que leur projet sera finalisé et qu'il sera clair, il vous sera présenté en Commission.

Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Nous voterons contre cette délibération. D'abord, parce que le projet traîne en longueur. Et puis nous aurions plutôt aimé un parc à cet emplacement, plutôt qu'un immeuble tentaculaire au profit d'un promoteur immobilier.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, par 22 voix pour, 8 voix contre (Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Catherine BONNEAU, Anis GUELMAMI, Cyrille JEANNEAU, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON) et 3 abstentions (Michel SOULAS, Sylvie LENOBLE, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD) :

- **accepte que la société PROMEO substitue à l'acte de vente la société SEMAPHORE dans tous ses droits ;**
- **décide que la présente délibération complète celle n° 2022-139 du 16 novembre 2022 ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à cette décision, tout compromis ou promesse de vente avec ou sans condition suspensive et tout acte de vente régularisant cet avant-contrat ci-dessus mentionné.**

[TIME CODE : 3 h 52 min 47 s]

2025 04 02-39 Avis sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place de servitudes d'utilité publique sur le site de PRIMAGAZ

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles R. 515-27 et R. 515-28,

Vu le projet d'arrêté préfectoral,

Vu le dossier de restriction d'usage produit par l'exploitant,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 20 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée aux membres du Conseil municipal,

Considérant que, dans le cadre de la cessation d'activité du site de Saint-Pierre-des-Corps de la société Primagaz, l'Inspection des Installations Classées a émis un rapport relatif à la nécessité d'instituer des servitudes d'utilité publique sur les parcelles concernées,

Considérant qu'en effet, en raison des pollutions résiduelles en hydrocarbures constatées, des restrictions d'usage doivent être instituées pour les futurs usagers du site,

Considérant que la société Primagaz, en lien avec son bureau d'études Ginger Burgeap, a transmis à la Préfecture d'Indre-et-Loire le 27 novembre dernier un dossier comprenant, conformément à l'article R. 515-31-5 :

- une notice de présentation
- le plan du périmètre visé par les servitudes ainsi que les aires correspondant à chaque servitude
- le plan parcellaire des terrains et des bâtiments indiquant leurs usages actuels et envisagés
- l'énoncé des règles.

L'ensemble du dossier est consultable depuis le lien ci-dessous :

<https://www.swisstransfer.com/d/9e77be3e-07a3-4e2a-be8c-271150a6afd0>

Considérant que par courrier du 10 février 2025, la Préfecture invite le Conseil municipal à donner son avis sur ce projet d'arrêté, étant précisé que faute d'avis émis dans un délai de trois mois, il sera réputé favorable,

Considérant que ces servitudes d'utilité publique viendront encadrer et contrôler les futurs usages, et qu'il y a lieu à ce titre d'émettre un avis favorable à leur établissement,

Considérant que l'article 2 du projet d'arrêté rappelle que les usages, notamment résidentiels, restent conditionnés à toutes autres réglementations applicables, et en particulier aux dispositions du PPRi interdisant notamment les constructions neuves à usage d'habitation en zone Bzde,

Considérant qu'il convient également de mentionner dans cet article la réglementation d'urbanisme puisqu'à ce jour, dans le PLU en vigueur, les constructions à usage d'habitation sont interdites dans l'ensemble de la zone UXc sur laquelle se situent les parcelles objet du projet d'arrêté préfectoral,

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de donner un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral portant institution de servitudes d'utilité publique au droit du site anciennement exploité par Primagaz à Saint-Pierre-des-Corps ;
- de préciser en article 2 que ces usages restent conditionnés également à la réglementation d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et futur Plan Local d'Urbanisme Métropolitain).

Mme PERSIANI : Par cette délibération, nous vous demandons simplement d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral relatif à la mise en place de servitudes sur le site de Primagaz.

Mme LENOBLE : Alors, moi j'ai regardé un peu ce document, qui fait 292 pages. Donc évidemment, je ne l'ai pas lu intégralement et en plus, je n'ai pas de compétences particulières. Mais il m'intéresserait quand même de savoir, parce que ça n'est pas sans importance, si les services ont travaillé là-dessus et si vous avez un avis, si vous avez des choses à dire...

Parce que par exemple, parmi les substances toxiques évoquées c'est assez étonnant : il y a de l'arsenic. Donc je ne sais pas du tout si vous avez un avis, mais ça m'intéresserait de le savoir.

Mme PERSIANI : Alors, nous savons effectivement que le terrain est pollué. Les services ont travaillé dessus, mais ils n'ont pas non plus la compétence technique sur tous les points. C'est pour cela que nous vous demandons un avis favorable sur cette délibération, afin de pouvoir travailler dessus et bien verrouiller l'organisation à venir du plan, sachant que Primagaz reste un site privé. Donc nous n'avons pas la main pour les obliger, admettons, à dépolluer ou non leur sol.

Cela reste un terrain privé, c'est dans ce sens-là que nous n'avons pas la main sur le projet.

Mme LENOBLE : En fait Primagaz a quand même des obligations. Parce que le document est très précis, et il y a eu des carottages, tout ça... Donc nous voyons bien qu'ils ont beaucoup cherché à savoir ce qu'il y avait dans ce sol. Et donc l'obligation qu'aura Primagaz, ce sera justement de ne pas faire n'importe quoi, en fonction de la nature des sols. Des sols qu'ils ont dépollués en partie, mais pas complètement.

Mme PERSIANI : Exactement.

Mme LENOBLE : Et du coup, je me demandais si nous avons des éléments nouveaux sur les ambitions, les volontés ou les envies de Primagaz ?

Mme PERSIANI : Pour l'instant, non. Ils avaient eu un projet, mais nous n'avons pas eu de nouvelles...

Mme LENOBLE : Parce qu'il y avait ce projet de construction de logements. Sauf que par exemple, il est interdit de planter des arbres fruitiers sur ce site, à cause du sol.

Mme PERSIANI : Exactement.

Mme LENOBLE : Donc y implanter des pavillons, c'est sûr que ce n'est pas possible. Enfin des logements, je ne sais pas...

Mme PERSIANI : J'avais rencontré justement un promoteur sur le site Primagaz et il en était ressorti que son projet n'était pas du tout compatible sur le site, car il prévoyait beaucoup trop de logements.

Donc là, pour vous parler concrètement, nous sommes un petit peu contraints en tant que commune, car nous ne pouvons pas les obliger à dépolluer ou quoi que ce soit. En fait, nous le pouvons, mais seulement s'ils vendent. Mais sinon, s'ils ne vendent pas, ils n'ont pas d'obligation.

M. CONTE : Madame Grosléron ?

Mme GROSLÉRON : Alors, moi aussi, j'ai regardé un peu le document. Pas tout, mais je trouve que c'est quand même une garantie que la préfecture instaure des servitudes, pour éviter qu'on fasse n'importe quoi sur ce site-là. Donc je suis complètement d'accord.

M. CONTE : Merci.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide :

- ***de donner un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral portant institution de servitudes d'utilité publique au droit du site anciennement exploité par Primagaz à Saint-Pierre-des-Corps ;***

- **de préciser en article 2 que ces usages restent conditionnés également à la réglementation d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme et futur Plan Local d'Urbanisme Métropolitain).**

[TIME CODE : 3 h 55 min 55 s]

M. BENZAÏT : Monsieur le Maire, juste pour clore ce volet Urbanisme, m'autorisez-vous à transmettre aux autres Conseillers les documents que j'ai pu recevoir de l'estimation des Domaines ?

M. CONTE : Ah, mais on peut les transmettre, nous allons le faire.

M. BENZAÏT : D'accord, OK.

M. CONTE : Là, il y a une demande qui a été faite par vous. Et comme je l'ai précisé tout à l'heure, et c'est inscrit sur le procès-verbal : sur demande, ce sera fait. Donc si d'autres font une demande à leur tour, nous ferons de même.

M. BENZAÏT : Eh bien moi, je fais la demande de pouvoir transmettre nos échanges aux autres Conseillers.

M. CONTE : Mais aujourd'hui, j'en ai pris à acte et nous allons transmettre ces documents à l'ensemble des Conseillers.

M. BENZAÏT : J'ai un deuxième point, je voulais remercier aussi de nous avoir communiqué le bilan des acquisitions. Mais sera-t-il possible à l'avenir, pour les vendeurs et les acquéreurs, de nous faire apparaître les noms et les prénoms des personnes sur les documents ? Parce que parfois, les seuls noms de famille...

M. CONTE : Oui, si vous voulez... Mais bon je ne vois pas un grand intérêt...

M. BENZAÏT : OK, merci, c'était simplement sur ça.

[TIME CODE : 3 h 56 min 54 s]

VIE ASSOCIATIVE :

2025 04 02-40 Attribution des subventions municipales 2025 aux associations – Budget principal de la commune

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 25 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission municipale en date du 12 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil municipal,

Monsieur CHAPEAU rappelle à l'assemblée les orientations budgétaires pour l'attribution de subventions de fonctionnement aux différentes associations pour l'année 2025.

L'exposé de Monsieur CHAPEAU entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver les propositions présentées au document annexé à cette délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes et Conventions annuelles d'objectifs et de financement d'un montant supérieur à 23 000 €, dans les mêmes termes que ceux adoptés au Conseil municipal du 27 mars 2024 et afférents à ce programme ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à mandater ces différentes subventions de fonctionnement prévues au Budget Primitif de l'exercice 2025.*

M. CHAPEAU : Lors des séances de travail en Commission associative, les lundis 3 et 12 mars, nous avons élaboré un tableau synthétique des propositions de subventions, à la suite des sollicitations de nos associations. Le tableau est en annexe : il mentionne le montant attribué à chaque association, pour un total versé de 324 165 euros. À noter que les subventions supérieures à 23 000 euros nécessitent la conclusion d'une Convention annuelle d'objectifs et de financement.

La présente délibération a donc deux objectifs : approuver ensemble les montants décidés en Commission, et vous autoriser, Monsieur le Maire, à conventionner avec les associations dont les subventions sont supérieures à 23 000 euros.

M. CONTE : Merci.

Mme LENOBLE : Je voulais dire que nous allons voter pour bien entendu, puisque j'ai participé moi-même à ce travail, au nom d'AGT. Alors, évidemment, nous nous sommes bien rendu compte dans les discussions qu'il y aurait encore des choses à faire bouger.

Moi je pense qu'il y a quand même, pour le moment, une volonté d'être assez rigoureux, et de demander aux associations un certain nombre d'éléments. Donc je suis plutôt favorable à ce travail-là, même si je pense que chacun a vu qu'il y aurait encore des débats, et il faudra avoir un certain courage politique, peut-être... Je ne vais pas en dire plus, mais il faudra sans doute continuer sur certaines associations, enfin voilà...

M. CONTE : Allez au bout des choses, Madame Lenoble !

Mme LENOBLE : Eh bien par exemple sur la question de l'USSP, il y a un débat sur le comité directeur qui continue... Donc peut-être qu'un jour, cela va encore évoluer. Certes ce n'est pas facile à prendre comme décision, j'entends bien, mais pour autant...

M. CONTE : Alors, effectivement, merci de me le rappeler. Je me suis rendu jeudi soir à la réunion du comité directeur, avec les services. Je leur ai dit qu'ils allaient recevoir une invitation de la Commission Vie Associative, afin de venir s'expliquer sur le fonctionnement du comité directeur.

Donc Monsieur Chapeau va convoquer le comité directeur de l'USSP. Les membres de la Commission pourront ainsi poser toutes leurs questions sur le fonctionnement de ce club omnisport, ainsi que sur le fonctionnement du comité directeur, qui posait beaucoup de questions, justement, lors de cette Commission.

Monsieur Guelmami ?

M. GUELMAMI : Même si nous avons soulevé des points tout à l'heure, lors de la présentation de notre amendement, je précise que bien entendu, l'idée n'est pas de remettre en cause tout le travail qui a été fourni dans cette Commission.

Bien entendu, nous savons que c'est vital pour les associations. Nous l'avons vu et nous avons pu voir un petit peu les budgets, les besoins, les demandes, etc. Donc évidemment, nous voterons aussi pour cette délibération.

M. CONTE : Eh bien nous passons donc au vote.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (33 voix pour), décide :

- **d'approuver les propositions présentées au document annexé à cette délibération ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous actes et Conventions annuelles d'objectifs et de financement d'un montant supérieur à 23 000 €, dans les mêmes termes que ceux adoptés au Conseil municipal du 27 mars 2024 et afférents à ce programme ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à mandater ces différentes subventions de fonctionnement prévues au Budget Primitif de l'exercice 2025.**

[TIME CODE : 3 h 59 min 58 s]

M. CHAPEAU : Et pour ma part, je remercie les services pour le travail fait qui est énorme, pour toutes les fiches synthétiques qu'ils nous ont faites. Et je remercie surtout aussi les associations pour les efforts qu'elles font tous les ans, afin de répondre à toutes les questions que nous nous posons en Commission.

2025 04 02-41 Remboursement des locations de la salle Joliot-Curie

Rapporteur : M. Mickaël CHAPEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 25 mars 2025,

Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 12 mars 2025,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du Conseil Municipal,

L'exposé de Monsieur CHAPEAU entendu,

- *Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*
- *de valider le remboursement des locations de la salle festive Joliot-Curie du 15, 16 et 21 février 2025.*
- *d'autoriser le remboursement à l'attention de :*
 - *Madame et Monsieur MARCHAND, d'un montant de 595 € (quittance n° F 3811968 du 31/01/2025 –location du 15 et 16 février 2025)*
 - *Madame et Monsieur MEDJAHED, d'un montant de 215 € (quittances n° F 3811973 du 18/02/2025 et F3811975 du 25/02/2025 –location du 21 février 2025).*

M. CHAPEAU : Cette dernière délibération consiste en un remboursement de location. En effet, Monsieur et Madame Marchand ont loué la salle Joliot-Curie les 15 et 16 février derniers. Monsieur et Madame Medjahed l'ont également louée le 21 février. Mais à la suite d'un dysfonctionnement du système de chauffage, les familles n'ont pas pu profiter pleinement de leurs événements. En réalité, ces familles ont même dû cesser leurs événements respectifs.

Donc afin de reconnaître le préjudice subi par ces familles, la collectivité propose le remboursement du montant des locations perçues, à savoir 595 et 215 euros, remboursement assorti des excuses de la Ville.

Départ à 22 h 10 de Madame Marion PERSIANI, qui était porteuse d'un pouvoir de la part de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS.

Monsieur Anis GUELMAMI s'absente.

Le nombre de conseillers présents passe à 23. Le total des votants passe à 30.

M. CONTE : Y a-t-il des questions ?

Mme GROSLÉRON : Oui, je comptais m'abstenir, parce que quelqu'un de mon groupe m'a fait remarquer que ces personnes ont tout de même bénéficié de la salle. Donc pourquoi les rembourser entièrement ?

M. CHAPEAU : En fait, ils avaient loué la salle pour un baptême et les gens ont eu particulièrement froid : il faisait 9 degrés dans la salle. Donc par exemple, la famille Marchand a dû mettre un terme au bout de la première soirée, au lieu des deux jours qu'ils avaient prévus. Et pourtant, les services sont intervenus dans la soirée pour essayer de réparer le chauffage, mais ils n'ont pas réussi à le remettre en route.

Après en avoir délibéré,

le Conseil municipal, à l'unanimité (30 voix pour), décide :

- **de valider le remboursement des locations de la salle festive Joliot-Curie du 15, 16 et 21 février 2025.**
- **d'autoriser le remboursement à l'attention de :**
 - **Madame et Monsieur MARCHAND, d'un montant de 595 € (quittance n° F 3811968 du 31/01/2025 –location du 15 et 16 février 2025)**
 - **Madame et Monsieur MEDJAHED, d'un montant de 215 € (quittances n° F 3811973 du 18/02/2025 et F3811975 du 25/02/2025 –location du 21 février 2025).**

[TIME CODE : 4 h 01 min 33 s]

M. CONTE : Nous passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES :

1. **Question orale du groupe d'opposition « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps » : Monsieur le Maire, quand aura lieu l'inauguration des toilettes de la place Maurice Thorez ?**

Rapporteur : M. Cyrille JEANNEAU

Monsieur le Maire,

Quand aura lieu enfin l'inauguration des toilettes de la place Maurice Thorez ?

M. CONTE : Alors, dans un premier temps je vous dirais que le trou est enfin fait, puisqu'il est actuellement sur la place. Mais il est vrai que le fournisseur nous a fait faux bond à plusieurs reprises : cela devait être installé d'abord au mois d'octobre, puis au mois de mars, etc.

Donc je n'ose même plus vous dire que cela doit être installé en semaine 16. Et si vous le souhaitez, vous aurez la primeur de les inaugurer !

M. JEANNEAU : Je le note. Comme premier acte, c'est ce que nous ferons, merci.

Ceci étant dit, sans blaguer, il y a quand même une demande forte par rapport à cela, à la fois des habitants et des commerçants. Et ce qu'il serait intéressant de faire, mais je sais que les services le font, ce serait de nettoyer assez rapidement ces toilettes.

Et en cas de soucis, ce serait bien de permettre que les toilettes du Centre Culturel, mais aussi celles de la Mairie, soient ouvertes pour des communautés, et plus particulièrement pour la population féminine qui est celle des commerçants. Merci.

M. CONTE : C'est déjà fait, Monsieur Jeanneau. Le Centre Culturel est ouvert.

M. JEANNEAU : Le Centre Culturel oui, mais pas la Mairie.

M. CONTE : Non non, c'est ouvert. Voilà.

[TIME CODE : 4 h 03 min 18 s]

2. **Question orale du groupe d'opposition « A GaucheS Toute ! » : demande ce que pense M. le Maire, de donner à des futurs rues ou lieux publics le nom de femmes élues en France en 1925 dont 2 femmes de la ville : Emilie Joly et Adèle Méthivier**

Rapporteur : Mme Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD

Il y a 100 ans, en 1925, alors que les femmes n'ont pas encore le droit de vote, le Parti Communiste décide de présenter des femmes aux élections municipales au nom du « Bloc ouvrier et paysan ». Et cela, près de 20 ans avant que les femmes puissent obtenir enfin le droit de voter. Cela fera suite au vote de l'amendement déposé et défendu en mars 1944 par Fernand Grenier, un homme politique communiste, amendement d'un projet de loi qui ne le prévoyait pas. Cet amendement déposé en mars 1944 exigeait que les femmes soient électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes. Le décret pris ensuite, le 21 avril 1944, actera le droit pour les femmes d'être électrices et éligibles à toutes les élections.

Ce sont ainsi 10 femmes qui seront présentées en position d'être élues en France. Et les 3 et 10 mai 1925, 7 femmes seront élues dont 2 à Saint-Pierre-des-Corps. Elles s'appelaient Émilie JOLY et Adèle MÉTHIVIER.

Elles sont vite investies, désignées membres des Commissions finances et scolaires. Elles siègeront durant toute cette période avec assiduité.

Comme il fallait s'y attendre, le Préfet, 2 jours après, entame la procédure d'annulation de ces élections devant le conseil de préfecture. Même démarche partout en France où des femmes ont été déclarées élues. Mais cette décision n'était pas suspensive de leur élection. Émilie JOLY et Adèle MÉTHIVIER font appel de la décision d'annulation. Les 2 élues vont siéger jusqu'en décembre 1926, le Conseil d'État ayant mis 18 mois pour statuer, dans le même sens, bien sûr, que le conseil de préfecture !

Au-delà d'initiatives afin de faire mieux connaître ce moment d'histoire de notre ville, le groupe A GaucheS Toute ! propose que de futurs noms de rues ou bien de lieux publics à Saint-Pierre-des-Corps portent le nom de ces deux élues, Émilie JOLY et Adèle MÉTHIVIER.

Qu'en pensez-vous ?

M. CONTE : Eh bien je pense qu'il est important de défendre l'histoire de notre ville. Actuellement, nous avons le Collectif du 80^{ème} anniversaire de la Libération qui est en train de travailler sur des portraits de résistants qui ont donné leurs noms à des rues. À la base, ils voulaient organiser un boîtage mais sur ma proposition, ce projet a été transformé en panneaux.

Ce travail est encore en cours actuellement. Deux panneaux seront inaugurés lors de la cérémonie du 8 mai, à savoir les panneaux évoquant Maxime Bourdon et Line Porcher. Ensuite, ce sont environ 23 panneaux qui seront mis dans la ville, pour honorer et expliquer pourquoi ces rues sont baptisées ainsi. Je pense que c'est une bonne idée.

Après, cela pourrait être aussi l'occasion de débaptiser des noms de rue, par exemple... La rue Lénine pourrait devenir la rue Émilie Joly, ce serait plus agréable ! Par exemple !

[TIME CODE : 4 h 07 min 5 s]

3. **Question orale du groupe d'opposition « Vivre Ensemble Solidaires en Métropole Tourangelle » qui porte sur le suivi des vœux : M. le Maire, disposez-vous d'une réponse sérieuse de « Tourangeau » à nous apporter sur les suites à donner au vœu exprimé par le Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps d'accueillir un cimetière métropolitain ?**

Rapporteur : M. Nabil BENZAÏT

Lors du Conseil municipal du 5 février dernier, par question orale, nous rappelions que nous étions à l'origine du document de suivi des vœux intégré au dossier de chaque Conseil municipal, et nous en remercions l'employé(e) municipal(e) qui le tient à jour, et nous l'en remercions à nouveau.

Nous annonçons avoir des propositions d'évolution à soumettre et à débattre dans le cadre d'un groupe de travail mis en place à ce sujet.

Nous prenons donc acte de la situation qui, après réflexion, ne nous étonne guère.

Nous retirons donc cette proposition tout en vous informant que ce travail sur les vœux sera utilisé pour la campagne des élections municipales à venir. Comme nous le disions, nous restons attachés à une information précise : à l'aune des déclarations actuelles, nous lisons ou entendons des éléments de bilan qui nous semblent aujourd'hui bien éloignés de ce qu'ont été nos débats lors des Conseils municipaux. Aussi nous ne manquerons pas, en nous appuyant sur la réalité des prises de position exprimées dans ces vœux, de compléter voire rectifier, si cela s'avère nécessaire.

Lors du Conseil municipal du 5 février dernier, à ma question sur le devenir du vœu adopté à l'unanimité d'accueillir sur notre commune l'un des cimetières métropolitains, projet essentiel si nous devons le rappeler, pour garantir la mise en terre entre autres des musulman(e)s décédé(e)s sur notre territoire, vous m'avez fait une réponse de « Normand » (je reprends ici votre expression) que je ne vais pas détailler, vu qu'elle est disponible dans le compte-rendu du Conseil municipal en question que nous venons de valider.

Comme lors du Conseil municipal du 5 février 2025, notre question orale reste dans le cadre de ce qui existe aujourd'hui,

Aussi Monsieur le Maire, disposez-vous d'une réponse sérieuse de « Tourangeau » à nous apporter sur les suites à donner au vœu exprimé par le Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps d'accueillir un cimetière métropolitain ?

M. CONTE : En tant que Tourangeau, je vais à nouveau vous faire une réponse de Normand et j'ai une expérience en la matière, puisque j'ai vécu dix ans en Normandie.

L'achat du terrain vient d'être voté dans le Budget Primitif que nous venons de valider. Maintenant que nous avons voté ce budget, nous devons fixer la date chez le notaire. Le débat en Métropole a repris en conférence des Maires, je dirais de manière timide mais j'avais insisté pour que ce sujet y soit évoqué. Je vous l'avais dit lorsque j'ai rencontré Monsieur Augis. Nous avons donc eu un premier débat en conférence des Maires, où ils attendaient effectivement la suite à Saint-Pierre-des-Corps.

Donc maintenant dès la sollicitation de la Métropole à ce sujet, je vous convoquerai en Commission générale pour vous faire part de la demande et du projet. Pour ma part j'y suis favorable, mais je vous en parlerai en Commission dès l'instant que nous serons sollicités par la Métropole. En revanche, je ne maîtrise pas l'agenda de la Métropole.

Nous, de notre côté, puisque la promesse de vente est déjà faite, nous allons maintenant acter avec le notaire la date pour la signature, puisque nous avons voté le budget. Budget que vous n'avez pas voté, d'ailleurs ! Voilà. Mais donc, vous n'avez pas voté l'acquisition du terrain destiné à accueillir ce cimetière.

M. BENZAÏT : C'était un package. Je n'allais pas voter sur une partie, et pas sur l'autre. Le budget, nous sommes contre par principe.

M. CONTE : Je vous remercie, la séance est levée. Le prochain Conseil municipal est prévu pour le 21 mai.

Bonne soirée à tous et à toutes.

La séance est levée à 22 h 20.

Secrétaire de Séance
Alain DELANCHY

Le Maire,
Olivier CONTE